



BPCE
ASSURANCES

**RAPPORT
ANNUEL
FINANCIER
2025**



Sommaire



1

Rapport de gestion



1. Progression et consolidation de la position de BPCE Assurances sur le marché de l'assurance française en 2025

L'année 2025 a été marquée par la progression et la consolidation de la position de BPCE Assurances sur le marché de l'assurance française. BPCE Assurances a ainsi confirmé sa place de 5^e assureur en France en 2024, selon le classement de L'Argus de l'Assurance.

La solidité financière de BPCE Assurances a été confirmée par la note A+ attribuée par Fitch.

BPCE Assurances a procédé à une émission inaugurale de dettes subordonnées sur Euronext Growth. Il s'agissait de refinancer des dettes subordonnées arrivant à échéance et de financer la croissance du groupe d'assurance. L'émission, qui portait sur 280 M€ de dette Tier 1 Restreint et 400 M€ de dette Tier 2 Green, a remporté un grand succès.

L'année 2025 a également été marquée par de nouvelles offres et des parcours facilités avec le lancement du 1^{er} Plan Épargne Avenir Climat du marché et à destination des moins de 21 ans, une Assurance Habitation à Impact, ainsi qu'une nouvelle Assurance des emprunteurs dédiée aux professionnels et aux entreprises. La digitalisation continue à progresser avec un parcours d'adhésion désormais 100% en ligne pour le Plan d'Épargne Retraite Individuel.

BPCE Assurances a poursuivi ses engagements d'assureur et d'employeur responsables. Son excellence sociale a d'ailleurs été saluée par l'obtention des labels Best Workplaces pour BPCE Vie et Best Workplaces for Women pour BPCE Assurances IARD.

2. Ressources incorporelles essentielles

BPCE Assurances mobilise différentes ressources pour créer de la valeur pour ses parties prenantes internes (collaborateurs) ou externes (clients, réseaux de distribution du Groupe BPCE, territoires, société civile, investisseurs...) :

- son capital humain, composé des collaborateurs ;
- son réseau de distribution exclusif via les agences Banque Populaire et Caisse d'Épargne ;
- les marques, solides et complémentaires, développées par le Groupe BPCE via une stratégie de communication commune et relayées par BPCE Assurances ;

• des modèles relationnels offrant le meilleur de l'humain et du digital ;

• sa solidité financière, avec un niveau de fonds propres élevé, ainsi que l'appartenance à un Groupe solide et à surface financière importante.

BPCE Assurances considère les ressources incorporelles citées comme essentielles, telles que définies par la réglementation (cf. article L232-1 II 7^o du code de commerce).

3. Un chiffre d'affaires global dépassant pour la première fois les 20 milliards d'euros

Après une année 2024 déjà dynamique, l'année 2025 a été marquée par le maintien d'une activité commerciale soutenue sur l'ensemble des métiers.

L'exercice 2025 a ainsi vu les primes croître de 1,4 milliard d'euros (+8 %) pour atteindre un total de 20,2 milliards d'euros. Cette croissance a été portée par le dynamisme de l'activité d'assurances dans les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

L'Assurance vie enregistre une croissance de 7 % du chiffre d'affaires, s'élevant à 16,3 milliards d'euros en 2025 (+1,1 milliards d'euros). Cette performance est soutenue par le succès des campagnes commerciales d'emprunts du groupe en UC et de taux bonifiés en fonds euro, confirmant le profil de risque modéré de la majorité des clients.

BPCE Assurances a en outre considérablement renforcé

sa présence sur la retraite individuelle avec près d'un Plan Épargne Retraite Individuel sur 6 ouvert en France dans une Banque Populaire ou une Caisse d'Épargne

Les encours d'Assurance vie en affaires directes atteignent le niveau record de 115 milliards d'euros, marquant une hausse de 11 % sur un an et bénéficiant notamment d'une collecte nette significative en unités de compte (+6,8 milliards d'euros), ainsi qu'en euros (+2,4 milliards d'euros). La part des unités de compte dans les encours directs s'établit à 40,3 %, en hausse de 2,9 points de pourcentage sur un an.

À 1,5 Mds€, les cotisations des activités Prévoyance individuelle et d'Assurance des Emprunteurs (ADE) augmentent de +5 % en un an. Les cotisations de Prévoyance individuelle sont en hausse de +9%. Cette croissance est portée par les deux réseaux (Banque Populaire +5 % et Caisse d'Épargne +14%). Les cotisations d'Assurance des Emprunteurs sont en



hausse de +4% en lien avec la reprise du marché immobiliers observé depuis le début de l'année.

Avec 2,5 Mds€ de chiffre d'affaires en Assurances non-vie, les primes acquises en 2025 progressent de 11 % par rapport à 2024, notamment sous l'effet des augmentations tarifaires. Le portefeuille atteint 7,4 millions de contrats en légère croissance par rapport à 2024 : +0,3 % dans les Banques Populaires et + 0,1 % dans les Caisses d'Épargne. Les ventes brutes sont en légère baisse, pénalisées notamment par la baisse des immatriculations Auto. Hors BPCE IARD, compagnie mise en équivalence, le portefeuille de contrats augmente de 2 % par rapport à 2024.

Le résultat opérationnel de BPCE Assurances s'établit à 645 M€, en hausse de 16 % par rapport à 2024. Cette croissance est permise par l'effet volume positif observé sur toutes les activités, la forte progression des marges d'assurance dommages avec le retour à l'équilibre technique permis par les augmentations tarifaires et une année plutôt clémente en termes d'événements climatiques.

3.1. MÉTIER ASSURANCES DE PERSONNES – FRANCE & LUXEMBOURG

Chiffre d'affaires – affaires directes

(en M€)	2024	2025	Variation
Total Epargne	14 933	16 007	7 %
Prévoyance individuelle	362	393	9 %
Assurance des Emprunteurs	1 076	1 117	4 %
Total Prévoyance	1 438	1 510	5 %
Total Assurances de personnes	16 371	17 517	7 %

Assurance vie – Épargne

France

La collecte globale du secteur de l'assurance vie française a enregistré une hausse de 10% par rapport à 2024 pour atteindre 192 Mds€, notamment grâce aux 2 baisses du taux des livrets réglementés (Livret A, LDDS), qui a atteint 1,70% en août 2025. Les prestations servies baissent de 3% sur le marché français (141 Mds€). L'encours des contrats d'assurance-vie du marché progresse quant à lui de 6% (2 056 Mds€).

La collecte investie sur les supports en Unités de Compte (UC) connaît une hausse de 13% avec 75 Md€ de collecte pour l'ensemble du marché. La part investie sur ces supports représente 39% de la collecte brute totale (+1 point par rapport à 2024).

Les primes collectées par BPCE Assurances en France sont en hausse (+7%) pour atteindre 15,5 Mds€ (affaires directes). Cette forte dynamique s'explique notamment par les campagnes commerciales d'emprunts et de taux boostés

Le chiffre d'affaires réalisé dans les Caisses d'Épargne en France s'établit à 9 705 M€ (+6% vs 2024) avec près de 2 146 000 polices en portefeuille. 77% du chiffre d'affaires de l'entité BPCE Vie est réalisé sur le segment « haut de gamme » principalement sur les produits Millevie Premium et Millevie Infinie. Les produits Caisse d'Épargne sont également

distribués par BPCE Life en France avec un chiffre d'affaires de 224 M€.

Le chiffre d'affaires réalisé dans les Banques Populaires en France s'établit à 5 775 M€ en hausse de 8% sur un an. Le chiffre d'affaires des contrats multi-supports à destination du segment de clientèle relevant de la gestion de patrimoine, sur BPCE Vie, s'établit à 3 260 M€ (+10%) grâce au produit Quintessa qui représente 93% du chiffre d'affaires de ce segment. Dans le même temps, la collecte des multi-supports à destination du segment grand public enregistre une hausse de 20% à 2 186 M€, avec une croissance du produit Horizéo à 1 094 M€.

Les cotisations acquises au contrat PERi pour les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne s'établissent à 986 M€ (hors transfert) et sont en forte croissance (+35% vs 2024).

La collecte brute du produit Solution Perp distribué par les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne, représente 21 M€, en baisse de 6% par rapport à 2024.

Luxembourg

Le chiffre d'affaires Epargne s'établit à 500 M€ au Luxembourg, en hausse de 15% par rapport à 2024 :

- baisse de 18% de la collecte investie sur le fonds Euro ;
- hausse de 36 % du chiffre d'affaires UC, avec une quote-part de 72 % de la collecte totale (en hausse de 11 points vs 2024).

Sur ces deux pays, la collecte totale 2025 atteint 16 007 M€ (affaires directes), investie à hauteur de 52 % sur des supports UC (53 % en 2024). La collecte en UC augmente de 5% à 8 332 M€.

En incluant l'acceptation de 10% du portefeuille historique CNP Assurances des Caisses d'Épargne, le chiffre d'affaires Epargne s'établit à 16 295 M€ dont 52% de quote-part UC.

Par ailleurs, reflet de la qualité de bancassureur de l'entité, la collecte 2025 (affaires directes) a été réalisée à 98,7% dans les réseaux bancaires du groupe BPCE.

Évolution des encours et prestations nettes

La charge de prestations s'établit à 6,8 Mds€ (affaires directes), en hausse de 6% par rapport à 2024. Le taux de prestations rapporté à l'encours d'ouverture (6,6 %) est en baisse de 0,4 point par rapport à 2024, en lien avec la baisse du taux de rachat de 0,3 % (4,7 % en 2025 vs 5,0 % en 2024).

Il en résulte une collecte nette en affaires directes largement positive de 9,2 Mds€, avec un taux d'UC de 69% contre 72% en 2024. Les encours assurés connaissent ainsi une croissance annuelle de 11% pour atteindre 114,8 Mds€. Les encours y compris acceptation des 10% du stock de CNP Assurances s'établissent à 124,3 Mds€ dont 3,2 Mds€ sur le PERi.

(en M€)	2024	2025	Variation
Encours garantis en euros	64 428	68 473	6,3 %
Encours garantis en unités de compte	38 608	46 316	20,0 %
Provision pour participation aux excédents (PPE) - après incorporation	1 064	997	-6,3 %
Total	104 100	115 786	11,2%



L'analyse par zone géographique est la suivante :

(en M€)	2024		2025	
	France	Luxembourg	France	Luxembourg
Encours garantis en euros	62 628	1 800	66 810	1 663
Encours garantis en unités de compte	35 670	2 938	43 171	3 145
Total	98 298	4 738	109 981	4 808

Prévoyance

(en M€)	2024	2025	Variation
Prévoyance individuelle	362	393	8,6 %
ADE – réseau Banque Populaire	463	473	2,2 %
ADE – réseau Caisse d'Epargne	599	631	5,3 %
ADE – réseau Crédit Foncier de France	15	14	-6,2 %
Total	1 438	1 510	5,0 %

L'exercice 2025 a vu les cotisations de la Prévoyance augmenter de 5,0%. Cette hausse est portée par la Prévoyance Individuelle (+8,6%) et par l'Assurance des Emprunteurs (+3,8%).

Assurance des emprunteurs

Le chiffre d'affaires de l'Assurance des Emprunteurs est en hausse de 3,8 % à 1 117 M€, soit une hausse de 5,3 % sur le réseau Caisse d'Epargne (+ 32 M€ à 631 M€) et de 2,2 % sur le réseau Banque Populaire (+10 M€ à 473 M€). Cette hausse s'explique principalement par l'évolution favorable du stock de capitaux sous risques assurés (+1,6 %), elle-même permise par la progression des octrois de crédit. Le chiffre d'affaires des affaires nouvelles progresse ainsi de 15 M€ en lien avec la hausse de la production de crédits des Banques Populaire et des Caisses d'Epargne.

Le chiffre d'affaires est par ailleurs impacté positivement par la liquidation de primes sur antérieur. Hors cet effet, le chiffre d'affaires progresse de 1,4 %.

L'analyse par type de crédit assuré montre des rythmes d'évolution comparables :

- l'assurance des crédits classiques voit ses cotisations augmenter de 3,2 % à 1 025 M€ (993 M€ en 2024) ;
- l'assurance des crédits renouvelables est en augmentation de 5,9 % à 82 M€ (78 M€ en 2024).

Les crédits amortissables constituent l'essentiel de la production de l'Assurance des Emprunteurs, avec 92 % du total des garanties.

Prévoyance individuelle

La croissance des cotisations de Prévoyance individuelle se poursuit en 2025 avec + 8,6 % pour atteindre un total de 393 M€. Cette progression est liée au développement toujours soutenu de la gamme Secur', dans le réseau des Caisses d'Epargne en croissance de 14 %.

Les primes dans le réseau des Banques Populaires sont en hausse de 5 %, soutenues par la croissance du chiffre d'affaires des produits Assurance Obsèques et Assurance Famille.

Le succès des produits Homme clé à destination des Professionnels se poursuit avec un chiffre d'affaires de 15,9 M€ en 2025 (10,6 M€ en 2024).

3.2. MÉTIER ASSURANCES NON VIE – FRANCE

Le métier Assurances non-vie est constitué des entités suivantes :

- BPCE Assurances IARD (intégration globale) ;
- BPCE IARD, détenue à 50 % (mise en équivalence).

Les primes acquises en Dommages sont en croissance soutenue de 11 % (+ 236 M€) à 2 450 M€. Cette croissance s'observe dans les deux réseaux, avec des progressions dynamiques de 15 % en MRH et de 11 % en assurance Automobile.

Cette progression des primes s'explique principalement par les augmentations tarifaires.

Le portefeuille de contrats de BPCE Assurances IARD (hors BPCE IARD) progresse de 2 %. Cette croissance est portée par la MRH (+ 3 %) notamment grâce à une reprise de la production de crédits à l'habitation et l'Auto (+2 %) malgré un marché peu dynamique.

Primes acquises BPCE Assurances IARD

(en M€)	2024	2025	Variation
Multirisque Habitation	592	699	18 %
Auto	585	672	15 %
Garantie des accidents de la vie	181	190	5 %
Santé	81	84	4 %
Protection juridique	72	81	13 %
Secur Media	12	11	-7 %
Deux Roues	17	19	11 %
Autres	186	188	1 %
Total	1 726	1 945	13 %

Primes acquises BPCE IARD

(en M€)	2024	2025	Variation
Multirisque Habitation	160	165	3 %
Auto	185	185	0 %
Protection juridique	28	28	-1 %
Risques des professionnels	110	122	10 %
Autres	6	6	1 %
Total	489	505	3 %

3.3. ACTIVITÉS HORS EUROPE

L'activité hors Europe (à l'exception celle développée dans les départements et territoires français d'Outre-mer) concerne uniquement la participation de 34 % détenue dans la société libanaise Adir, filiale à 66 % du groupe bancaire Byblos et consolidée par mise en équivalence dans les comptes de BPCE Assurances.

Le chiffre d'affaires d'ADIR s'élève en 2025 à 23 MUSD, en hausse de 24% en un an. Cette croissance est principalement portée par la santé et l'Auto.



4. Un résultat en croissance malgré un poids significatif de la surtaxe exceptionnelle d'impôt sur les sociétés

BPCE Assurances a poursuivi le développement de ses activités d'Assurance de personnes dans des conditions satisfaisantes de rentabilité :

- dans le domaine de l'Assurance Vie, où la capacité à prélever un niveau de marge satisfaisant a été confirmée ;
 - dans le domaine de la Prévoyance caractérisé par une sinistralité globalement maîtrisée et un développement dynamique.
- Dans le domaine de l'assurance Dommages, la sinistralité courante s'est nettement améliorée du fait :
- d'une année relativement épargnée en termes d'événements climatiques majeurs ;
 - d'une inflation des coûts de réparation Auto plus limitée que les années précédentes ;
 - des augmentations tarifaires.

Le Produit Net Assurances (PNA) des activités consolidées par intégration globale s'établit à 793 M€ en forte hausse par rapport à 2024 (702 M€). Cette progression s'explique par une croissance organique de toutes les activités, ainsi que par la forte amélioration des marges en Dommages.

4.1. ÉVOLUTION DE LA RENTABILITÉ DES ACTIVITÉS ASSURANCES DE PERSONNES

Assurance vie

Le PNA affiche une progression de 7 M€ pour s'établir à 468 M€. Cette croissance s'explique principalement par un effet volume positif, avec des encours d'affaires directes en croissance de 11 %. Cet effet est en partie obéré par un contexte économique moins favorable en 2025 qu'en 2024 (évolution des taux swap 10 ans : + 59 pbs en 2025 vs -12 pbs en 2024).

Avec les revalorisations incorporées aux provisions mathématiques en début d'année suivante, la Provision pour Participation aux Excédents (PPE) a été reprise à hauteur de 67 M€ pour atteindre 997 M€, pour servir un taux brut de frais de 2,90 % sur le fonds général (en baisse de 10 pbs sur un an). Le Taux Net de frais de gestion s'élève en 2025 à 2,35 %, quasiment stable par rapport à 2024 (2,39 %). Ce montant, à caractère de réserve et incorporable dans un délai de 8 ans, représente l'équivalent de 1,5 % des encours en euros.

Prévoyance individuelle et Assurance des emprunteurs

Le PNA Prévoyance individuelle et Assurance des Emprunteurs enregistre une baisse de 5 % :

- la Prévoyance individuelle voit ses revenus croître de 20 % notamment grâce à la croissance des revenus d'activité d'assurance en lien avec la progression des primes ;

- l'Assurance des Emprunteurs affiche un PNA en baisse de 9 %, en raison de la baisse des revenus récurrents.

4.2. ÉVOLUTION DE LA RENTABILITÉ DES ACTIVITÉS ASSURANCE NON VIE

L'année 2025 a été relativement épargnée en termes d'événements climatiques majeurs par rapport à 2024 (qui avait été marquée par une pluviométrie exceptionnelle), excepté la sécheresse dont la charge de sinistres se classe au 2^e rang des années les plus élevées (mais loin de 2022 cependant).

Par ailleurs, l'inflation des coûts de réparation Auto a été plus limitée que les années précédentes.

L'année 2025 marque le retour à la rentabilité des activités d'Assurances non-vie avec un résultat net part du groupe (BPCE Assurances IARD et 50 % BPCE IARD) à 32 M€, en amélioration très sensible par rapport à 2024.

4.3. POLITIQUE DE GESTION FINANCIÈRE & ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS

La gestion de la majorité des actifs de BPCE Assurances est déléguée à Ostrum Asset Management au sein de Natixis Investment Managers. La politique de gestion financière a un quadruple objectif pour les assurés : garantir le capital, les intérêts, la liquidité, tout en optimisant le rendement du portefeuille.

Environnement macro-économique et politiques monétaires

L'année 2025 se traduit par une maîtrise progressive de l'inflation, incitant les banques centrales à assouplir progressivement leurs politiques monétaires.

Cette inflation varie selon les zones géographiques (US : 2,8 %, EU : 2,1 %, FR : 1,0 %) et reste corrélée à l'évolution du prix des matières premières (recul du pétrole WTI : de 80 USD à 59 USD soit - 26 %). Le cours de l'or, valeur refuge a enregistré une hausse de 70 % signant sa meilleure performance annuelle depuis plus de quarante ans.

Au niveau macro-économique, la croissance mondiale augmente, passant de 2,8% à 3,0%. La croissance de la Chine, en particulier, est en hausse passant de 4,8% à 5,0% en 2025.

Taux de croissance 2025

- ▶ Monde **3,0%**
- ▶ Zone Euro **1,4%**
- ▶ France **0,5%**
- ▶ USA **1,8%**
- ▶ Chine **5,0%**

Source : Natixis Research

(1) Orion : Dans le cadre de son projet stratégique VISION 2030, le Groupe BPCE annonce le lancement d'un projet de plateforme technologique commune aux Banques Populaires et aux Caisses d'Épargne. Dans un délai de quatre ans, un système d'information commun serait utilisé au lieu de deux systèmes actuellement. Ce coût est identifié comme étant un Elements Exceptionnel

(2) Surtaxe : Dans la loi de finance, les Entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à certains seuil devront d'acquiescer d'un impôt supplémentaire. Ce coût est identifié comme étant un Elements Exceptionnel



Au regard du ralentissement de l'inflation et afin de stimuler la croissance, les banques centrales ont amorcé leur cycle de baisse des taux d'intérêt directs :

- le niveau des « FED Funds » passe de 4,50 % à 3,75 % (- 0,75 %), soit 3 baisses de taux depuis janvier 2025 ;
- le niveau des taux courts de la BCE passe de 3,15 % à 2,15 % (- 1 %), soit 4 baisses de taux depuis janvier 2025.

Des taux qui restent élevés malgré une inflation maîtrisée

Bien que l'inflation ait ralenti en 2024, les niveaux de rendements obligataires français 10 ans restent élevés (moyenne de 3,37 % en 2025 vs 2,97 % en 2024) et terminent l'année à 3,36 %, (+16 bps depuis le début de l'année)

Face aux incertitudes politiques du pays et à la dégradation de la note de la France (A+), le spread France-Allemagne (70 bps) dépasse désormais le spread Italie-Allemagne (60 bps), traduisant un recul de la confiance des investisseurs.

Parallèlement, le 10 ans américain termine l'année 2025 à 4,29 %, soit une diminution de 38 bps comparée au début de l'année.

Malgré la guerre commerciale du début d'année 2025, les indices américains (S&P 500 : +17%) ont surperformé l'ensemble des indices européens (EUROSTOXX 50 : +17%).

La surperformance du S&P 500 se traduit par 54 nouveaux records historiques atteints en 2025. Cinq principaux contributeurs alimentent les niveaux actuels : NVidia, Apple, Meta, Microsoft et Amazon.

Le CAC 40 affiche une bonne performance (+10%) malgré l'instabilité politique en France et la baisse de la consommation dans le secteur du luxe et de l'automobile.

Évolution de la politique de gestion d'actifs

Malgré un contexte économique et un environnement géopolitique toujours instables, le taux de rendement du fonds général continue sa progression.

Cette dynamique positive reflète la solidité des stratégies de gestion de BPCE Assurances renforçant ainsi l'assurance vie comme un placement fiable et performant à long terme.

Les ambitions de BPCE Assurances se concentrent sur :

- l'accélération de la relation du fonds général pour maintenir son attractivité,
- la poursuite du déploiement de la stratégie ESG pour soutenir la transition vers un monde plus durable,
- l'accompagnement du financement de l'économie française.

Concrètement, les investissements se traduisent par :

- 1. Accroître** l'allocation en obligations souveraines européennes en se concentrant sur les dettes les mieux notées et sur des maturités longues.
- 2. Rationaliser** le portefeuille de dettes cotées en l'alignant sur des stratégies visant des rendements élevés et réguliers.
- 3. Maintenir** la poche de diversification en renforçant l'exposition sur les actifs contrariants, l'exposition sur l'or permettant de sécuriser la trajectoire de rendement quelles que soient les conditions de marchés.
- 4. Assurer** un rythme de croissance soutenu des revenus

afin d'atteindre les objectifs de relation du taux de rendement du portefeuille.

Évolution des produits financiers nets consolidés

Base de prélèvement des marges de l'activité d'assurance vie et source des revalorisations attribuées aux contrats d'assurance vie, les produits financiers nets totaux sont très majoritairement issus des actifs en représentation des provisions techniques vie.

À fin 2025, ils s'établissent à 3 731 M€ soit une hausse de 445 M€ par rapport à 2024, conséquence de :

- la variation des instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat (+344 M€). Ce solde correspond principalement aux variations de valeur des actifs en unités de compte, à hauteur de +1 378 M€ en 2025 (2024 : +1 220 M€), sans incidence sur le résultat opérationnel (après prise en compte de la charge d'ajustement Acav des provisions mathématiques des contrats en UC). Ce solde inclut également les variations de valeur des actifs du fonds Euro qui représentent +135 M€ en 2025 (+34 M€ en 2024) ;
- la hausse des plus-values nettes de reprise de provisions pour dépréciation pour +93 M€ (+369 M€ en 2025 vs +276 M€ en 2024) liée principalement à des plus-values réalisées sur les instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat ;
- la variation de valeur des actifs en unités de compte des acceptations des contrats collectifs d'assurance vie pour - 5 M€ (sans incidence sur le résultat opérationnel après prise en compte de la charge d'ajustement Acav des provisions mathématiques des contrats en UC).

Retraités de ces éléments, les produits financiers nets s'établissent à 1 831 M€ et affichent une hausse de 8,3 % notamment grâce à la hausse du taux de rendement de l'actif et à la croissance des encours gérés. La relation du taux de rendement de l'actif est permise par des investissements réalisés à un taux de rendement supérieur au taux du stock de placements. Le taux de rendement obligataire de BPCE Vie s'établit ainsi à 2,49 % en 2025 contre 2,28 % en 2024.

Maintien des fortes ambitions sur les investissements ESG – environnementaux, sociaux et de gouvernance

BPCE Assurances continue d'appliquer sa stratégie d'investissements ESG et d'affirmer son leadership avec :

- l'évolution régulière de ses exigences sur les aspects ESG, avec notamment le renforcement de ses politiques sectorielles :
 - mise à jour de la politique défense ;
 - mise en place d'une politique relative au secteur de l'huile de palme ;
 - mise en place d'une méthodologie d'analyse des émetteurs relative aux PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées)
- la poursuite d'un rythme soutenu des nouveaux investissements dans les actifs durables : plus de 25 % des nouveaux investissements réalisés en 2025, favorisant notamment les émissions souveraines sous format d'obligations vertes, venant ainsi financer la transition et l'adaptation des états concernés.



Au 31 décembre 2025, la part des investissements dans des actifs durables servant à financer les thématiques environnementales et sociales s'établit à plus de 20 % de l'ensemble des encours de BPCE Assurances, soit plus de 13 milliards d'euros, dont la majorité sont fléchés vers des sujets en lien avec la transition vers une économie bas carbone.

En 2025, BPCE Assurances a réalisé sa première émission publique de dettes subordonnées, d'un montant total de 680 millions d'euros, dont une tranche est structurée en Green Bond et adossée à un portefeuille immobilier 100 % vert, témoignant ainsi de l'engagement de BPCE Assurances en tant qu'assureur responsable.

Perspectives économiques et financières pour 2026

L'instabilité croissante de la situation au Proche et Moyen-Orient s'est muée en opération militaire américano-israélienne en Iran à partir du 28 février 2026. Cette opération a déjà eu des impacts significatifs, notamment sur les prix du baril de Brent et du gaz. Les marchés intègrent surtout une incertitude brutalement accrue, avec une chute des indices boursiers et une hausse des taux longs. Il est toutefois trop tôt pour évoquer un éventuel choc d'offre en raison des productions alternatives et du niveau des stocks. L'impact économique sera fonction de la durée et de l'intensité du conflit.

Les perspectives économiques et financières sont notamment soumises à l'aléa de l'évolution du conflit au Proche et au Moyen-Orient et s'appuient sur l'hypothèse d'un conflit d'une durée courte, d'au plus quelques semaines, et sur des prévisions d'inflation qui ne seraient revues que légèrement à la hausse. Sous cette hypothèse, BPCE Assurances n'anticipe pas d'impact significatif sur les états financiers 2026.

4.4. ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION CONSOLIDÉES

Les charges consolidées s'élèvent à 608 M€ et sont en croissance de 38 M€ (+7%) par rapport à 2024.

L'analyse de ces charges met en évidence :

- une hausse des frais de personnel de +15 M€ liée d'une part à la hausse des effectifs (+128 ETP moyens) et d'autre part à la revalorisation annuelle des salaires ;
- des frais informatiques en progression de 10 M€ en raison de moyens humains plus conséquents, des moyens techniques et du démarrage du projet Orion de convergence des systèmes distributeurs des réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne (+2 M€), compensés par la fin des amortissements de certains projets ;
- des projets informatiques immobilisés plus significatifs conduisant à une baisse des charges de 5 M€ ;
- des autres charges d'exploitation en augmentation de 19 M€ en raison d'une hausse des refacturations du Groupe BPCE (+ 9 M€) principalement liée aux Investissements Plan Stratégique Groupe, des impôts et taxes (+ 7 M€) avec principalement la C3S, et de la gestion déléguée (+ 2 M€).

Étant intégralement refacturés aux établissements bancaires, les frais de de la structure BPCE APS ne sont pas inclus dans les charges d'exploitation consolidées de BPCE Assurances.

4.5. ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

BPCE IARD – détenue à 50 %

BPCE IARD est l'assureur des professionnels des réseaux Caisse d'Épargne et Banque Populaire.

Le chiffre d'affaires global de BPCE IARD s'élève à 511 M€ en 2025, en hausse de 5 % par rapport à 2024. Cette progression s'explique principalement par des majorations tarifaires pour la 2^e année consécutive et par l'effet sur-prime Cat Nat. L'activité destinée aux professionnels se développe fortement, avec une croissance du portefeuille Auto Pro de 2 % et Multi-risques Pro de 4 % par rapport à 2024.

Le ratio combiné (y compris les impacts sur antérieurs) s'établit à 96,9%, en amélioration de 0,7 point liée aux augmentations tarifaires et à une année 2025 moins marquée par les sinistres climatiques.

Le résultat financier social s'élève à 25 M€, en progression par rapport à 2024. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de 4 M€ des revenus financiers et par une baisse de 2 M€ des plus-values nettes réalisées.

Le résultat après impôt 2025 de BPCE IARD s'élève à 27 M€, ce qui représente une quote-part de résultat mise en équivalence chez BPCE Assurances de 14 M€.

Adir – détenue à 34 %

Malgré un contexte local susceptible d'évoluer soudainement, l'amorce de stabilisation de la situation économique et financière du Liban a été confirmée en 2025. L'évolution favorable de la situation politique a eu un effet positif sur divers indicateurs économiques et financiers : le PIB a rebondi de 5%, un certain retour de la confiance a permis une hausse des réserves monétaires et du stock d'or de la Banque du Liban, l'excédent budgétaire national atteint 1 Md USD au titre de 2025 et la Livre Libanaise est désormais stabilisée autour de 89 500 LBP pour 1 USD. Fait notable, le cours des obligations souveraines Libanaises en défaut est remonté à 23 % du nominal fin décembre 2025 (vs 6% en septembre 2024), probablement aidé par la remontée à CCC (vs CC) de la notation attribuée par S&P à l'Etat libanais.

Dans ce contexte, la compagnie a poursuivi la relance de ses activités, conformément aux orientations stratégiques validées fin 2024. Après les rebonds constatés en 2023-2024 sur les activités Santé et Auto, le lancement d'une nouvelle offre d'assurance vie a permis un rebond très significatif de la collecte d'épargne par rapport à une base 2024 très faible. De même, la compagnie a poursuivi l'adaptation de son dispositif de distribution et repositionné sa marque commerciale.

Concrètement, les primes 2025 s'élèvent à 23,4 MUSD, soit une hausse de 24 % par rapport à 2024. Cette hausse significative s'explique par la forte hausse de l'activité Santé (50% de la variation totale) et, dans une moindre mesure, des activités Épargne (+148% vs 2024) et des assurances Auto (+19 % vs 2024).



(en millions d'USD)	2023	2024	2025	Var. 2025/2024
Vie	3,6	1,1	2,6	148 %
Epargne	-	0,7	2,2	218 %
Prévoyance	-	0,4	0,4	15 %
Santé	3,5	4,9	7,2	46 %
P&C	5,1	5,0	4,2	- 15 %
Auto	7,1	7,9	9,4	19 %
Total des primes émises brutes	19,3	18,8	23,4	24 %

De même, la compagnie a poursuivi la réduction de la sensibilité de sa situation nette économique aux facteurs exogènes, via la réduction des actifs souverains et bancaires détenus localement (l'essentiel des avoirs étant désormais détenu à l'étranger), ainsi que des engagements techniques Vie susceptibles de l'affecter.

Cette désensibilisation a permis de consolider l'amélioration de la situation nette économique de la compagnie.

Perspectives Adir

À court et moyen terme, les perspectives de la compagnie restent dépendantes de la situation géopolitique régionale et nationale. Les évolutions politiques observées en 2025 constituent des étapes préalables à une restructuration de l'économie et du secteur bancaire libanais, gages de la pérennité du redressement engagé par Adir.

La participation de 34 % au capital d'Adir est entièrement dépréciée depuis l'exercice 2020. Sa contribution au résultat consolidé de l'exercice 2025 est nulle.

4.6. ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

Le résultat opérationnel consolidé s'inscrit en hausse de 16 % à 645 M€, hausse principalement portée par le retour à l'équilibre technique de l'activité Dommages qui bénéficie des revalorisations tarifaires et d'une année plutôt clémente en termes d'événements climatiques.

La Loi de Finances pour 2025 a mis en place une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises égale à 41 % de la charge d'impôt sur les sociétés pour les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 3 Mds€ ; BPCE Assurances est soumise à cette surtaxe qui est calculée sur la moyenne des résultats fiscaux 2024 et 2025 et qui a représenté une charge d'impôt complémentaire de 40 M€.

À 196 M€, la charge d'impôt totale représente 30 % du résultat avant impôt contre 22 % en 2024. Hors surtaxe d'IS, la charge d'impôt de 156 M€ représente 24 % du résultat avant impôt.

Le résultat net consolidé part du groupe s'établit à 463 M€ (y compris surtaxe d'impôt sur les sociétés), en augmentation de 3 % par rapport au résultat 2024. Hors surtaxe d'IS, le résultat net s'établit à 503 M€ en hausse de 12 % par rapport à 2024.

4.7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

4.8. PERSPECTIVES 2026

L'année 2026 s'inscrit dans le cadre du plan stratégique Vision 2030 de BPCE, avec pour ambition, de devenir le quatrième assureur en France à horizon 2030 via les axes stratégiques suivants :

- être partenaire de tous les projets et moments de vie du client ;
- être toujours aux côtés du client et du conseiller, via le canal de leur choix ;
- être acteur de la protection des territoires face à l'accélération des transitions.



5. Rapport d'activité de la société BPCE Assurances

5.1. ACTIVITÉ ET RÉSULTAT NET

Compte tenu de son objet social, l'activité de la société reste circonscrite à la gestion et au financement de ses participations directe (NA) et indirectes (via NA).

L'activité des principales filiales a été commentée au travers du rapport de gestion pour l'exercice 2025.

La quasi-totalité des revenus de la société est constituée des 337 M€ de dividendes reçus de sa filiale NA (2024 : 395 M€) :

(en k€)	2023	2024	2025
NA	281 284	394 962	337 347
Total	281 284	394 962	337 347

Par ailleurs, BPCE Assurances a enregistré 63 M€ de revenus dont 51 M€ d'intérêts au titre de prêts faits aux filiales et supporté 53 M€ de charges financières sur emprunts, conduisant à un résultat financier de 347 M€.

Le résultat d'exploitation de la société, constitué de frais de personnel, de charges de holding et de refacturations (dont personnel mis à disposition), s'établit à - 17,8 M€ contre - 17,1 M€ en 2024.

Le résultat net atteint +337 M€ contre +408 M€ en 2024, soit une baisse de 17%.

5.2. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il est proposé que la somme constituée :

- du bénéfice de l'exercice 336 834 098,38 €
 - majoré du report à nouveau 25 807,86 €
- soit un total distribuable de 336 859 906,27 €

soit affectée :

- à la distribution d'un dividende de 319 994 496,47 €
 - à la réserve légale 16 841 704,92 €
 - en report à nouveau pour le solde 23 704,88 €
- soit un total réparti de 336 859 906,27 €

La proposition de dividende se traduirait par le versement d'une somme de 0,07572 euros pour chacune des 4 226 023 461 actions formant le capital social.

Le montant des capitaux propres à la clôture de l'exercice 2026 s'élèverait, après affectation du bénéfice 2025, à 1 563 539 063,80 €.

Il est rappelé, conformément à la loi, que les dividendes payés au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

	2022	2023	2024
Nombre d'actions rétribuées	4 226 023 461	4 226 023 461	4 226 023 461
Dividende distribué par action	0,06279 €	0,06635 €	0,09172 €
Montant total du dividende	265 352 013,12 €	280 396 656,64 €	387 610 871,84 €

5.3. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital social de BPCE Assurances s'élève à 1 267 807 038 au 31 décembre 2025.

Le capital social est composé de 4 226 023 461 actions de 0,30 € de valeur nominale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233.13 du Code de commerce, il est précisé que le capital social et les droits de vote aux assemblées générales sont détenus à hauteur de 100% par BPCE.

Actionnaires	Nombre d'actions
BPCE	4 226 023 461
Total	4 226 023 461

5.4. ANALYSE SUR LA SITUATION DE L'ENDETTEMENT (ART. 225-100 DU CODE DE COMMERCE)

La situation d'endettement du périmètre BPCE Assurances est la traduction de la politique de gestion et d'allocation stricte des fonds propres décidée par l'actionnaire, caractérisée notamment par une distribution de l'ensemble des résultats et réserves disponibles.

Dans ce contexte, les emprunts émis n'ont pas pour objectif de financer l'exploitation des sociétés du groupe, dont les flux de trésorerie sont significatifs, mais uniquement de satisfaire aux exigences réglementaires de marge de solvabilité requise par le développement des encours gérés et risques assurés.

La présentation détaillée des emprunts subordonnés émis par les compagnies est faite dans l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2025, la société BPCE Assurances bénéficie :

- des emprunts seniors à moyen terme d'un montant total de 18 M€ et dont le prêteur est BPCE Vie;
- des emprunts subordonnés à durée déterminée (558 M€), dont le prêteur est BPCE ;



- des financements obligataires publics subordonnés à durée déterminée (400 M€) et indéterminée (280 M€).

La charge d'intérêts supportée par la société BPCE Assurances s'élève à 53 M€ en 2025.

5.5. DÉPENSES SOMPTUAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et des charges non déductibles pour l'établissement de l'impôt, visées au 4. de l'article 39 du Code général des impôts, s'élèvent à 12 238 € (correspondant aux amortissements excédentaires des véhicules de tourisme loués pour le personnel de BPCE Assurances). L'impôt supporté à raison de ces mêmes dépenses et charges ressort à 3 161 €.

5.6. INFORMATION RELATIVE À L'ÉCHÉANCE DES SOLDES CLIENTS ET FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, il est précisé que le solde clients est nul et que le solde fournisseurs inscrit au bilan du 31 décembre 2025 (hors factures non parvenues), soit -36 k€, s'analyse comme suit (en Euros) :

(en k€)	Nb de factures	Dettes échues + 60 jrs	Dettes échues de 30 à 60 jrs	Dettes échues - 30 jrs	Dettes à échoir - 30 jrs	Dettes à échoir de 30 à 60 jrs	Solde
Total	20	(170)	-	-	(35 518)	-	(35 518)

5.7. CONSOLIDATION ET INTÉGRATION FISCALE

BPCE Assurances est filiale à 100% de BPCE. A ce titre, elle est consolidée par intégration globale dans les comptes de son actionnaire.

BPCE Assurances et ses filiales détenues à plus de 95 % sont membres du groupe fiscal institué par BPCE en application des articles 223-A et suivants du CGI. Leur résultat est déterminé comme si elles étaient imposées séparément. La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein de BPCE est fondée sur le principe de la neutralité, selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration.

La convention prévoit que :

- si le montant de l'impôt d'ensemble du groupe intégré que BPCE Assurances aurait pu former avec les sous-filiales (le « Sous-groupe intégré Assurances »), déterminé comme si le Sous-groupe était effectivement constitué de manière autonome, excède la somme des contributions à l'impôt du Groupe intégré BPCE versées par les Sous Filiales, la filiale BPCE Assurances sera tenue au versement d'une contribution alors égale à cet excédent ;

- dans l'hypothèse inverse où la somme des contributions des Sous Filiales au titre de l'exercice en cause excèderait le montant de l'impôt que la Filiale BPCE Assurances aurait acquitté auprès du Trésor comme si elle avait été la société mère intégrante du Sous-groupe Intégré Assurances, elle aura corrélativement droit à la restitution de cet excédent par la société BPCE ;

- en cas où le résultat d'ensemble du sous-groupe, formé par la Filiale BPCE Assurances et ses sous-filiales (le « Sous-groupe Intégré Assurances »), ferait apparaître un déficit ou une moins-value nette à long terme, la filiale BPCE Assurances recevra à titre définitif, de la société mère BPCE, une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés réalisée par le sous-groupe d'intégration fiscale.

5.8. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La société n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

5.9. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Il est rendu compte de l'absence d'actionariat salarié au sein de la société BPCE Assurances au 31 décembre 2025 compte tenu du fait que la société est détenue à 100% par BPCE SA. En conséquence, les dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce ne sont pas applicables..

5.10. TABLEAU DES RÉSULTATS

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

5.11. PRISE DE PARTICIPATIONS

Depuis 2022, la société détient 100% du capital de la société NA au sens de l'article L.233-6 du Code de commerce.

6. Informations sociales et environnementales

Conformément aux dispositions de l'ordonnance 2023-1142 du 6 décembre 2023 de transposition de la CSRD (« Corporate Sustainability Reporting Directive »), BPCE Assurances n'est pas assujettie à l'obligation d'établir un rapport de durabilité des entreprises portant sur son activité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, puisqu'elle n'émet plus de titres cotés sur un marché réglementé de l'Union Européenne.



7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

L'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que le décret n° 2017-1174 du 18 juillet 2017 ont prévu la mise en place d'un rapport du conseil sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion. Comme le permet l'article L. 225-37 du Code de commerce, les éléments de ce rapport figurent dans le rapport de gestion au sein de cette section dédiée.

Le présent rapport est établi en application de l'article L. 225-37-4 et L. 22-10-10 1° à 5° du Code de commerce.

Aucun élément prévu et listé à l'article L.22-10-11 du Code de commerce n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange puisque BPCE Assurances n'émet pas de titres de capital (actions) cotés sur un marché réglementé.

7.1. INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Six (6) séances du conseil d'administration se sont tenues ainsi qu'une consultation écrite au courant de l'année 2025.

Composition du Conseil au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, les quatre administrateurs de BPCE Assurances sont :

- M. Jérôme Terpereau, Président du conseil d'administration ;
- Mme Corinne Cipièrre ;
- M. Pierre-Laurent Berne ;
- M. Benoit de la Chapelle Bizot.

Présence d'un tiers d'administrateurs indépendants

Le conseil d'administration de BPCE Assurances ne comporte aucun administrateur indépendant.

Préparation et organisation des travaux du conseil

Le conseil se réunit en fonction du calendrier financier et juridique de BPCE Assurances et chaque fois que son intérêt l'exige. Le président le convoque et arrête l'ordre du jour de chaque réunion. Par ailleurs, le conseil peut valablement examiner d'autres questions que celles figurant à l'ordre du jour.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux séances du conseil d'administration dès lors que leur convocation est obligatoire et à chaque fois que le président l'estime nécessaire.

Les réunions du conseil ont, chacune, donné lieu à une convocation et à la constitution d'un dossier comprenant tous les éléments d'informations et la documentation permettant aux administrateurs une réflexion préalable à la tenue des conseils. Ces informations permettent aux administrateurs de participer et délibérer efficacement dans le cadre des travaux du conseil et ainsi d'accomplir activement leur mission.

La documentation fournie aux administrateurs se compose notamment de façon récurrente des éléments suivants :

- Le procès-verbal de la séance précédente ;
- La lettre aux administrateurs ;
- Un support de présentation relatif à l'actualité et aux résultats ainsi aux divers sujets présentés ;
- La documentation relative aux exigences légales et réglementaires (comptes, reporting, assemblée générale...).

Les administrateurs sont tenus de respecter les devoirs de bonne gestion, de confidentialité, de réserve, d'indépendance de conscience et d'esprit, et de formation. En acceptant leur mandat, ils s'engagent à consacrer tout le temps et l'attention nécessaire à l'exercice de cette fonction et à participer activement aux réunions du conseil. Ils se doivent d'informer le conseil de toute situation, ou de tout risque de conflit d'intérêts réel ou potentiel avec BPCE Assurances ou l'une des entités du Groupe et, le cas échéant, s'abstiennent de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes.

Un règlement intérieur adopté en séance du conseil d'administration détaille les règles relatives à sa composition, à la tenue de ses réunions, à ses attributions, aux règles applicables aux administrateurs et à leur rémunération.

Description de la politique de diversité

Conformément à l'article L. 22-10-10 2° du Code de commerce, il est indiqué que 50% de femmes occupent, au 31 décembre 2025 des postes au sein du comité de direction générale de BPCE Assurances.

À cet égard, BPCE Assurances, s'inscrit dans les orientations du groupe BPCE sur la diversité, ayant pour un objectif de maintenir un niveau minimal de 30% de femmes au sein des cadres dirigeants – auxquels appartiennent les membres du comité de direction générale.

Code de gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration de BPCE Assurances ne se réfère explicitement à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises tel que le code AFEP-MEDEF.

Actionnariat

Au 31 décembre 2025, BPCE Assurances a pour maison mère BPCE.

7.2. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons que le conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévue à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Ainsi, conformément également à l'article 20 des statuts de la Société, la direction générale de BPCE Assurances est assumée sous la responsabilité d'une directrice générale, nommée par le conseil d'administration ; deux directrices générale adjointes ont également été nommées par la directrice générale.

Lors du conseil d'administration du 31 janvier 2024, Mme Corinne Cipièrre a été nommée en qualité de Directrice



Générale à compter du 1er février 2024 et pour une durée illimitée.

Lors du conseil d'administration du 31 janvier 2024, Mme Nathalie Broutèle a été reconduite dans ses fonctions de directrice générale adjointe.

Le conseil d'administration du 10 avril 2025, a pris acte de la démission de M. Christophe Izzart de son mandat de directeur général adjoint de BPCE Assurances avec effet à la date du 23 mars 2025. Ce même conseil a nommé en remplacement Marion Dewagenaere en qualité de directrice générale adjointe de BPCE Assurances à compter du 10 avril 2025 et pour une durée illimitée.

7.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

En application de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons en Annexe la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice.

Rémunération des mandataires sociaux et jetons de présence

Les statuts de la Société prévoient que des rémunérations au titre de l'activité des administrateurs (ex-jetons de présence) peuvent être répartis entre les membres du conseil d'administration selon les règles de gouvernance en vigueur au sein du Groupe BPCE.

Il est précisé que les membres du conseil d'administration de BPCE Assurances n'ont perçu aucune rémunération au titre de l'activité (ex-jetons de présence) pour l'exercice 2025.

Conformément aux règles de gouvernance de BPCE, les mandats exercés par les salariés de BPCE ne donnent pas lieu à versement de rémunération au titre de l'activité (ex-jetons de présence). Par conséquent, aucune rémunération au titre de l'activité (ex-jetons de présence) ne leur a été versée au titre de leur participation aux séances du conseil d'administration de BPCE Assurances.

Situation des mandats des administrateurs

Nous vous informons qu'aucun mandat d'administrateur n'arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Situation des mandats des commissaires aux comptes

Nous vous informons qu'aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

7.4. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous avisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des conventions ont été requalifiées en conventions soumises au régime de l'article L. 225-38 du Code de commerce :

1. une convention d'intégration fiscale signée le 27 octobre 2022 entre BPCE Assurances, BPCE Vie et BPCE SA. Le Conseil d'Administration a pris acte de cette convention d'intégration fiscale lors de sa séance du 30 mars 2023. L'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2023 a ratifié ladite convention ;
2. une convention d'intégration fiscale signée le 27 octobre 2022 entre BPCE Assurances, BPCE Assurances IARD et BPCE SA. Le Conseil d'Administration a pris acte de cette convention d'intégration fiscale lors de sa séance du 30 mars 2023. L'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2023 a ratifié ladite convention ;
3. une convention d'intégration fiscale signée le 27 octobre 2022 entre BPCE Assurances et BPCE SA. Le Conseil d'Administration a pris acte de cette convention d'intégration fiscale lors de sa séance du 30 mars 2023. L'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2023 a ratifié ladite convention.

7.5. DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune délégation visée aux articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce n'a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.



8. Procédures d'élaboration et de vérification de l'information comptable et financière

8.1. OBJECTIFS ASSIGNÉS AU PROCESSUS

Le processus d'élaboration et de vérification de l'information comptable et financière a un double objectif :

- garantir l'exactitude et l'existence des actifs et passifs ;
- produire une information financière pertinente et suffisante sur l'évolution des actifs et des passifs au cours d'un exercice donné.

L'atteinte de ces objectifs repose sur :

- le suivi permanent des opérations courantes de production, en particulier la production comptable ;
- le processus d'arrêté des comptes et de production de l'information financière de synthèse, y compris l'annexe aux comptes.

8.2. MOYENS MIS EN ŒUVRE

8.2.1. Organisation des effectifs dédiés au processus

L'élaboration de l'information comptable et financière est du ressort principal des directions financières des deux métiers (métiers Assurances de personnes et Assurances non-vie) de BPCE Assurances, dans le cadre des fonctions qu'elles assument en matière de comptabilité, contrôle de gestion et conception et pilotage des SI qui sont utilisés pour la production de l'information financière.

En outre, la direction Finance du Métier Assurances de Personnes est responsable de l'élaboration de l'information financière consolidée de BPCE Assurances, établie dans le respect des normes BPCE, déclinant les normes et interprétations du référentiel IFRS adopté par l'Union Européenne.

Par ailleurs, celles-ci traitent des informations essentielles qui sont élaborées et/ou validées par des entités organisationnelles des deux métiers, qui assument diverses responsabilités dans les domaines actuariat, gestion des portefeuilles de placement et risques.

La fiabilité et la cohérence des travaux de chacune de ces entités sont donc des conditions nécessaires à la qualité du processus d'information financière. Plus généralement, les arrêtés comptables font intervenir la plupart des directions des métiers ainsi que les prestataires en charge des activités déléguées.

8.2.2. Direction Finance

8.2.2.1. Comptabilité

L'activité comptable est structurée en fonction de la nature des travaux réalisés :

- service de comptabilité technique, dont la mission est de traiter des émissions de primes, de prestations, de commissions et des flux bancaires afférents ;
- service d'élaboration des états financiers individuels, chargés de la centralisation des opérations comptables et de la construction des comptes des diverses entités et de divers états prudentiels ;

- service en charge du traitement des opérations relatives aux moyens engagés, i.e. l'enregistrement et le décaissement des factures « fournisseurs » et « clients », l'enregistrement et le suivi des immobilisations, l'enregistrement et le contrôle des charges de personnel, l'arrêté trimestriel des comptes de charges d'exploitation. Ces services travaillent en étroite collaboration avec les services de contrôle de gestion et comptabilité analytique, en particulier dans le cadre des arrêtés périodiques ;

- service en charge de la comptabilité et du reporting des placements et produits financiers, dont la mission est le contrôle détaillé de la tenue et de la comptabilité des portefeuilles de placement. Il a par ailleurs pour mission d'arrêter l'inventaire des placements et le compte des produits financiers de chaque entité, ainsi que de contribuer à l'établissement de l'information financière annexe relative aux placements détenus par les compagnies d'assurance ;

- service en charge de la production fiscale ;

- service en charge de la consolidation, dont la mission est de produire les états financiers consolidés du groupe BPCE Assurances en normes IFRS et Solvabilité 2.

8.2.2.2. Contrôle de gestion

Les missions de ces équipes recouvrent globalement deux thématiques :

- la mise en œuvre de la comptabilité analytique et du pilotage budgétaire des ressources des métiers.

- Pour le Métier Assurances de personnes, les travaux de répartition analytique sont réalisés en appliquant la méthode ABC (Activity Based Costing) et s'appuient sur le progiciel MyABCM. Pour le Métier Assurances non-vie, un module dédié plus particulièrement aux frais généraux et à la comptabilité analytique a été développé sous Essbase (Oracle) ;

- le pilotage financier des résultats du périmètre BPCE Assurances, au travers de la production des états financiers consolidés. Dans ce cadre, les services ont pour mission d'analyser les évolutions de l'activité commerciale et déterminants de la formation des marges, ainsi que de concourir au pilotage du résultat des compagnies.

8.2.2.3. Mise en œuvre des évolutions normatives

Un service dédié à l'analyse des normes (locales, IFRS et prudentielles) et à l'étude de leurs impacts sur les processus et systèmes d'information est opérationnel au sein de la direction Finance du Métier Assurances de Personnes.

8.2.3. Centre d'expertise et de relation client (CERC)

Le département Comptes client banque de la direction CERC a en charge l'ensemble des processus liés au suivi des opérations d'encaissement et de décaissement sur les activités d'assurance (épargne & prévoyance individuelle). Les responsabilités de ce département sont les suivantes :

- contrôle des flux automatiques d'encaissements/et décaissements ;



- gestion des incidents de paiements : rejets de virement, rejets de prélèvement ;
- encaissements des transferts entrants, des cotisations ;
- décaissements manuels (virements internationaux, avances de fonds, etc.) ;
- analyse et suivi des opérations d'assurance en suspens (actes en instance).

8.2.4. Direction des Investissements

Elle est en charge de la mise en œuvre de la politique d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, du pilotage des instances de décisions communes avec les sociétés de gestion, le contrôle des mandats de gestion et la participation aux travaux de production financière (analyse des titres en moins-value et appréciation de l'obligation de déprécier les titres considérés) lors des arrêtés comptables.

8.2.5. Directions Actuariat Produits & Inventaire

Des fonctions dédiées sont mises en œuvre au sein de chaque métier dans le but de traiter les problématiques qui leur sont spécifiques.

Lors des arrêtés, les services d'actuariat et de pilotage technique sont en charge de l'établissement des provisions techniques afférentes aux produits commercialisés (best estimate, CSM, provisions pour sinistres à payer, provisions pour primes non acquises, prévisions de recours, provisions pour frais de gestion, provisions pour risques en cours, etc.).

8.2.6. Qualité des données

Chaque service intervenant dans la production de données utilisées pour l'élaboration de l'information financière contribue à la mise en place et à la déclinaison du processus de gouvernance des données. Celui-ci vise à répondre aux exigences réglementaires en matière de qualité des données utilisées pour les calculs et reportings requis par le régime Solvabilité 2. Dans ce contexte, le dispositif vise notamment à assurer l'exactitude, la complétude et la pertinence de données.

8.3. SYSTÈMES D'INFORMATION DÉDIÉS AUX PROCESSUS & QUALITÉ DES DONNÉES

Le système d'information des métiers est composé de divers applicatifs métiers ou transversaux, dont les principaux sont décrits ci-après.

8.3.1. Applicatifs d'inventaire des engagements et de détermination des résultats techniques

Les systèmes de gestion des contrats comportent divers programmes de calcul des provisions techniques Vie, Prévoyance ou Dommages.

Ces applicatifs enregistrent les flux de primes et de prestations saisis par les agences ou les back-office « Contrats » internes et externes, puis calculent les intérêts et provisions techniques sur la base des dispositions contractuelles générales et particulières, dans le respect de la réglementation édictée par le Code des assurances.

8.3.2. Applicatifs d'alimentation et de comptabilité générale

Autant que possible en fonction des caractéristiques de l'activité de chacune des sociétés traitées, les processus opérationnels ont été unifiés dans une optique de sécurisation et d'efficacité opérationnelle. Pour autant, les différences existant en matière de gammes de produits et risques d'assurance, de modalités de gestion des contrats, d'historique ou de perspectives de développement, justifient l'existence et le maintien de processus distincts.

Métier Assurances de personnes

Focus sur le progiciel comptable Matisse Assurance

Il s'agit du progiciel People Soft GL mis en production le 1^{er} janvier 2009. Une des particularités de Matisse Assurance est l'enrichissement des enregistrements comptables grâce à l'alimentation d'une clé informationnelle, qui permet de tenir une comptabilité multinormes (normes locales, IFRS et Solvabilité 2).

À l'image des exercices précédents, cette année a été caractérisée par des conditions d'exploitation satisfaisantes.

Focus sur le Comité de maintenance Finance « Assurances de personnes »

Il s'agit d'une instance de pilotage qui traite de l'exploitation des différentes composantes du Système d'Information de la direction Finance. Il est amené à examiner les conditions d'exploitation des différents modules de transcodification, d'alimentation et d'interprétation comptable situés entre les systèmes de gestion des contrats et la comptabilité, du progiciel de comptabilité générale, du progiciel de rapprochement et de lettrage, du décisionnel comptable, du progiciel de reporting comptable et plus généralement de tous les applicatifs dédiés à la fonction financière.

Au titre de l'exercice, la nature et la fréquence des anomalies recensées ne sont pas de nature à remettre en cause la fiabilité des applicatifs.

Applicatif de comptabilisation des opérations sur les portefeuilles de placements

L'enregistrement et la comptabilisation des opérations relatives aux portefeuilles de placements des compagnies sont réalisés via l'outil Dimension édité par SimCorp.

Le processus d'enregistrement passe d'abord par l'intégration des transactions - soit via des données SWIFT provenant du middle office des gestionnaires financiers de BPCE Assurances par délégation ou des dépositaires, soit intégrées manuellement sur les instruments complexes ou non cotés - qui sont ensuite croisées avec les données référentielles et les schémas comptables pour arriver à la comptabilisation des opérations dans le logiciel. Seuls les instruments financiers complexes, peu courants ou dont la nature et les volumes ne justifient pas un traitement de masse, sont traités manuellement.

La comptabilité divisionnaire est exportée automatiquement vers la comptabilité selon un rythme quotidien.

Les équipes de BPCE Assurances effectuent des travaux de revue et de contrôles. Ces revues portent notamment sur les points de contrôle suivants :

- les rapprochements espèces et titres ;
- les contrôles de bonne affectation au plan de compte ;



- le contrôle des taux actuariels des acquisitions ;
- le contrôle de l'évaluation et de la comptabilisation des coupons courus et surcotes et décotes ;
- le contrôle de cohérence de la réserve de capitalisation et des plus-values ;
- les contrôles de cohérence entre comptabilité sociale, comptabilité IFRS et déclarations fiscales ;
- le contrôle de la cohérence entre les mouvements et le stock ;
- la revue analytique des produits financiers ;
- les rapprochements entre outil de gestion et ERP comptable ;
- la justification de divers comptes de régularisation.

Focus sur le processus de valorisation des portefeuilles

Dans l'objectif d'approcher la juste valeur des titres y compris dans un contexte de marché dégradé, leur valorisation est établie par l'application d'un processus combinant, dans l'ordre de préférence :

- la reprise du dernier cours coté sur un marché réglementé lorsque celui-ci est très récent et correspond à des transactions significatives sur un marché suffisamment liquide ;
- l'utilisation de bases d'informations auprès des intervenants de marché et investisseurs institutionnels (Reuters, Bloomberg, Fininfo, Markit, etc.) ;
- l'interrogation de contreparties pour obtention d'une cotation « bid » ;
- très marginalement, en l'absence de cours ou cotations jugés pertinents, le recalcul d'une valorisation à partir de paramètres observables sur les marchés ou de paramètres reconstitués.

Le processus de valorisation repose sur l'intervention conjointe :

- des gérants, du service référentiel valeurs et du service de gestion des risques de la société titulaire du mandat de gestion financière des portefeuilles détenus ;
- des équipes dédiées de BPCE Assurances.

Métier Assurances non vie

BPCE Assurances IARD dispose de son propre progiciel comptable : Coda. Il est interfacé avec un interpréteur comptable (AIS) qui reçoit et traduit comptablement l'ensemble des flux transmis par les outils de gestion de BPCE Assurances IARD (primes, sinistres).

La Direction Finance dispose également d'outils de production complémentaires pour réaliser ses missions (frais généraux, notes de frais, réassurances, production états fiscaux, etc.).

8.3.3. Applicatifs de reporting comptable

Métier Assurances de personnes

La centralisation des comptes est réalisée sur l'outil Tagetik et l'exportation des données vers Copernic est totalement automatisée via Datalink.

Métier Assurances non vie

L'outil de reporting utilisé est Assuréat. Le métier exporte sa liasse de consolidation vers Copernic.

La consolidation des comptes est réalisée via l'outil Copernic Finance. Cet outil permet de répondre parallèlement

aux obligations de publication des métiers soumis à la réglementation bancaire et à celles des métiers soumis à la réglementation Assurance.

En termes de contrôle interne, cette organisation permet une cohérence native des états financiers du palier BPCE Assurances avec ceux de BPCE et d'autre part augmente la capacité d'analyse des résultats dudit palier par les consolideurs de celui-ci.

8.4. SUIVI PERMANENT DES OPÉRATIONS COMPTABLES DE PRODUCTION

Le suivi permanent a pour objectif de vérifier que la comptabilisation des opérations quotidiennes est le reflet exact et exhaustif des opérations réalisées et que leur débouclage complet se fait dans les délais prévus ou cohérents avec le délai de réalisation des opérations de gestion situées en amont.

Les opérations de contrôle s'appuient notamment sur les progiciels de justification et de rapprochement automatique des comptes. Ces outils sont utilisés pour l'ensemble des comptes de tiers et de banque, ainsi que pour les comptes d'avances aux assurés et les provisions pour prestations à payer.

Il s'agit notamment de valider leur cohérence avec les montants effectivement crédités ou débités sur les comptes bancaires de la société. C'est l'objet des opérations de justification puis de lettrage des comptes assurés et des comptes de banque, ainsi que des rapprochements bancaires faits avec les comptes ouverts dans les établissements de crédit.

8.5. PROCESSUS D'ARRÊTÉ ET DE REPORTING

La procédure d'arrêté des comptes s'inscrit dans le double environnement de BPCE Assurances et de BPCE.

Un arrêté complet des comptes de chacune des sociétés est effectué tous les trimestres dans des conditions similaires.

Cet arrêté est l'objet d'un planning définissant les dates d'arrêté, les documents nécessaires et tâches élémentaires à accomplir, ainsi que la répartition des responsabilités entre les différents départements participant à l'arrêté des comptes. Cette répartition concerne principalement les tâches de réalisation et comporte une responsabilité de validation sur les éléments essentiels de formation du résultat des entités.

Une présentation des comptes trimestriels est faite par la direction Finance à la direction générale de l'Entreprise.

La qualité globale du processus d'arrêté repose sur :

- la cohérence des travaux réalisés par chacun des départements contributeurs et notamment par la vérification de la cohérence :
 - des flux enregistrés en comptabilité avec ceux utilisés par l'Actuariat inventaire pour le calcul des données d'inventaire, qu'il s'agisse d'estimation de primes, de provisions, de revalorisations, etc. ;
 - des flux estimés dans le cadre de l'arrêté avec ceux estimés dans le cadre des prévisions budgétaires ;
- la revue analytique, adaptée à l'importance et au degré de sensibilité de l'agrégat, des données de bilan et de résultat.

Cette phase consiste notamment à :



- justifier les évolutions des postes du compte de résultat et du bilan par des événements intervenus au cours de la période ;
- analyser le résultat par nature de marge et valider la cohérence avec les conditions contractuelles moyennes ou les périodes antérieures ;
- valider la cohérence des résultats avec les prévisions et justifier les écarts.

Par ailleurs, dans le cadre de Solvabilité 2, les métiers ont déployé des outils et processus requis par le pilier III « reporting » : cela a consisté en la mise en place d'outils de reporting et en l'enrichissement de l'outil de consolidation pour intégrer la dimension prudentielle.

8.6. PROCESSUS DE CONTRÔLE ET RÉVISION COMPTABLE

La fonction de révision comptable est en charge de l'analyse de la qualité et de la pertinence de la documentation des écritures de pertes et profits constatées sur les opérations inhabituelles, de l'analyse des opérations en suspens, de l'établissement d'un reporting des suspens par niveau de

risque, de la cartographie des risques comptables, de la revue des justificatifs des comptes de bilan, du contrôle des rapprochements comptabilité / gestion réalisés par les métiers, de la revue des liasses fiscales, du contrôle des provisions dotées au titre de divers risques, de l'analyse de la justification des écritures manuelles par typologie, du suivi de l'état de mise en œuvre des recommandations émises par les instances de contrôle, etc.

Dans chaque métier, la fonction est rattachée hiérarchiquement au directeur de la Conformité.

Les services de révision des deux métiers établissent des mémos de synthèse à destination des instances de direction des métiers. Des recommandations sont émises à l'attention des métiers à l'issue des contrôles ponctuels ou réguliers effectués par la Révision. Un plan de contrôles est établi annuellement, validé formellement par le responsable de rattachement. La fonction est intégrée à la filière Révision de BPCE.



8.7. LISTE DES MANDATS

TERPEREAU Jérôme			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NA	SACA	Président du Conseil d'Administration et Administrateur	
GIE BPCE SERVICES FINANCIERS	GIE	Président du Conseil d'Administration	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	SACA	Président du Conseil d'Administration	
BANQUE PALATINE	SACA	Président du Conseil d'Administration et Administrateur	
BPCE	SA	Membre du Directoire	
HEXARQ	SAS	Administrateur	
BPCE ASSURANCES	SACA	Président du Conseil d'Administration et Administrateur	
ALBIAN-IT	SACA	Administrateur	BPCE
BPCE-IT	SACA	Administrateur	BPCE

CIPIERE Corinne			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BPCE VIE	SACA	Présidente du Conseil d'Administration et Administratrice	
BPCE ASSURANCES IARD	SACA	Présidente du Conseil d'Administration	
BPCE ASSURANCES	SACA	Directrice générale et Administratrice	
NA	SACA	Directrice générale et Administratrice	
FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS	Fonds à forme sociétale à conseil d'administration (FSCA)	Administratrice	BPCE VIE
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS	SACA	Administratrice	BPCE
BPCE SOLUTIONS INFORMATIQUES	SNC	Administratrice	BPCE
BPCE IARD	SACS	Présidente du Conseil de Surveillance et Membre du Conseil de Surveillance	
COMPAGNIE EUROPEENE DE GARANTIES ET CAUTIONS (depuis le 01/01/2025)	SACA	Présidente du Conseil d'Administration et Administratrice	
SAS ECUREUIL VIE DEVELOPPEMENT	SAS	Administratrice	
SURASSUR	SA	Présidente du Conseil d'Administration	
PONTICELLI	SAS	Membre du Conseil de Surveillance	

BERNE Pierre-Laurent			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BPCE ASSURANCES	SACA	Administrateur	
GIE SYNDICATION RISQUE ET DISTRIBUTION	GIE	Membre du Conseil de Surveillance	
BPCE IARD	SACS	Membre du Conseil de Surveillance	BPCE
NA	SACA	Administrateur	
BATEAU BANQUE POPULAIRE (Depuis le 29/09/2025)	SACA	Administrateur	
VEGA INVESTMENT SOLUTIONS (Depuis le 01/01/2025)	SACA	Administrateur	
LE CAMPUS BPCE	Association	Administrateur	BPCE
MOMA UNIVERSITE DE MONTPELLIER		Administrateur	



DE LA CHAPELLE-BIZOT Benoît

Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BPCE ASSURANCES	SACA	Administrateur	
FONDS DE GARANTIE DES DÉPOTS ET DE RÉOLUTION	Fonds	Membre du Comité d'Audit	
NA	SACA	Administrateur	
COMITÉ DE SECTEUR FINANCIER		Membre du Comité	
FONDS DE GARANTIE DES DÉPOTS ET DE RÉSOLUTION	Fonds	Membre du Conseil de Surveillance	

BROUTELE Nathalie

Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BPCE APS	SAS	Présidente du Comité de Surveillance	
BPCE ASSURANCES IARD	SACA	Directrice Générale	
BPCE IARD	SACS	Membre du Directoire	
BPCE ASSURANCES	SACA	Directrice Générale Adjointe	
NA	SACA	Directrice Générale Déléguée	
BPCE ACHATS ET SERVICES	SAS	Administratrice	BPCE Assurances
CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE	SACA	Administratrice	
GROUPEMENT FRANCAIS DES BANCASSUREURS	Association	Administratrice	

DEWAGENAERE Marion

Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BPCE VIE (DEPUIS LE 01/04/2025)	SACA	Directrice Générale	
BPCE LIFE (Depuis le 28/03/2025)	SA	Présidente du Conseil d'Administration et Administratrice	
BPCE ASSURANCES (Depuis le 10/04/2025)	SACA	Directrice Général Adjointe	
NA (Depuis le 10/04/2025)	SACA	Directrice Général Déléguée	
VEGA INVESTMENT SOLUTIONS (Depuis le 17/03/2025)	SACA	Administratrice	
SAS ECUREUIL VIE DEVELOPPEMENT (Depuis le 11/04/2025)	SAS	Présidente du Conseil d'Administration	
ADIR SAL		Administratrice	



2

États financiers consolidés



Bilan

ACTIF (en k€)	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Écarts d'acquisition	8.1	16 412	16 412
Autres immobilisations incorporelles	8.2	102 226	102 083
Actifs incorporels	-	118 638	118 495
Immobilier de placement	5.2.1	1 140 709	1 064 311
Immobilier de placement en UC	5.2.1	288 256	322 188
Placements évalués au coût amorti	5.2.5	2 256 768	2 304 380
Placements à la juste valeur par capitaux propres	5.2.3	38 195 344	38 351 621
Placements à la juste valeur par résultat	5.2.2	26 696 073	21 857 514
Placements financiers en UC	5.2.2	45 766 659	38 028 985
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	5.2.8	318 328	81 755
Placements des activités d'assurance	5.2.7	114 662 137	102 010 754
Investissements dans les entreprises associées	-	82 558	75 902
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	6.1	499 831	434 950
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	6.1	9 044 289	9 178 814
Actifs liés à des contrats d'assurance émis et de réassurance cédée	-	9 544 120	9 613 764
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	8.2	22 489	22 912
Actifs d'impôt différé	8.12	93 920	172 828
Créance d'impôt exigible	-	19 106	25 501
Autres créances	-	344 806	385 546
Autres actifs	-	480 321	606 787
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	TFT	513 502	397 025
TOTAL DE L'ACTIF	-	125 401 276	112 822 727



Bilan

PASSIF (en k€)	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Capital social ou fonds équivalents	-	1 267 807	1 267 807
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	229 741	229 741
Réserve de réévaluation recyclable	-	47 865	39 964
Autres réserves et OCI non recyclables	-	16 351	4 929
Résultats cumulés	-	538 491	477 368
Résultat net consolidé de l'exercice	-	462 677	448 762
Écarts de conversion	-	1 534	1 534
Autres éléments de capitaux propres émis	-	275 469	-
Capitaux propres du groupe	-	2 839 935	2 470 104
Intérêts minoritaires	-	542	471
Capitaux propres totaux	varCAP	2 840 477	2 470 575
Provisions pour risques et charges	8.5	44 412	44 501
Dettes subordonnées	5.3.1	1 212 564	1 385 366
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	866
Autres dettes de financement	5.3.1	11 196	80 910
Dettes de financement	5.3.1	1 223 760	1 467 142
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	6.1	118 014 991	106 208 071
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	6.1	80 737	86 981
Passifs liés à des contrats d'assurance émis et de réassurance cédée	6.1	118 095 728	106 295 052
Passifs d'impôt différé	8.12	2 751	36 095
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	-	19	17
Dettes d'exploitation représentées par des titres	-	-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	-	32 054	116 570
Dettes d'impôt exigible	-	127	127
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	5.2.9	141 684	93 635
Autres dettes	-	3 020 264	2 299 013
Autres passifs	-	3 196 899	2 545 457
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-	-	-
TOTAL DU PASSIF	-	125 401 276	112 822 727



Compte de résultat

(en k€)	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Produits des activités d'assurance	6.3	4 408 096	4 079 816
Charges afférentes aux activités d'assurance	-	(3 652 321)	(3 463 161)
Résultat des activités d'assurance brut de réassurance	-	755 775	616 655
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance cédée	-	(82 905)	(43 927)
Résultat des activités d'assurance net de réassurance	8.7	672 870	572 728
Produits d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif	5.1.1	994 416	906 007
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	5.1.3	3 441	(32 229)
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	5.1.4	2 986 454	2 566 943
Variation des dépréciations sur placements au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres	-	4 691	21 277
Charges des placements ⁽¹⁾	5.1.6	(257 752)	(175 259)
Produits des placements nets de charges	-	3 731 250	3 286 739
Produits financiers ou charges financières d'assurance	-	(3 743 219)	(3 245 292)
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée	-	126 643	78 041
Résultat financier	-	114 674	119 488
Frais généraux de l'activité d'assurance non attribuables aux contrats d'assurance et de réassurance cédée	8.8	(148 026)	(143 587)
Charges des autres activités	-	-	-
Autres produits et charges opérationnels	-	5 741	9 834
Résultat opérationnel	-	645 259	558 463
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	13 602	15 471
Impôt sur les résultats	8.10	(196 199)	(125 172)
Résultat après impôt des activités discontinues	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	-	462 662	448 762
Intérêts minoritaires	-	15	1
Résultat net – Part du Groupe	-	462 677	448 762
Résultat par action (€)	-	23,85	23,13
Résultat dilué par action (€)	-	23,85	23,13

(1) Y compris charges de financement.



État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en k€)	31/12/2025	31/12/2024
RÉSULTAT NET	462 677	448 762
Éléments recyclables en résultat net	7 901	35 217
Écarts de conversion	-	-
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(251 753)	283 697
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(55 706)	(6 969)
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance comptabilisés en capitaux propres recyclables	322 329	(232 118)
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance cédée comptabilisés en capitaux propres recyclables	(4 000)	5 009
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(75)	(1 629)
Impôts liés	(2 894)	(12 773)
Éléments non recyclables en résultat net	11 422	(2 621)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	1 693	1 331
Réévaluation des actifs financiers de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	13 507	(805)
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	-	-
Charges financières des contrats d'assurance avec éléments de participation directe non recyclables	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	122	(3 029)
Impôts liés	(3 899)	(119)
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	19 324	32 596
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	482 000	481 262
dont part du groupe	481 912	481 205
dont part des minoritaires	88	56



Variation des capitaux propres

(en k€)	Part du groupe					Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital social ou fonds équivalents	Primes	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultats cumulés	Total part du groupe		
Situation au 31/12/2023	1 267 807	229 741	13 831	757 856	2 269 235	411	2 269 646
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	32 596	(96)	32 500	57	32 557
Résultat net consolidé de l'exercice	-	-	-	448 762	448 762	0	448 762
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 267 807	229 741	46 426	1 206 522	2 750 497	468	2 750 965
Distribution de dividendes	-	-	-	(280 397)	(280 397)	-	(280 397)
Mouvements sur le capital	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	4	4	3	7
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31/12/2024	1 267 807	229 741	46 426	926 129	2 470 103	471	2 470 574
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	19 324	-	19 324	86	19 410
Résultat net consolidé de l'exercice	-	-	-	462 670	462 670	(15)	462 655
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 267 807	229 741	65 750	1 388 799	2 952 097	542	2 952 639
Distribution de dividendes	-	-	-	(387 608)	(387 608)	-	(387 608)
Mouvements sur le capital	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de capitaux propres émis (TSSDI)	275 469	-	-	-	275 469	-	275 469
Variations de périmètre	-	-	-	(23)	(23)	1	(22)
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31/12/2025	1 543 276	229 741	65 750	1 001 168	2 839 935	543	2 840 478



Tableau des flux de trésorerie

(en k€)	31/12/2025	31/12/2024
Résultat opérationnel avant impôt	645 259	558 463
+ Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(118 477)	(83 029)
+ Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et de réassurance cédée	2 943 706	2 594 523
+ Dotations nettes aux autres provisions et aux dépréciations	(5 063)	(29 623)
- Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(1 512 854)	(1 254 506)
- Plus et moins-values de cession des placements	(364 540)	(255 141)
- Autres mouvements	(3 536)	(3 085)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat opérationnel avant impôt	939 236	969 139
+ Flux de trésorerie liés aux opérations d'assurance	9 259 792	8 417 148
+ Flux de trésorerie liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	196 830	(431 853)
+ Flux de trésorerie liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	571 556	(340 230)
- Impôts versés	(154 432)	(87 195)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	11 458 241	9 085 472
+ Cessions de placements financiers	34 746 859	29 090 324
+ Cessions d'immeubles de placement	-	-
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	34 746 859	29 090 324
- Acquisitions de placements financiers	(45 608 542)	(38 257 914)
- Acquisitions d'immeubles de placement	(22 699)	(14 213)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	(45 631 240)	(38 272 127)
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	398	-
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(22 627)	(24 417)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(22 229)	(24 417)
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(10 906 610)	(9 206 220)
- Dividendes payés	(387 611)	(280 397)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	(387 611)	(280 397)
+ Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	680 000	-
- Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	(643 000)	-
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	37 000	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	(350 611)	(280 397)
Effet de la variation des taux de change (D)	-	-
Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs destinés à être cédés (E)		
Flux nets de trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D+E)	201 020	(401 144)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	280 455	681 599
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	481 475	280 455
Variation de la trésorerie nette	201 020	(401 144)



1. Faits caractéristiques

1.1. ÉMISSION PUBLIQUE INAUGURALE DE DETTES SUBORDONNÉES POUR 680 MILLIONS D'EUROS

BPCE Assurances a effectué avec succès une émission publique inaugurale de dettes subordonnées, d'un montant total de 680 millions d'euros, sur Euronext Growth. Cette opération témoigne de la confiance des investisseurs dans la robustesse financière du modèle de BPCE Assurances et de son engagement à impact positif. La notation A+ attribuée par Fitch Ratings, avec perspective stable, vient confirmer cette solidité et asseoir sa place de nouvel émetteur sur les marchés financiers.

Cette émission inaugurale a suscité un intérêt soutenu des investisseurs. Elle se compose d'une tranche « restricted tier 1 » de 280 M€ et d'une tranche « tier 2 » de 400 M€, structurée en Green Bond et adossée à un portefeuille immobilier 100 % vert, témoignant ainsi de l'engagement de BPCE Assurances en tant qu'assureur responsable.

Cette opération constitue une étape majeure dans le développement de BPCE Assurances, marquant son accès

inaugural aux marchés de capitaux, renforçant la diversification et l'autonomie de son financement au bénéfice de ses assurés. Elle illustre également la cohérence et la pertinence du modèle de bancassurance du Groupe BPCE.

1.2. POURSUITE DU DYNAMISME DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE EN 2025

L'année 2025 a été marquée par le maintien d'une activité commerciale soutenue sur l'ensemble des métiers avec un chiffre d'affaires global dépassant pour la première fois les 20 milliards d'euros, en croissance de 8 % sur un an.

La collecte en Assurance vie, avec 16 Mds€ de primes en affaires directes, enregistre une croissance de 7 % par rapport à 2024, en lien avec les campagnes commerciales.

Les cotisations des activités Prévoyance individuelle et d'Assurance des Emprunteurs (ADE) augmentent de +5 % en un an, atteignant 1,5 Mds€.

Le chiffre d'affaires de l'assurance non-vie s'établit à 2,5 Mds€, en croissance de 11 % sur un an.

2. Référentiel IFRS

Les états financiers consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date. Néanmoins, BPCE Assurances, à l'instar du Groupe BPCE, a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relatives à la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilisation de ces opérations, telle qu'adoptée par l'Union européenne.

2.2. TEXTES APPLICABLES DEPUIS LE 1ER JANVIER 2025

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers annuels au 31 décembre 2024 ont été complétées par les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et applicables pour la première fois à cet exercice, n'ont pas d'impact significatif sur les comptes de BPCE Assurances

2.3. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON UTILISÉES

Les normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), adoptées par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire en 2025 sont appliquées pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2025 et notamment les textes entrés en vigueur en 2025.

2.4. IMPACT DES NORMES PUBLIÉES ET NON ENCORE APPLICABLES

• Les normes et amendements publiés et non encore applicables sont les suivants :

Norme IFRS 18 : Présentation et informations à fournir dans les états financiers

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ». Elle a été publiée par l'IASB le 9 avril 2024. Sous réserve de son adoption par la Commission européenne, la norme IFRS 18 sera applicable au 1er janvier 2027 avec un comparatif au 1er janvier 2026. Une application anticipée est autorisée. BPCE Assurances ne prévoit pas d'application anticipée de la norme IFRS 18. L'analyse d'impact est en cours.

Amendement IFRS 9 volet 1 : Classement et évaluation des instruments financiers

L'IASB a publié, le 30 mai 2024, les amendements à IFRS 9 « Classement et évaluation des instruments financiers » (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7) applicables au 1er janvier 2026 sous réserve d'adoption par la Commission européenne. Ces amendements ont été adoptés par le règlement (UE) 2025/1047 de la Commission européenne du 27 mai 2025 modifiant le règlement (UE) 2023/1803 en ce qui concerne les normes internationales d'information financière IFRS 9 et IFRS 7. Ils donnent des précisions sur la décomptabilisation des passifs financiers réglés via un système de paiement électronique, sur le caractère basique des actifs financiers avec clauses de paiement contingentes, les actifs sans recours et les actifs financiers contractuellement liés.



3. MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Intégration et mise en équivalence

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- L'intégration globale pour les entités contrôlées au sens d'IFRS 10 ;
- La comptabilisation des actifs et des passifs pour les activités conjointes au sens d'IFRS 11 ;
- La mise en équivalence pour les coentreprises au sens d'IFRS 11 et conformément à IAS 28 ;
- La mise en équivalence pour les entreprises associées sous influence notable au sens d'IAS 28.

La méthode de l'intégration globale consiste à substituer à la valeur comptable de la participation, chacun des éléments d'actif et de passif de la filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat en intérêts minoritaires.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable de la participation dans les comptes du détenteur, la quote-part d'intérêt de BPCE Assurances dans les capitaux propres et le résultat de l'entité détenue. Les titres sont inscrits pour cette valeur réévaluée à l'actif du bilan consolidé, au poste "Investissements dans les entreprises associées". La différence entre la valeur historique des titres et leur valeur réévaluée est comptabilisée au passif du bilan dans les "Capitaux propres du groupe" et au résultat dans le poste de "Quote-part dans les résultats des entreprises associées" du compte de résultat consolidé.

Opérations réciproques

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées notamment :

- Les dividendes perçus intra-groupe ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les OPCVM consolidés ;
- Les acceptations, cessions et rétrocessions en réassurance ;
- Les créances, dettes et provisions intra-groupe, ainsi que les produits et charges réciproques.

Conversion des comptes des filiales et participations étrangères

Les sociétés consolidées tiennent toutes leurs comptes en euros, à l'exception d'Adir qui est mise en équivalence et qui tient ses comptes en livres libanaises.

Conformément à IAS 21, la conversion des comptes de la monnaie fonctionnelle à la monnaie de présentation est faite selon la méthode du cours de clôture. L'écart de conversion est porté dans les capitaux propres.

Consolidation des entités structurées

IFRS 10 définit un modèle unique de contrôle applicable à l'ensemble des entités qu'il s'agisse ou non d'entités structurées. Le contrôle d'une entité doit désormais être analysé au travers de trois critères cumulatifs : le pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité, l'exposition aux rendements variables de l'entité et le pouvoir d'influencer sur les rendements variables obtenus de l'entité.

Arrêté anticipé

Certains flux issus des comptes sociaux sont utilisés pour établir les états financiers consolidés annuels. Ces flux peuvent être issus d'un arrêté « anticipé » (par rapport à la date de clôture du 31/12/2025) pour les données techniques, les données financières étant issues d'un arrêté « réel ».



3.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Entité	Méthode	Siège social	12/2024		12/2025		Date d'entrée/ sortie
			% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	
Intégration globale							
BPCE Assurances	IG	7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2022
NA	IG	7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	1978
BPCE Vie	IG	7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	1997
BPCE Assurances IARD	IG	7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2014
BPCE Life	IG	51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %	1998
BPCE APS	IG	88, avenue de France, 75013 Paris	53 %	53 %	53 %	53 %	2014
SCI Fructifoncier	IG	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2004
SPPICAV Nami Investment	IG	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2009
FCP Réaumur Actions	IG	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2005
FCTTULIP NOTE	IG	12, rue James Watt, 93200 Saint-Denis	100 %	100 %	0 %	0 %	2018-2025
Mise en équivalence							
BPCE IARD	MEE	Chaban de Chauray, 79000 Niort Cedex	50 %	50 %	50 %	50 %	1997
ADIR	MEE	Banque Byblos, avenue Elias Sarkis, Beyrouth, Liban	34 %	34 %	34 %	34 %	2001
Ecureuil Vie Développement	MEE	7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris	51 %	51 %	51 %	51 %	2015
SCI DUO PARIS	MEE	28-32, avenue Victor Hugo, 75016 Paris	50 %	50 %	50 %	50 %	2017

En 2025, le FCT Tulip Note, dont la taille ne cesse de réduire à la suite des remboursements périodiques, est déconsolidé du périmètre avec un effet rétroactif au 01/01/2025.



3.3. SOCIÉTÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

En première approche, les critères retenus pour l'intégration dans le périmètre de consolidation des OPCVM et participations immobilières sont les suivants :

- Selon IFRS 10 et IFRS 11, le contrôle d'un fonds est établi lorsque BPCE Assurances a la capacité d'influer sur ses rendements du fait de son pouvoir sur l'entité ; seuls les droits substantiels, c'est-à-dire lorsque BPCE Assurances a la capacité pratique de les exercer, sont pris en compte ;
- Total du bilan ou de la situation nette de l'OPCVM supérieur à 0,5 % des placements de BPCE Assurances ;
- Le total des entités exclues du périmètre ne représentant pas plus de 5 % du total des placements.

3.4. ENTITÉS NON CONSOLIDÉES

Libellé de l'entité	% de détention 2025	Siège social	Commentaires relatifs aux critères de consolidation
NATIXIS IONIS	100 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
NATIXIS ESG DYNAMIC FUND	93 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
NATIXIS ESG CONSERV-R EUR	84 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SCPI ATLANTIQUE MUR REGIONS	77 %	22, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SELECTIZ	62 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SELECTIZ PLUS	61 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
ALLOCATION PILOTÉE ÉQUILIBRE	57 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
VEGA COURT TERME DYNAMIQUE	56 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
ALLOCATION PILOTÉE OFFENSIVE	55 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SCPI IMMO ÉVOLUTIF	46 %	22, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
VEGA FRANCE OPPORTUNITES	43 %	115, rue Montmartre, 75002 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
DNCA INVEST NORDEN	43 %	19, place Vendôme, 75001 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
VEGA EURO RENDEMENT FCP	43 %	115, rue Montmartre, 75002 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
THEMATICS EUROPE SELECTION	42 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT C	42 %	59, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
VEGA EUROPE CONVICTIONS	36 %	115, rue Montmartre, 75002 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
VEGA OBLIGATIONS EUROS	29 %	115, rue Montmartre, 75002 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
MIROVA EUROPE SUSTAIN. EQUITY FUND	29 %	59, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
THEMATICS META FUND	28 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi

3.5. TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

Libellé de l'entité	% de détention 2025	Siège social	Commentaires relatifs aux critères de consolidation
SCI FONCIERE 2	100%	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Seuil de matérialité non atteint
AEDIFEX LIFE	100%	Avenue du Port 86C/320, 1000 Bruxelles, Belgique	Seuil de matérialité non atteint
SCI FLI	7%	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
INTER MUTUELLE ASSISTANCE	2%	118, avenue de Paris, 79000 Niort	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SURASSUR	1%	534, rue de Neudorf, 2015 Luxembourg, Luxembourg	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi

3.6. INTÉRÊTS MINORITAIRES SIGNIFICATIFS DÉTENUS DANS UNE FILIALE DU GROUPE

BPCE Assurances ne dispose pas d'intérêts minoritaires significatifs au 31 décembre 2025.



3.7. INTÉRÊTS DÉTENUS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Informations financières sur les sociétés mises en équivalence (en k€)	31/12/2025			
	Valeur des titres mis en équivalence	Total Bilan	Chiffre d'affaires	Résultat net
BPCE IARD	82 376	1 203 602	510 612	25 299
Adir*	-	52 418	-	-
Ecureuil Vie Développement	183	37 415	-	16
TOTAL DE LA VALEUR DE MISE EN ÉQUIVALENCE	82 559	-	-	-
SCI DUO PARIS	136 106	755 033	-	6 053
TOTAL DE L'IMMOBILIER DE PLACEMENT DES MEE	136 106	-	-	-

* La valeur de la filiale ADIR a été maintenue à 0 suite à la déclaration en défaut de paiement du Liban depuis 2020. Les données d'ADIR correspondent aux dernières données financières reçues arrêtées au 31 décembre 2024.

3.8. INTÉRÊTS DÉTENUS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

(en M€)	Titrisation	Gestion d'actifs
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (y compris les placements financiers en UC)	1 076	19 795
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-
Total Actif	1 076	19 795
Engagements de financement donnés	268	766
Exposition maximale au risque de perte	1 344	20 562
Taille des entités structurées	9 560	664 870

3.9. SOUTIEN FINANCIER À DES ENTITÉS STRUCTURÉES

BPCE Assurances n'a accordé aucun soutien financier à des entités structurées consolidées ou non consolidées, dans un contexte de difficultés financières.

4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses.

Elle inclut une part de jugement dans l'application des principes comptables décrits ci-après.

Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition dans le cadre des tests de dépréciation, les instruments financiers en juste valeur non cotés sur un marché actif, les actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance cédée, les provisions pour risques et charges (et notamment les engagements sociaux), ainsi que les actifs d'impôt différé.

Les estimations et les hypothèses afférentes sont réalisées notamment à partir de l'expérience passée, de la réglementation, des principes actuariels usuels. Elles font l'objet d'analyses de sensibilité lorsque cela est requis par

les normes ou lorsque cela permet à BPCE Assurances d'exercer son jugement. Les estimations et les hypothèses sont régulièrement réexaminées.

4.2. BILAN

4.2.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Conformément à IAS 36, ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an, à une date proche de la date de clôture annuelle, et d'une provision le cas échéant. Les événements de l'année ne sont pas de nature à remettre en cause le résultat des tests de dépréciations réalisés au 31 décembre 2025.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT), définies comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Dans la pratique, BPCE Assurances retient une approche par entité juridique.



Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur d'utilité, calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT sur 5 ans, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage de pôle Assurances. Ces tests sont notamment sensibles à l'hypothèse de taux d'actualisation. Concernant les écarts d'acquisition des entités acquises avant le 1er janvier 2004, la valeur d'entrée retenue en IFRS correspond à leur valeur nette comptable qu'ils avaient en normes françaises à cette date.

Traitement de l'écart d'acquisition des entités mises en équivalence

Conformément à IAS 28.32 et IAS 28.42, le goodwill relatif à une entité mise en équivalence n'est pas présenté séparément et ne peut pas faire l'objet d'un test de dépréciation distinct. La valeur de mise en équivalence est dans ce cas appréciée globalement comme un actif unique.

Traitement de l'écart d'acquisition des entités sous contrôle commun

Conformément à IFRS 10 et à la méthode appliquée par le Groupe BPCE pour les regroupements d'entreprises placées durablement sous contrôle commun, l'écart d'acquisition relatif à l'acquisition de ces entités est imputé sur les capitaux propres consolidés.

4.2.2. Immobilisation des développements informatiques

Les logiciels créés en interne répondant aux conditions définies par IAS 38 sont activés. Ils sont amortis sur leur durée d'utilité. Celle-ci est appréciée au cas par cas dans le cadre d'un processus de sélection commun à toutes les sociétés du Groupe BPCE. Pour les principaux développements informatiques, cette durée est comprise dans un intervalle allant de 1 à 13 ans.

Seules les dépenses engagées lors de la phase de développement sont immobilisées, les coûts générés par la phase de recherche étant constatés en charge de la période.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés et sont constatés directement en charge.

4.2.3. Immobilier de placement

BPCE Assurances a opté pour la valorisation à la juste valeur et variation en résultat de ses immeubles de placement qui relèvent d'IAS 40. La SCI Tour Duo, mise en équivalence, est également comptabilisée dans la rubrique Immobilier de placement (au coût amorti), en tant que placement lié aux activités d'assurance.

4.2.4. Opérations de location

Selon la norme IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif déterminé.

Le contrôle est établi lorsque le preneur détient, tout au long de la durée d'utilisation, les deux droits suivants :

- Le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien ;
- Le droit de décider de l'utilisation du bien.

Pour le preneur, la norme IFRS 16 impose la comptabilisation à

l'actif de tous les contrats de location répondant à la définition établie par la norme, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif loué, enregistré parmi les immobilisations, et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location.

BPCE Assurances utilise les exceptions prévues par la norme en ne modifiant pas le traitement comptable des contrats de location de courte durée (inférieure à 12 mois) ou portant sur des actifs sous-jacents de faible valeur.

Détermination de l'actif représentatif du droit d'utilisation

À la date de début du contrat de location, l'actif au titre du droit d'utilisation doit être évalué au coût.

Ce dernier comprend :

- Le montant initial du passif locatif ;
- Le cas échéant, les paiements de loyers versés en date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus ;
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés par le preneur ;
- Une estimation des coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent ainsi que la restauration du lieu ou pour la remise du bien sous-jacent dans l'état exigé par les termes et conditions du contrat de location.

La valeur du droit d'utilisation est susceptible d'être ultérieurement ajusté si le contrat de location est modifié, si la durée de location vient à être réestimée, et pour tenir compte des variations contractuelles de loyer liées à l'application d'indices ou de taux.

Durée de la location

Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement, sur la durée du contrat de location.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 16, la durée du contrat de location correspond à la période de location non résiliable complétée, le cas échéant, des périodes couvertes par des options de renouvellement dont l'exercice par le preneur est raisonnablement certain et les périodes couvertes par des options de résiliation dont l'exercice par le preneur n'est pas raisonnablement certain. Elle est, en général, de 9 ans concernant les contrats de baux immobiliers de droit français de type « 3/6/9 ». Il est précisé que le contrat n'est plus exécutoire, lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en ne s'exposant qu'à une pénalité négligeable.

L'appréciation du caractère raisonnablement certain est réalisée en tenant compte de tous les facteurs pertinents faisant que BPCE Assurances a un avantage économique à exercer une option ou à ne pas l'exercer tels que :

- Les conditions d'exercice de ces options au regard des conditions de marché ;
- Les aménagements importants effectués dans les locaux loués ;
- Les coûts associés à la résiliation du contrat ;
- L'importance du bien loué pour BPCE Assurances compte-tenu de sa nature spécifique ou de sa localisation ;



- De l'historique des renouvellements de biens similaires, mais aussi de la stratégie quant à l'utilisation à venir des biens.

Détermination de la dette locative

À la date de début du contrat de location, les paiements pris en compte pour déterminer la dette locative comprennent les paiements qui se rapportent au droit d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat de location et qui n'ont pas encore été versés. Sont exclus des paiements retenus pour la détermination de la dette locative, la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe d'habitation s'agissant de taxes entrant dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique », ainsi que la taxe foncière et les primes d'assurances éventuellement refacturées par le bailleur, celles-ci constituant un paiement locatif variable (dès lors que les montants remboursés ne sont pas prédéterminés contractuellement).

Suivant la norme IFRS 16, les paiements sont actualisés soit au taux implicite du contrat de location, soit au taux marginal du preneur, qui est le taux que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire, dans un environnement économique similaire. BPCE Assurances applique aux paiements de ses contrats le taux marginal.

Présentation

La charge d'intérêt relative à la dette financière et la charge d'amortissement du droit d'utilisation sont renseignées au compte de résultat respectivement sur la ligne « charges des placements » (comprenant les charges de financement) et sur la ligne « Charges afférentes aux activités d'assurance ». Les droits d'utilisation sont présentés sur les lignes d'immobilisation du bilan consolidé où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété. La dette locative est portée sur la ligne « Autres dettes de financement » au passif du bilan consolidé.

4.2.5. Placements financiers

La norme IFRS 9 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macrocouverture.

4.2.5.1. Classement et évaluation des actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres ou à la juste valeur par résultat en fonction :

- De la nature de l'instrument (dette ou capitaux propres) ;
- Des caractéristiques de leurs flux contractuels, et ;
- De la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou business model).

Modèle de gestion ou *business model*

Le business model de l'entité représente la manière dont elle gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie. L'exercice du jugement est nécessaire à l'entité pour apprécier le modèle de gestion.

La détermination du modèle de gestion doit tenir compte de toutes les informations sur la façon dont les flux de trésorerie ont été réalisés dans le passé, de même que de toutes les autres informations pertinentes.

Par ailleurs, la détermination du modèle de gestion doit s'opérer à un niveau qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont collectivement gérés en vue d'atteindre l'objectif économique donné. Le modèle de gestion n'est donc pas déterminé instrument par instrument mais à un niveau de regroupement supérieur, par portefeuille.

La norme retient trois modèles de gestion :

- Un modèle de gestion visant à conserver les actifs pour percevoir les flux de trésorerie contractuels (« modèle de collecte ») ;
- Un modèle de gestion mixte visant à la fois à percevoir les flux de trésorerie contractuels et à réaliser des cessions (« modèle de collecte et de vente ») ;
- Un modèle de gestion propre aux autres actifs financiers, dans lequel la collecte des flux contractuels est accessoire.

Caractéristique des flux contractuels : détermination du caractère basique ou SPPI (*Solely Payments of Principal and Interest*)

Un actif financier est dit « basique » si les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements du principal et à des intérêts calculés sur le capital restant dû. La détermination du caractère basique est à réaliser pour chaque actif financier lors de sa comptabilisation initiale.

Le « principal » est défini comme la juste valeur de l'actif financier à sa date d'acquisition.

Les « intérêts » représentent la contrepartie de la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associé au principal, mais également d'autres risques comme le risque de liquidité, les coûts administratifs et la marge de négociation.

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts, il faut considérer les termes contractuels de l'instrument. Cela implique d'analyser tout élément qui pourrait remettre en cause la représentation exclusive de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit.

Catégories comptables

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) peuvent être évalués au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres recyclables ou à la juste valeur par résultat.

Un instrument de dettes est évalué au coût amorti s'il satisfait les deux conditions suivantes :

- L'actif est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est la collecte des flux de trésorerie contractuels, et ;
- Les termes contractuels de l'actif financier définissent ce dernier comme basique (SPPI) au sens de la norme.

Un instrument de dettes est évalué à la juste valeur par capitaux propres seulement s'il répond aux deux conditions suivantes :

- L'actif est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est à la fois la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers, et
- Les termes contractuels de l'actif financier définissent ce dernier comme basique (SPPI) au sens de la norme.

Les instruments de capitaux propres sont par défaut



enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sans reclassement ultérieur en résultat. En cas d'option pour cette dernière catégorie, les dividendes demeurent comptabilisés en résultat.

Tous les autres actifs financiers sont classés à la juste valeur par résultat. Ces actifs incluent notamment les actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs non basiques (non SPPI). La désignation à la juste valeur par résultat sur option pour les actifs financiers ne s'applique que dans le cas d'élimination ou de réduction significative d'un décalage de traitement comptable. Cette option permet d'éliminer les distorsions découlant de règles de valorisation différentes appliquées à des instruments gérés dans le cadre d'une même stratégie.

Les dérivés incorporés ne sont plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers sont des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride doit être désormais enregistré en juste valeur par résultat lorsqu'il n'a pas la nature de dette basique.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9. Un placement financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Choix retenus au titre des placements financiers de BPCE Assurances

- Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont :
 - Les instruments de capitaux propres (hormis ceux pour lesquels l'option de comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables a été retenue) ;
 - Les instruments de dettes non basiques ;
 - Les placements financiers en représentation des contrats en unités de comptes (UC).

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur en date de comptabilisation initiale comme en date d'arrêté.

Au bilan, ces actifs sont présentés au sein des postes « Placements à la juste valeur par résultat » ou « Placements financiers en UC » (au titre des placements en représentation des contrats en unités de comptes).

Ces instruments ne sont pas soumis aux exigences d'IFRS 9 en matière de dépréciation, l'intégralité de la variation de leur juste valeur étant comptabilisée au compte de résultat.

- Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables sont principalement constitués des instruments de dette basiques.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le poste « Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables » de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Au bilan, ces actifs sont présentés au sein de l'agrégat « Placements à la juste valeur par capitaux propres ».

Ces instruments sont soumis aux exigences d'IFRS 9 en matière de dépréciation.

- Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sont constitués des instruments de capitaux propres pour lesquels l'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables a été retenue.

Cette option s'applique instrument par instrument, uniquement aux instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction. Les pertes de valeur latentes et réalisées restent constatées en capitaux propres sans jamais affecter le résultat.

En date d'arrêté, ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le poste « Réévaluation des actifs financiers de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables » de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations de juste valeur ne sont pas transférées en résultat mais directement dans les réserves consolidées des capitaux propres.

Au bilan, ces actifs sont présentés au sein de le poste « Placements à la juste valeur par capitaux propres ».

Ces actifs financiers ne sont pas soumis aux exigences d'IFRS 9 en matière de dépréciation.

- Les actifs au coût amorti comprennent exclusivement les prêts et créances.

Les actifs au coût amorti sont des actifs financiers basiques détenus dans un modèle de collecte, évalués au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) ou un équivalent du TIE. Le TIE est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la valeur comptable initiale du prêt.

Au bilan, ces actifs sont présentés dans le poste « Placements évalués au coût amorti ».

Ces instruments sont soumis aux exigences d'IFRS 9 en matière de dépréciation.

- Les instruments dérivés sont classés comme des actifs ou passifs en juste valeur

Leurs variations passent par le résultat, sauf s'il s'agit d'instruments de couverture désignés comme tels et efficaces (se référer à la partie 4.2.5.3).

Au bilan, les dérivés sont présentés dans les postes « Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés » (actif du bilan) ou « Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés » (passif du bilan).

4.2.5.2. Dépréciation

Les pertes de crédit attendues sont représentées par des dépréciations sur les actifs au coût amorti et en juste valeur par capitaux propres recyclables.

Dès la date de première comptabilisation, les instruments financiers concernés font l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses – ECL).

Lorsque les instruments financiers n'ont pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, les dépréciations ou provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées à partir d'historiques de pertes et de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie actualisés.



Les instruments financiers sont répartis en trois catégories (statuts) selon la dégradation du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale. A chaque catégorie d'encours correspond une modalité spécifique d'évaluation du risque de crédit :

Statut 1 (S1)

- Il s'agit des encours sains pour lesquels il n'y a pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier ;

- La dépréciation ou la provision pour risque de crédit correspond aux pertes de crédit attendues à un an.

Statut 2 (S2)

- Les encours sains pour lesquels une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier sont transférés dans cette catégorie ;

- La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est alors déterminée sur la base des pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier (pertes de crédit attendues à maturité).

Statut 3 (S3)

- Il s'agit des encours pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement qui caractérise un risque de crédit avéré et qui intervient après la comptabilisation initiale de l'instrument concerné. Les critères d'identification des actifs dépréciés sont similaires à ceux prévalant selon IAS 39 et sont alignés sur celui du défaut ;

- La dépréciation ou la provision pour risque de crédit correspond à une estimation individualisée de la provision pour risque avérée à l'instar de la méthodologie appliquée aux encours en défaut sous IAS 39 ;

- Les actifs financiers acquis ou créés et dépréciés au titre du risque de crédit dès leur comptabilisation initiale, l'entité ne s'attendant pas à recouvrer l'intégralité des flux de trésorerie contractuels (Purchased or Originated Credit Impaired ou POCI), relèvent aussi du statut 3. Ces actifs peuvent être transférés en Statut 2 en cas d'amélioration du risque de crédit.

Augmentation significative du risque de crédit

L'appréciation de la détérioration du risque de crédit repose sur la comparaison des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en se fondant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

La norme IFRS 9 permet de considérer que le risque de crédit d'un instrument financier n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale si ce risque est considéré comme faible à la date de clôture. Cette disposition est appliquée pour les titres de dette notés « Investment Grade ».

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les instruments financiers classés en Statut 1 ou en Statut 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de plusieurs paramètres :

- La probabilité de défaut « PD » ;
- La perte en cas de défaut « LGD » (Loss Given Default) ;
- Le montant de l'exposition en cas de défaut « EAD » (Exposure at default).

Les dépréciations seront le produit de la PD par la LGD et l'EAD, sur un horizon d'un an (Statut 1) ou sur la durée de vie de l'instrument (Statut 2). Ces dépréciations sont calculées en tenant compte d'un facteur d'actualisation en date d'arrêtée basé sur le taux d'intérêt effectif ou d'une approximation de celui-ci.

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne des ECL par scénarios pondérés par la probabilité d'occurrence de ces scénarios.

Comptabilisation des dépréciations sur les actifs au coût amorti et en juste valeur par capitaux propres

Pour les instruments de dette comptabilisés au bilan dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti, les dépréciations constatées viennent corriger le poste d'origine de l'actif présenté au bilan pour sa valeur nette (quel que soit le statut de l'actif : S1, S2, S3 ou POCI). Les dotations et reprises de dépréciation sont comptabilisées au compte de résultat au poste « Variation des dépréciations sur placements au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres ».

Pour les instruments de dette comptabilisés au bilan dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les dépréciations sont portées au passif du bilan au niveau des capitaux propres recyclables, en contrepartie du poste « Variation des dépréciations sur placements au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres » au compte de résultat (quel que soit le statut de l'actif : S1, S2, S3 ou POCI).

4.2.5.3. Comptabilité de couverture

BPCE Assurances, à l'instar du Groupe BPCE, a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relatives à la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilisation de ces opérations, telle qu'adoptée par l'Union européenne, c'est-à-dire excluant certaines dispositions concernant la macrocouverture.

BPCE Assurances documente à l'origine la relation de couverture, ses objectifs, sa stratégie en termes de gestion des risques, et formalise l'efficacité de la couverture, dès sa mise en place et sur la durée de la couverture, en démontrant l'efficacité rétrospective et prospective de la relation de couverture.

BPCE Assurances a souscrit des contrats de swaps de devises en couverture d'un portefeuille obligataire libellé en dollar pour un notionnel de 1 604 M€ au 31 décembre 2025.

Ces instruments dérivés sont enregistrés selon les principes de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie :

- La part efficace des variations de juste valeur du dérivé est comptabilisée en capitaux propres ;
- Le gain ou la perte relative à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat.



4.2.5.4. Pensions et prêts de titres

Les titres prêtés ou mis en pension ne sont pas décomptabilisés car BPCE Assurances garde la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

4.2.5.5. Règles d'inscription à l'actif

La date d'enregistrement comptable des instruments financiers est la date de règlement.

Aucun coût de transaction n'est supporté directement ; les seuls coûts refacturés par le gestionnaire d'actif sont des coûts administratifs. Ainsi, pour les obligations, le prix de revient comptabilisé dans les comptes sociaux est net de frais ; le taux actuariel à l'achat utilisé dans les comptes sociaux est ainsi inchangé en IFRS.

4.2.5.6. Principes fondamentaux de valorisation des placements

Le principe général est de retenir le cours « bid » dès lors que celui-ci est disponible et pertinent.

La juste valeur des placements est estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergent avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction. Cette juste valeur correspond au cours acheteur (« bid »).

Le cours « bid » est obtenu à partir :

- Du prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif ;
- D'une valeur déterminée à partir de techniques de valorisation en l'absence de cotation sur un marché actif.

Cas particuliers

• **Titres structurés** : le cours est généralement obtenu de l'établissement « structureur » et/ou (re)calculé à l'aide d'outils de « pricing », à partir des valeurs de paramètres fournies par la contrepartie ou observées sur les marchés.

• **Investissements non cotés (FCPR, capital-risque, capital investissement, FCT, etc.)** : compte tenu de la nature des investissements sous-jacents et de la périodicité le plus souvent trimestrielle des valorisations, l'obtention d'une cotation en temps réel est matériellement impossible. En règle générale, la juste valeur est donc la valeur communiquée par le gérant du fonds à la clôture du trimestre précédent celui de l'arrêté. Il convient de préciser également que depuis l'année 2022, à la suite d'une recommandation de la direction des Risques du Groupe BPCE, une décote est appliquée sur la valorisation des fonds classés comptablement en FCPR en raison du contexte économique actuel et suite au conflit russo-ukrainien (fortes tensions sur les marchés des matières premières, hausse de l'inflation et baisse de l'activité économique). Cette décote est de 11 % au 31 décembre 2025.

• **Immobilier** : bien que reposant toujours, in fine, sur une valeur établie par comparaison avec le marché et/ou sur la valeur actuelle estimée des flux futurs procurés par les biens sous-jacents, le cours retenu comme valeur de réalisation diffère selon la nature juridique de l'instrument considéré :

- Pour les SCPI également ouvertes aux investisseurs particuliers, la valeur retenue est celle constatée lors de la dernière « confrontation » mensuelle entre les ordres d'achat et de vente ;

- Pour les OCPI également ouverts aux investisseurs particuliers, la valeur retenue est la valeur liquidative ;

- Pour les instruments réservés aux investisseurs institutionnels ou contrôlés par la compagnie, la juste valeur correspond à l'actif net réévalué de la structure détenue basé sur la valorisation des actifs sous-jacents retenue par un ou plusieurs experts et de sa situation comptable. Cette valeur repose principalement sur l'évaluation des biens immobiliers, détenus par les structures, réalisée par un ou plusieurs experts, conformément à la charte de l'expertise en évaluation immobilière.

- **OPCVM** : la juste valeur correspond toujours à la dernière valeur liquidative publiée.

Enfin, malgré toutes les diligences conduites en matière de valorisation, il convient de rappeler que les valorisations établies ne visent qu'à établir une image fidèle de la situation des actifs à la date de clôture. De ce fait, les valeurs retenues sont susceptibles d'être sensiblement différentes des valeurs de réalisation qui seraient effectivement obtenues à une date postérieure, dans l'hypothèse improbable où BPCE Assurances serait amené à céder des actifs sur un marché parfois volatil et peu profond.

4.2.5.7. Principes régissant la gestion des placements

Placements admis en représentation des engagements libellés en euros (fonds général)

a) Placements à revenu fixe (obligations et TCN)

Politique générale de risque de crédit

La gestion du risque de crédit est encadrée par les procédures et capacités d'analyse des équipes de recherche « crédit » de Ostrum Asset Management. De même, les limites des émetteurs sont définies et suivies au sein du comité des risques de Ostrum Asset Management. Elle s'inscrit par ailleurs dans le cadre plus général de la gestion du risque de crédit par le Groupe BPCE. Enfin, les résultats des travaux de recherche et d'analyse des portefeuilles des compagnies sont présentés périodiquement au comité de crédit de BPCE Assurances ; celui-ci décide des orientations et/ou inflexions à mettre en oeuvre dans une optique de gestion prudente des risques associés aux placements détenus.

La politique de risque de crédit appliquée aux investissements obligataires est relativement conservatrice en retenant, à l'achat, presque exclusivement les titres d'émetteurs disposant d'une qualité de crédit supérieure ou égale à BBB. Le portefeuille comporte ainsi un encours peu significatif (1 % du total) de titres relevant de la catégorie « speculative grade », correspondant à des notations allant de CC (252 M€ d'actif net) à BB+.

Au 31 décembre 2025, la répartition du portefeuille selon divers axes est la suivante :

Notation de crédit

- Les titres notés entre A et AAA représentent 77 % de l'encours ;
- Les titres notés BBB représentent 16 % de l'encours ;
- Les titres disposant d'une notation inférieure à BBB représentent 1 % de l'encours ;
- Les titres non notés représentent 6 % de l'encours.



Secteur d'activité

- 26 % sont des titres d'émetteurs étatiques, publics ou parapublics ;
- 22 %, des émetteurs industriels ou du secteur des services ;
- 52 %, des émetteurs du secteur financier (dont 81 % notés entre A et AAA).

Titrisations et CLO

Dans le cadre du décret n° 2013-717 du 2 août 2013 qui permet aux compagnies d'investir dans les prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, BPCE Assurances a acquis des parts ou des titres de dettes émis par des fonds communs de titrisation (FCT) pour un montant total de 2 968 M€.

Exposition aux risques bancaire et immobilier

- Les expositions aux risques de type « immobilier » sont majoritairement indirectes et généralement sécurisées par la nature juridique des titres détenus (« obligations foncières », « covered bonds », « cedulas », « pfandbrief ») et les garanties qui en découlent (existence de « pools » d'actifs en garantie, sur-couverture des engagements, etc.).
- L'exposition directe au secteur de la construction et immobilier correspond à des émissions de sociétés européennes, principalement investies sur le sous-segment de l'immobilier commercial et de bureau. Alternativement, il peut s'agir de groupes diversifiés intervenant notamment dans le domaine des infrastructures et des concessions, dont le profil de risque est jugé satisfaisant.
- L'importance du gisement des émetteurs financiers (banques, caisses d'épargne, sociétés de crédit, structures de refinancement, compagnies d'assurance et de réassurance, etc.) par rapport au gisement total des titres obligataires (hors États et organismes parapublics) conduit inévitablement à l'existence d'encours significatifs sur ce secteur de l'économie. Il convient toutefois de noter que les titres sont acquis en veillant, au-delà de la notation et de la réputation de l'émetteur, à une diversification suffisante des risques en termes géographiques ou de sous-secteur d'activité.

b) OPCVM monétaires et monétaires dynamiques

BPCE Assurances détient un encours d'OPCVM monétaires et monétaires dynamiques de 3 591 M€ de valeur comptable, exclusivement gérés par Ostrum Asset Management. La valorisation de ces titres généralement détenus pour une courte période fait ressortir une plus-value latente globale de 31 M€ sur la base des dernières valeurs liquidatives publiées au 31 décembre 2025.

c) Investissements « alternatifs » de BPCE Assurances

Ils sont limités à 1 130 M€, ce qui représente 1,68 % de la valeur des placements des fonds euros.

d) Prêts et pensions de titres

L'objectif des opérations de mise en pension et de prêt de certains titres détenus par les portefeuilles euros est d'apporter une rémunération supplémentaire. Une part significative de ces opérations est réalisée avec des entités du Groupe BPCE, dans le cadre du pilotage global des opérations de trésorerie du Groupe. Pour environ un tiers du volume traité, il s'agit de prêts non garantis par un dépôt d'espèces ou de titres, réalisés avec Natixis ; il en résulte donc un risque de crédit associé à la contrepartie Natixis, soumis à limite. L'autre partie des opérations de prêt de titres est garantie par un dépôt d'espèces de la contrepartie, ajusté quotidiennement en

fonction de la valeur de marché des titres prêtés ; le risque de crédit associé est donc très limité.

Placements admis en représentation des contrats en unités de compte

Il convient de souligner que ces placements sont presque exclusivement composés d'OPCVM soumis à l'agrément et au contrôle de l'Autorité des marchés financiers.

Compte tenu :

- De l'orientation essentiellement « actions » et/ou « diversifié » des OPCVM détenus,
- De la valeur médiane relativement modeste des encours détenus sur les nombreux OPCVM détenus en représentation des engagements en unités de compte,

il n'a pas été procédé à des investigations approfondies des valorisations et travaux de valorisation réalisés par les sociétés de gestion et contrôlés par les commissaires aux comptes désignés à la dernière clôture précédant le 31 décembre 2025.

4.2.6. Capitaux propres du groupe

La rubrique Réserve de réévaluation recyclable est constituée des effets de la réévaluation des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables, des effets de la réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance (en cas d'activation de l'option de désagrégation (option OCI) sous IFRS 17) et des effets de la réévaluation des instruments dérivés de couverture (couverture de flux de trésorerie).

La rubrique Autres réserves et OCI non recyclable est constituée des effets des gains et pertes sur actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, de l'effet de la réévaluation des contrats participatifs directs pour la part non recyclable (sous IFRS 17) et des écarts actuariels liés aux engagements sociaux enregistrés directement en capitaux propres non recyclables conformément à IAS 19 révisée.

La rubrique Résultats cumulés comprend les réserves consolidées part du groupe, y compris les acomptes sur dividendes distribués par la holding

4.2.7. Évaluation des actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance cédée

4.2.7.1. Principes généraux

Les actifs et passifs financiers des sociétés d'assurance suivent les dispositions de la norme IFRS 9. Ils sont classés dans les catégories définies par cette norme et en suivent les règles d'évaluation.

Les actifs et passifs d'assurance sont évalués et présentés selon les principes de la norme IFRS 17.

4.2.7.2. Champ d'application

La norme IFRS 17 s'applique aux :

- Contrats d'assurance (y compris les traités de réassurance) émis ;
- Traités de réassurance cédée ;
- Contrats d'investissement émis avec un élément de participation discrétionnaire, à condition que l'entité émette aussi des contrats d'assurance.

BPCE Assurances est concernée par ces trois typologies de contrats.



4.2.7.3. Modèles de valorisation

En application de la norme IFRS 17, les actifs et passifs d'assurance sont comptabilisés à la valeur actuelle.

Les actifs et passifs d'assurance sont valorisés selon une approche « building blocks » (approche générale), applicable par défaut à tous les contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17, avec une adaptation pour les contrats participatifs directs (voir infra). Cette approche exige l'évaluation des provisions techniques comprenant les trois blocs suivants :

- Un premier bloc égal à la valeur actuelle des estimations de flux de trésorerie futurs (*Best Estimate* – BE) ;
- Un ajustement au titre du risque non-financier, afin de tenir compte de l'incertitude relative à ces estimations de flux de trésorerie futurs (*Risk Adjustment* – RA) ;
- Une marge sur services contractuels (« *Contractual Service Margin* » – CSM).

L'approche générale est retenue en affaires directes par BPCE Assurances, notamment pour les contrats d'assurance des emprunteurs et les contrats de prévoyance individuelle pluriannuels (hors obsèques). Elle est également retenue au titre des principaux traités de réassurance acceptée pour les activités épargne-retraite (avec certaines adaptations pour tenir compte du caractère participatif des contrats, principalement au titre de l'option de désagrégation ou option OCI – voir note 4.4.1).

Le Best Estimate correspond à la valeur actuelle, mesurée à chaque clôture comptable, des estimations de flux de trésorerie futurs (à recevoir et à payer, y compris les primes futures des contrats vigueur et les flux de trésorerie d'acquisition) rattachables à l'exécution des contrats compris dans un horizon (ou « frontière – se référer à la note 4.2.7.4) défini selon les exigences d'IFRS 17, pondérés par leur probabilité de réalisation. Seuls les flux des contrats en vigueur font l'objet d'une évaluation (un groupe de contrats peut néanmoins être reconnu par anticipation lorsque les faits et circonstances indiquent que celui-ci est déficitaire (voir infra)). Ces flux sont actualisés par le biais de taux d'actualisation dont les modalités sont présentées par la suite. La valeur comptable du Best Estimate se décompose en un passif (ou un actif) pour couverture future matérialisant l'engagement au titre des services d'assurance non encore fournis et en un passif (ou un actif) pour sinistres survenus matérialisant l'engagement au titre des sinistres survenus non encore intégralement réglés. Lorsque des options et garanties sont accordées aux assurés, le Best Estimate inclut une évaluation du coût de ces dernières. Enfin, les dettes et créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées sont désormais intégrées à la valeur du Best Estimate.

L'ajustement au titre du risque non-financier correspond à la prise en compte de l'incertitude relative aux estimations des flux de trésorerie futurs inclus dans l'évaluation du Best Estimate. Il est également mesuré à chaque clôture comptable. Le niveau d'ajustement au titre du risque non-financier n'est pas normé. BPCE Assurances a défini ses méthodologies d'ajustement au titre du risque non-financier en fonction des typologies de passifs d'assurance qui présentent des risques différents. L'ajustement au titre du risque non-financier des passifs pour couverture future est fondé principalement sur une méthodologie basée sur un niveau de confiance de type VaR (Value-at-Risk), capitalisant sur le cadre des exigences prudentielles et reposant sur une vision pluriannuelle du risque avec un ultime correspondant à l'extinction du risque. Une diversification intra-entité est également prise en compte. L'ajustement pour risque non-financier au titre des passifs

pour sinistres survenus, est fondé principalement sur le niveau d'appétence aux risques de BPCE Assurances et correspond à un niveau de confiance déterminé à partir de méthodes de calculs actuariels.

La CSM représente, à la souscription, la marge attendue sur les contrats, non encore acquise, mesurée pour chaque groupe de contrats d'assurance. Celle-ci est évaluée en date de souscription des contrats puis ajustée dans le temps, notamment pour prendre en compte les éventuelles variations d'hypothèses futures d'origine non-financières (à chaque clôture comptable, les évolutions des hypothèses futures impactent l'évaluation du Best Estimate et du Risk Adjustment, en contrepartie de la CSM lorsqu'elles sont d'origine non-financière et du résultat ou de l'OCI lorsqu'elles sont d'origine financière). Elle est comptabilisée au bilan puis constatée en résultat au rythme des services fournis aux assurés, sur la durée de couverture résiduelle des contrats. L'allocation en résultat de la part de CSM représentative du service rendu sur la période est effectuée par le biais des unités de couverture, représentatives de la durée de couverture des contrats, de la quantité de services fournis et du service rendu par BPCE Assurances aux assurés. Dans le cadre de l'application de l'approche générale aux contrats d'assurance des emprunteurs, les unités de couverture sont définies sur la base du capital restant dû.

Dans le cas où une perte est attendue à la souscription ou au cours de la période de couverture (contrats déficitaires, matérialisant une sortie de trésorerie nette attendue pour l'entité), celle-ci ne fait pas l'objet d'une CSM négative mais est immédiatement comptabilisée en résultat, en contrepartie du passif pour couverture future (de sorte que la valeur comptable totale de ce passif soit égale aux flux de trésorerie d'exécution). Cette perte (nommée « composante de pertes ») fait l'objet d'un suivi spécifique jusqu'à décomptabilisation du contrat ou jusqu'à ce que le contrat redevienne profitable. Tant que le groupe de contrats reste déficitaire, les variations ultérieures du montant de l'élément de perte sont immédiatement comptabilisées en résultat.

Les taux d'actualisation appliqués à l'estimation des flux de trésorerie futurs doivent refléter la valeur temps de l'argent, les caractéristiques des flux de trésorerie, les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance et concorder avec les prix de marché courants observables. Dans le cadre de l'approche générale, le Best Estimate et l'ajustement au titre du risque non-financier sont mesurés sur la base des taux courants (en date de clôture comptable) tandis que la CSM demeure ajustée sur la base des taux d'actualisation déterminés à la date de comptabilisation initiale du groupe de contrats. BPCE Assurances adopte une méthode ascendante (« bottom-up ») pour déterminer ces taux d'actualisation, en retenant une courbe des taux sans risque (basée sur les taux swap interbancaires) à laquelle est ajoutée une prime d'illiquidité, dépendante des caractéristiques et de la liquidité des contrats d'assurance concernés. La courbe des taux sans risque retenue est adaptée de la courbe des taux applicable dans le cadre des exigences prudentielles (les adaptations portent principalement sur les paramètres de liquidité et d'extrapolation au-delà du dernier point liquide).

La prime d'illiquidité est déterminée sur la base d'un portefeuille de référence correspondant aux actifs détenus en couverture des contrats. La méthodologie d'estimation de cette prime diffère selon le type d'actifs :

- La prime d'illiquidité des actifs obligataires est calculée sur la base de l'estimation des spreads du portefeuille obligataire auquel est retranché un coût du risque de crédit ;



- La prime d'illiquidité des actifs non obligataires s'appuie sur la quantification d'une surperformance attribuable aux caractéristiques de liquidité des titres et de leur perspective de gestion.

La prime d'illiquidité estimée sur l'actif est alors ajustée à l'aide d'application de ratios afin de tenir compte des caractéristiques des contrats et d'adossement entre les actifs et les passifs.

Un modèle « Variable Fee Approach » (VFA), adapté de l'approche générale, est prescrit obligatoirement pour les contrats participatifs directs, qui répondent aux trois critères suivants :

- Les clauses contractuelles précisent que le titulaire du contrat a droit à une participation dans un portefeuille d'éléments sous-jacents spécifié ;
- L'assureur prévoit de verser à l'assuré un montant égal à une part substantielle de la juste valeur des rendements du portefeuille d'éléments sous-jacents spécifié ;
- Une part substantielle des prestations que l'entité s'attend à payer à l'assuré devrait varier avec la juste valeur du portefeuille d'éléments sous-jacents spécifié.

Ce modèle est retenu par BPCE Assurances en affaires directes pour évaluer les contrats d'épargne et de retraite ainsi que les contrats obsèques.

Dans le cas de contrats participatifs directs, le service rendu à l'assuré correspond majoritairement à la gestion financière des éléments sous-jacents. Les flux de trésorerie de ces contrats varient en fonction de la performance d'éléments sous-jacents. Ainsi, une augmentation de la valeur des éléments sous-jacents se traduit par une augmentation de l'évaluation des contrats. A contrario, une diminution de la valeur des éléments sous-jacents se traduit par une diminution de l'évaluation des contrats. La variation des éléments sous-jacents vient ajuster la CSM pour la quote-part revenant à l'assureur et impacter le Best Estimate pour la quote-part attribuable aux assurés. La CSM en VFA prend également en compte les variations des hypothèses financières futures et les effets sur le Best Estimate et l'Ajustement au titre du risque non-financier de la désactualisation.

Parmi les éléments sous-jacents figurent notamment les éléments attribués aux assurés dans le cadre de la participation aux bénéfices (dont notamment la quote-part des actifs financiers et des immeubles de placement en représentation des engagements d'épargne en euros) et les supports en unités de compte (UC).

La majorité des actifs financiers sous-jacents des contrats VFA de BPCE Assurances est valorisée à leur juste valeur par résultat ou par capitaux propres sous IFRS 9. Les immeubles de placement qui relèvent d'IAS 40 sont également mesurés à la juste valeur par résultat comme le permet la norme.

Dans l'approche VFA, le Best Estimate inclut l'évaluation du coût des options et garanties accordées aux assurés. Les passifs d'assurance rendent également compte de la mutualisation entre les portefeuilles de contrats au titre des flux des contrats avec participation directe adossés au fonds général. Les versements libres futurs au titre des contrats en vigueur sont inclus dans l'évaluation du Best Estimate (se référer à la note 4.2.74).

Des adaptations aux méthodologies du modèle général ont été retenues concernant les unités de couverture et la courbe des taux pour les contrats éligibles au modèle VFA. Ainsi, les unités de couverture retenues en modèle VFA s'appuient sur les variations des encours des contrats d'épargne des assurés,

ajustées pour corriger un effet dit « bow-wave ». Cet effet est engendré par deux éléments comptabilisés en CSM, au titre de la période écoulée :

- La différence entre le taux de rendement des actifs attribuables aux contrats (en monde réel) et celui évalué dans les modèles actuariels (en risque neutre), et
- Le relâchement de la valeur temps des options et garanties (TVOG).

Les unités de couverture prenant en compte la correction de l'effet « bow-wave » permettent d'enregistrer en résultat un amortissement de CSM reflétant plus fidèlement le service d'investissement fourni aux assurés au titre de la période écoulée.

Par ailleurs, la courbe des taux s'appuie sur la même méthodologie que celle applicable dans le cadre du modèle général, la prime d'illiquidité étant déterminée en fonction des natures d'actifs financiers sous-jacents aux contrats éligibles à ce modèle.

Enfin l'approche générale est complétée par un modèle optionnel plus simple, basé sur l'allocation des primes (« Premium Allocation Approach » – PAA). Il est applicable :

- A l'ensemble des contrats hormis aux contrats participatifs directs, dans la mesure où cette méthode aboutit à un résultat proche de l'approche générale ;
- Aux contrats dont la période de couverture est de courte durée (i.e. sur une période inférieure à 12 mois).

Ce modèle est retenu en affaires directes pour les contrats de prévoyance individuelle annuels et pour l'ensemble des contrats dommages (IARD - incendies, accidents et risques divers).

Le passif initial pour couverture future comptabilisé est égal aux primes reçues (ainsi, aucune CSM n'est comptabilisée). Les primes sont par la suite étalées et comptabilisées en compte de résultat en fonction de l'écoulement du temps. Les frais d'acquisition encourus peuvent être comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils surviennent ou au fur et à mesure de la période de couverture. Les passifs pour sinistres survenus non encore intégralement réglés et ceux comptabilisés au titre des groupes de contrats déficitaires demeurent néanmoins évalués selon les dispositions du modèle général. Les passifs d'assurance ne sont actualisés que si l'effet du passage du temps est significatif, notamment au titre des passifs pour sinistres survenus (Best Estimate et Ajustement au titre du risque non-financier). Dans le cas des contrats de BPCE Assurances éligibles à l'approche PAA, les passifs pour couverture future ne font pas l'objet d'une actualisation dans la mesure où l'effet du passage du temps n'est pas significatif (contrat d'une durée inférieure à 12 mois). Seuls les passifs pour sinistres survenus font l'objet d'une actualisation. Les dispositions concernant l'évaluation de l'ajustement pour risque au titre des passifs pour sinistres survenus sont similaires à celles applicables dans le cadre du modèle général.

4.2.74. Frontière des contrats et dates de comptabilisation et décomptabilisation des contrats

Frontière des contrats (horizon)

Sous IFRS 17, les flux de trésorerie sont inclus dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et obligations substantiels existant au cours de la période de reporting pour laquelle l'entité peut contraindre l'assuré à payer les primes ou a une obligation substantielle de lui fournir des services. Une obligation substantielle de fournir des services prévus dans



un contrat d'assurance cesse notamment lorsque l'entité a la capacité pratique de réévaluer les risques assurés et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques.

BPCE Assurances a analysé de manière détaillée les caractéristiques de ses contrats afin de déterminer les flux de trésorerie inclus dans le périmètre de ses contrats d'assurance qui déterminent l'horizon (ou « frontière » des contrats). A ce titre, sur la base des exigences d'IFRS 17, BPCE Assurances :

- Intègre dans la frontière des contrats d'épargne les versements libres futurs au titre des contrats en vigueur en date de reporting ;
- Ne dissocie pas les phases de constitution et de restitution des contrats de retraite ;
- Retient une frontière des contrats basée sur le terme des contrats sous-jacents pour le périmètre assurance des emprunteurs.

Dates de comptabilisation et de décomptabilisation des contrats

Un groupe de contrats d'assurance émis doit être comptabilisé à la première des dates suivantes :

- La date de début de la période de couverture du groupe de contrats ;
- La date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police devient exigible ou, en l'absence de date d'exigibilité, la date à laquelle ce premier paiement est reçu ; et
- Dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Seuls les contrats qui satisfont individuellement aux critères de comptabilisation ci-dessus à la fin de la période de reporting sont inclus dans le groupe de contrats. Dans le cas contraire, ces contrats seront inclus dans le groupe de contrats au cours des périodes comptables ultérieures.

Un contrat d'assurance est décomptabilisé dans les cas suivants :

- Lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation qui y est précisée expire, ou qu'elle est acquittée, ou résiliée ;
- Lorsqu'il fait l'objet d'un transfert sortant (transfert à une tierce partie) ;
- Lorsque les conditions d'un contrat sont substantiellement modifiées, entraînant un changement au titre de la comptabilisation de ce contrat comme si ces nouvelles conditions avaient toujours existé (classification différente, modèle d'évaluation différent...). Dans ce cas, un nouveau contrat basé sur les conditions modifiées est alors comptabilisé en remplacement du contrat initial (qui est alors décomptabilisé).

Le premier des trois cas mentionnés ci-dessus est celui qui survient communément dans le cadre de l'activité de BPCE Assurances. Dans ce cas, la décomptabilisation du contrat d'assurance conduit à éliminer le Best Estimate et l'Ajustement au titre du risque non-financier, en contrepartie de la CSM du groupe de contrats, sans générer un effet direct et immédiat en résultat.

4.2.75. Niveau d'agrégation des contrats

La norme définit le niveau de regroupement des contrats, à la maille « groupe de contrats », à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur CSM.

La première étape consiste à identifier les portefeuilles de contrats d'assurance, c'est-à-dire des contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble.

Ensuite, chaque portefeuille est divisé en trois parties en fonction de leur profil de rentabilité :

- Les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- Les contrats qui n'ont, lors de leur comptabilisation initiale, pas de possibilité significative de devenir déficitaire ;
- Les autres contrats du portefeuille.

Enfin, la norme telle que publiée par l'IASB introduit le principe de « cohortes annuelles » interdisant d'inclure dans le même groupe les contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Un groupe de contrats correspond donc au regroupement de contrats d'un même portefeuille, d'un même profil de rentabilité et d'une même cohorte.

Néanmoins, la norme telle qu'adoptée par l'Union européenne prévoit une exemption optionnelle de l'application de cette règle pour les contrats suivants :

- Les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe et les groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire dont les flux de trésorerie ont une incidence sur les flux de trésorerie destinés aux assurés d'autres contrats, ou subissent l'incidence de tels flux ;
- Les groupes de contrats d'assurance qui sont gérés sur plusieurs générations de contrats et remplissant certaines conditions et pour lesquels l'application de l'ajustement égalisateur (matching adjustment) a reçu l'accord des autorités de contrôle.

Cette exemption sera réexaminée avant la fin de l'année 2027, sur la base des résultats de la revue, par l'IASB, de la mise en œuvre d'IFRS 17.

BPCE Assurances applique l'option d'exemption d'application des cohortes annuelles aux contrats d'épargne-retraite et aux contrats obsèques.

La classification par portefeuilles retenue par BPCE Assurances a été réalisée en cohérence avec les exigences d'IFRS 17 ainsi qu'avec la segmentation interne et la manière dont les contrats sont gérés. BPCE Assurances retient le contrat comme niveau élémentaire sous IFRS 17. Ainsi, aucune désagrégation au titre des différentes garanties incluses au sein d'un contrat n'a été effectuée. Le regroupement par niveaux homogènes de rentabilité a été réalisé à la suite d'études menées sur la base d'informations et de critères disponibles en interne, tels que les produits, les contrats et les assurés.

4.2.76. Dispositions spécifiques aux traités de réassurance cédée

IFRS 17 exige une analyse, évaluation et comptabilisation distincte des contrats d'assurance directe (et traités de réassurance acceptée) des traités de réassurance cédée.

Ces exigences entraînent l'évaluation d'un Best Estimate, d'un ajustement au titre du risque non-financier et d'une CSM spécifiques aux traités de réassurance cédés.

Les hypothèses retenues pour évaluer le Best Estimate des traités de réassurance cédée doivent concorder avec celles retenues pour évaluer le Best Estimate au titre des groupes de contrats d'assurance directe sous-jacents. Celui-ci doit également refléter l'effet du risque de non-exécution de la part



de l'émetteur du traité de réassurance, portant principalement sur le risque de crédit du réassureur et le risque de litige. BPCE Assurances considère ce risque nul compte tenu des mécanismes de garantie inclus dans les traités de réassurance cédée, couvrant les engagements techniques.

L'ajustement au titre du risque non-financier doit correspondre au montant du risque transféré par le titulaire du traité de réassurance cédée à l'émetteur de ce dernier. BPCE Assurances considère que le risque non-financier est faiblement significatif sur le portefeuille de traités de réassurance cédée.

Au titre des traités de réassurance cédée, la CSM peut représenter un coût ou un gain de réassurance (ainsi, les dispositions relatives aux contrats déficitaires ne s'appliquent pas dans le cas des traités de réassurance cédée). Cependant, lorsque les contrats sous-jacents aux traités de réassurance sont déficitaires, un produit est comptabilisé en résultat au titre des contrats de réassurance cédée (nommé « composante recouvrement de perte »), matérialisant la participation du réassureur aux pertes. La CSM cédée (qu'elle soit représentative d'un coût ou d'un gain de réassurance) est reconnue en résultat sur la durée de couverture des traités de réassurance cédée (et non sur la durée de couverture des contrats sous-jacents) et sur la base d'unités de couverture qui doivent refléter les services reçus des réassureurs. Au titre du principal traité de réassurance cédée, les unités de couverture s'appuient sur les variations des encours des contrats cédés.

Le modèle VFA n'étant pas applicable aux traités de réassurance, seuls le modèle général et le modèle PAA peuvent être appliqués. Les traités de réassurance cédée de BPCE Assurances ont été évalués en modèle général (notamment au titre du principal traité des activités épargne-retraite) ou en modèle PAA (notamment au titre de l'ensemble des traités en dommages), en fonction de leur horizon déterminé selon IFRS 17. Les critères d'éligibilité au modèle PAA sont identiques à ceux applicables aux contrats d'assurance (se référer à la note 5.2.7.3). Cet horizon a été défini au titre de chacun des traités de réassurance cédée. Cet horizon peut donc différer de celui applicable au titre des contrats d'assurance directe sous-jacents à ces traités. Ainsi, les modèles comptables applicables aux traités de réassurance cédée peuvent différer de ceux retenus au titre des contrats d'assurance directe sous-jacents.

Les principes relatifs au niveau d'agrégation des contrats demeurent identiques à ceux applicables aux contrats d'assurance directe (se référer à la note 5.2.7.5), toutefois les références faites aux contrats déficitaires (au titre des contrats d'assurance directe) sont remplacées par des références aux contrats donnant lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale.

Au titre des traités de réassurance cédée, BPCE Assurances retient le principe suivant : à chaque traité de réassurance cédée correspond un portefeuille IFRS 17.

IFRS 17 prévoit que l'entité comptabilise un groupe de contrats de réassurance cédée selon les règles suivantes :

- Le cas général dans lequel la date de première comptabilisation correspond au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance cédée ;
- Dans le cas des traités proportionnels, la date de première comptabilisation est repoussée à la date de comptabilisation des contrats sous-jacents, si cette date est postérieure au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance cédée ;

- Enfin, dans le cas où les contrats d'assurance sous-jacents sont déficitaires, la date de première comptabilisation correspond à la date de reconnaissance de la composante de pertes, sous réserve que le contrat de réassurance cédée ait été préalablement signé à cette date.

Enfin, les dettes et créances nées des opérations de réassurance cédée (y compris les dettes pour dépôt espèces et comptes courants de réassurance) sont désormais intégrées à la valeur du Best Estimate.

4.2.7.7. Hypothèses clés et jugements

4.2.7.7.1. Principes généraux

Aux fins de l'application d'IFRS 17, l'évaluation des passifs d'assurance est réalisée en retenant des techniques d'estimation, jugements et hypothèses (notamment des lois de sinistralité, de mortalité, généralement fondées sur des données historiques, et des hypothèses de frais et de commissions). Plus spécifiquement pour l'évaluation des contrats d'épargne et de retraite sont également prises en compte des lois de rachat et de versements libres futurs.

Hypothèses de mortalité

Les hypothèses de mortalité utilisées dans la valorisation du passif d'assurance Epargne et Prévoyance en affaires directes sont positionnées de la manière suivante par rapport aux tables de mortalité réglementaires TF00-02 (femmes) et TH00-02 (hommes) :

	2025	2024
Femmes	21 - 175 %	21 - 175 %
Hommes	16 - 104 %	16 - 104 %

Hypothèses de rachats

Les hypothèses de rachats de contrats utilisées dans la valorisation du passif d'assurance Epargne et Prévoyance en affaires directes se traduisent par les taux moyens suivants :

	2025	2024
Epargne	4,07 %	3,93 %
Assurance des emprunteurs	12,70 %	12,70 %
Prévoyance individuelle	10,90 %	10,90 %

4.2.7.7.2. Unités de couverture

IFRS 17 ne prescrit pas les unités de couverture à appliquer. Il convient de faire appel au jugement et à des estimations afin de refléter au mieux le service rendu sur la période. Certains critères doivent néanmoins être pris en compte pour déterminer les unités de couverture : la durée de couverture probable pour chaque contrat, la quantité de services mesurée au regard du service rendu du point de vue de l'assuré, et le service rendu qui se définit comme le fait pour l'assureur de se tenir prêt à couvrir un événement assuré.

Les unités de couverture retenues par BPCE Assurances sont détaillées en partie 4.2.7.1.

4.2.7.7.3. Ajustement pour risque

Les hypothèses et jugements appliqués en matière de calcul de l'ajustement pour risque non-financier se traduisent pour BPCE Assurances par un niveau de confiance de 80% au 31 décembre 2025, identique à celui du 31 décembre 2024.



4.2.7.7.4. Courbe des taux

La courbe des taux retenue pour actualiser les flux de trésorerie des contrats d'assurance, au titre des périmètres significatifs tels que les portefeuilles d'épargne-retraite, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Devise	31/12/2025					31/12/2024				
	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Euro	2,79 %	3,20 %	3,58 %	3,94 %	3,77 %	3,19 %	3,11 %	3,23 %	3,22 %	2,97 %

4.2.7.8. Impacts sur la présentation des états financiers

IFRS 17 introduit de nouvelles exigences en termes de présentation des états financiers, principalement au titre du compte de résultat (se référer à la note 3.4).

4.2.7.9. Autres éléments relatifs à IFRS 17

Le 12 septembre 2023, l'IFRIC a conclu sur le rattachement des primes à recevoir via un intermédiaire quand le paiement par l'assuré a déjà fait naître une obligation chez l'assureur. BPCE Assurances applique IFRS 17 au titre de ces éléments.

4.2.8. Avantages du personnel

Régimes supplémentaires de retraite

BPCE Assurances a mis en place pour ses filiales françaises un régime de retraite à cotisations définies de type article 83 au bénéfice de ses salariés, souscrit auprès d'un assureur tiers. Les cotisations versées alimentent un compte individuel par salarié et sont capitalisées.

Indemnités de fin de carrière

Un contrat d'assurance a été souscrit auprès d'un assureur extérieur afin de financer les indemnités de départ à la retraite des salariés de BPCE Vie.

En application d'IAS 19 révisée, les écarts actuariels non amortis ont été enregistrés en réserve non recyclable. Les écarts actuariels enregistrés en réserve non recyclable s'établissent ainsi à - 1 305 k€ dont 387 k€ au titre de l'ouverture de l'exercice et - 1 693 k€ au titre de la variation de la période.

L'engagement a été évalué conformément à IAS 19 révisée. L'engagement brut des filiales françaises de BPCE Assurances ressort à 13 801 k€. Les calculs ont été effectués individuellement suivant la méthode du prorata des droits au terme.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,70 %
- Taux de rendement brut attendu des actifs (BPCE Vie) : 3,70 % ;
- Taux d'inflation : 2,20 % ;
- Taux d'évolution des salaires : 1,79 % avant 35 ans, 1,16 % entre 35 et 44 ans, 0,32 % entre 45 et 54 ans, 0,00 % au-delà de 55 ans ;
- Taux de turnover : 4,77 % avant 35 ans, 1,90 % entre 35 et 44 ans, 1,12 % entre 45 et 54 ans, pas de turn-over au-delà de 55 ans ;

Au 31 décembre 2025, les actifs admis en couverture sont de 3 880 k€ et l'engagement net total s'établit à 9 923 k€.

Médaille du travail

Elle est décernée aux collaborateurs en activité des sociétés BPCE Vie, BPCE Assurances IARD, BPCE Relation Assurances et BPCE APS, qui justifient de l'acquisition du nombre d'années requises pour prétendre aux échelons suivants :

- 20 ans de service : médaille d'argent ;
- 30 ans de service : médaille de vermeil ;
- 35 ans de service : médaille d'or ;
- 40 ans de service : médaille grand or.

Le montant de la prime correspond à : (Salaire brut mensuel x nombre de mois de présence) / (nombre d'année correspondant à la médaille x 12 mois)

Au 31 décembre 2025, l'engagement calculé par un actuaire indépendant est évalué à 7 236 k€. Les calculs ont été effectués individuellement et les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,40 % ;
- Taux d'inflation : 2,20 % ;
- Taux d'évolution des salaires : 1,79 % avant 35 ans, 1,16 % entre 35 et 44 ans, 0,32 % entre 45 et 54 ans, 0,00 % au-delà de 55 ans ;

Congés anniversaire

BPCE Assurances comptabilise une provision relative aux congés anniversaire dont bénéficient les salariés dépendant de la convention collective française des sociétés d'assurance. Cette provision a été évaluée conformément à IAS 19 révisée. Les calculs ont été effectués individuellement suivant la méthode du prorata des droits au terme. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,25 % ;
- Taux d'inflation : 2,20 % ;
- Taux d'évolution des salaires : 1,79% avant 35 ans, 1,16 % entre 35 et 44 ans, 0,32 % entre 45 et 54 ans, 0,00% au-delà de 55 ans ;

L'engagement total est évalué à 4 803 k€ au 31 décembre 2025 contre 4 731 k€ à l'ouverture de l'exercice.

4.2.9. Dettes subordonnées

Les règles de classement et d'évaluation figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception de celles applicables aux passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre sont enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

Les titres et dettes subordonnées sont présentées au bilan dans l'agrégat « Dettes de financement », que leur durée soit déterminée ou indéterminée.

Ils sont comptabilisés au coût amorti, BPCE Assurances n'appliquant pas l'option juste valeur (cela est également le cas au titre de tous les passifs financiers).

Les charges de financement sont présentées dans le poste « Charges des placements » du compte de résultat.



4.3. DETTES ENVERS LES PORTEURS DE PARTS D'OPCVM CONSOLIDÉS

Selon IAS 32.18, le capital émis par un OPCVM ne correspond pas à la notion de capital mais à celle de dettes. Ainsi, les « intérêts minoritaires » des OPCVM consolidés sont enregistrés dans une rubrique spécifique des « Autres passifs ».

4.4. COMPTE DE RÉSULTAT

4.4.1. Principes comptables IFRS 17

IFRS 17 introduit la présentation de nouveaux agrégats au compte de résultat, notamment la distinction entre un résultat des activités d'assurance et les produits financiers ou charges financières d'assurance.

La norme exige également une présentation distincte de ces agrégats au titre des traités de réassurance cédée.

IFRS 17 exige la distinction entre les flux de trésorerie directement attribuables à l'exécution des contrats et ceux non-attribuables. En effet, seuls les flux de trésorerie attribuables à l'exécution des contrats sont intégrés à la valorisation des passifs et présentés au sein des agrégats exigés par IFRS 17 (se référer à la note 3.2.73).

La composante investissement (qui correspond aux sommes que l'entité est tenue de rembourser au titulaire de police en vertu d'un contrat d'assurance en toutes circonstances, que l'événement assuré se produise ou non) est exclue du compte de résultat. La composante investissement concerne principalement les contrats valorisés en VFA. Au titre de ces contrats, celle-ci est appréciée du point de vue de la collectivité des assurés.

La norme offre la possibilité de ventiler entre produits ou charges financières et capitaux propres (option de désagrégation ou option OCI) les produits ou charges financières d'assurance de la période afin d'apporter une meilleure cohérence en résultat entre les impacts des actifs financiers et des passifs d'assurance. Pour les contrats évalués selon l'approche générale ou l'approche PAA, cela conduit à présenter en résultat la désactualisation au taux d'origine (ou sur la base du taux d'intérêt effectif pour les contrats et traités de réassurance participatifs non éligibles au modèle VFA) et en capitaux propres les variations des taux d'actualisation courants. Pour les contrats participatifs directs (VFA), l'option se traduit par la possibilité d'enregistrer dans le poste charges financières d'assurance un montant égal, de sens opposé, au montant des revenus financiers des éléments sous-jacents des contrats. La charge financière résiduelle est comptabilisée directement en capitaux propres. Cette option s'applique par portefeuille

Pour les contrats d'assurance émis, BPCE Assurances applique cette option systématiquement en approche VFA et majoritairement en approche générale et en approche PAA. Il l'applique également à certains traités de réassurance cédée.

Pour les contrats participatifs directs évalués en approche VFA, la norme permet sur option (option d'atténuation des risques) de :

- Réduire les décalages entre la valorisation des dérivés et instruments financiers non dérivés évalués à la juste valeur par résultat, utilisés comme éléments de couverture et la valorisation des éléments financiers couverts qui serait affectée par CSM si cette option n'existait pas ; ou
- Réduire les décalages entre les variations d'origine financière affectant des traités de réassurance cédée qui impactent le résultat ou l'OCI (impossibilité d'appliquer l'approche VFA en

réassurance) alors que les variations d'origine financière des contrats VFA couverts sont affectées à la CSM.

BPCE Assurances active cette option sur le périmètre épargne au titre de la couverture apportée par les principaux traités de cession.

BPCE Assurances a choisi de ventiler la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre le résultat des activités d'assurance et les produits ou charges financières d'assurance comme le permet la norme IFRS 17.

4.4.2. Produits des activités d'assurance

Les produits des contrats d'assurance émis (y compris traités de réassurance acceptée) reflètent la prestation de services d'assurance et d'investissement fournie au cours de l'exercice. En conséquence, hormis en approche PAA, les primes n'apparaissent plus en compte de résultat.

Cet agrégat intègre pour les contrats évalués selon l'approche générale et l'approche VFA :

- Le relâchement des prestations et charges estimées de la période (à l'exclusion des composantes investissement) ;
- La reprise de l'ajustement au titre du risque non-financier ;
- L'amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus sur la période ;
- L'amortissement des flux de trésorerie d'acquisition ;
- Les autres éléments du revenu dont notamment les écarts d'expérience sur primes relatifs aux services courant et passés.

L'agrégat comprend pour les contrats évalués selon l'approche PAA, le montant des primes attendues affectées à la période.

4.4.3. Charges afférentes aux contrats d'assurance émis

Les charges afférentes aux contrats d'assurance émis (y compris traités de réassurance acceptée) comprennent :

- Les prestations et charges encourues (à l'exclusion des remboursements de composantes d'investissement). Elles incluent notamment les charges de sinistres, les commissions de gestion attribuables et la part attribuable aux contrats d'assurance émis des frais généraux ;
- La constatation et la reprise de composante onéreuse, c'est à dire les pertes sur les groupes de contrats déficitaires et les reprises de telles pertes ;
- L'amortissement des frais d'acquisition et les écarts d'expérience (différence entre les montants estimés et les montants réels) sur frais d'acquisition au titre des services passés et de la période courante.

4.4.4. Produits et charges afférents aux contrats de réassurance cédée

La norme IFRS 17 exige que les agrégats au titre des traités de réassurance cédée soient présentés séparément des produits et charges afférents aux contrats d'assurance émis.

Les produits et charges afférents aux activités de réassurance cédée intègrent donc :

- D'une part, les charges de cession (coût de la réassurance) ;
- D'autre part, les produits de cession (sommes recouvrables auprès des réassureurs).



4.4.5. Produits des placements nets de charges

La rubrique regroupe les produits des placements nets de charges évalués selon la norme IFRS 9 et le résultat net des immeubles de placement d'assurance qui relèvent d'IAS 40.

Les principes comptables applicables en IFRS 9 sont présentés en note 4.2.5.

Au titre des actifs financiers à la juste valeur par résultat :

- Les variations de juste valeur de la période, les intérêts, dividendes, gains ou pertes de cessions sur ces instruments sont enregistrés au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Au titre des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables :

- Les revenus courus ou acquis sur les instruments de dettes sont enregistrés au compte de résultat dans le poste « Produits d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif ».
- En cas de cession, les variations de juste valeur sont transférées dans le poste « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres » du compte de résultat.

Au titre des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables :

- Seuls les dividendes affectent le résultat dès lors qu'ils correspondent à un retour sur l'investissement. Ils sont alors enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres » du compte de résultat.

Au titre des actifs au coût amorti :

- Les revenus de ces actifs sont présentés au compte de résultat dans le poste « Produits d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif ».

Au titre des instruments dérivés :

- Leurs variations passent par le résultat, sauf s'il s'agit d'instruments de couverture désignés comme tels et efficaces (se référer à la partie 4.2.5.3).
- Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat »

Les charges de financement sont présentées au sein du poste des charges des placements.

Les dotations et reprises de dépréciation sont comptabilisées au compte de résultat au poste « Variation des dépréciations sur placements au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres ».

4.4.6. Produits financiers ou charges financières d'assurance

Les produits ou charges financiers des contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat comprennent notamment :

- L'effet de désactualisation qui correspond à la désactualisation des contrats au taux courant de début de période pour les contrats évalués en approche générale et en approche PAA ;
- L'effet du changement de taux d'actualisation courant et d'environnement économique pour les contrats évalués en approche générale et en approche PAA ;

• Les produits ou charges financières d'assurance pour les contrats participatifs directs (VFA) qui correspondent à la variation de juste valeur des éléments sous-jacents ;

• L'effet de l'option de l'atténuation des risques (voir note 4.4.1) qui se traduit en modèle VFA par une comptabilisation en résultat d'un élément qui, sans cette option, serait imputé à la CSM ;

• Les reclassements des éléments comptabilisés en résultat net vers les capitaux propres au titre de l'application de l'option désagrégation ou option OCI (voir note 4.4.1).

Les produits ou charges financiers des contrats d'assurance émis comptabilisés en capitaux propres sont le reflet de l'application de l'option de désagrégation.

4.4.7. Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée

Ce poste reprend pour les traités de réassurance cédée des agrégats identiques à ceux figurant dans les produits ou charges financiers des contrats d'assurance émis à l'exclusion de ceux concernant l'approche VFA qui n'est pas applicable en réassurance.

4.4.8. Frais généraux et commissions

Principes

IFRS 17 exige la distinction entre les flux de trésorerie directement attribuables à l'exécution des contrats et ceux non-attribuables. En effet, seuls les flux de trésorerie attribuables à l'exécution des contrats sont intégrés à la valorisation des passifs et présentés au sein des agrégats exigés par IFRS 17 (voir note 4.2.7.3).

La problématique de distinction entre les flux de trésorerie attribuables et ceux non-attribuables porte principalement sur les frais généraux. Le caractère attribuable des frais généraux n'étant pas défini dans la norme IFRS 17, celui-ci a été déterminé sur la base d'une allocation des frais selon une méthode systématique et rationnelle.

Une partie des frais attribuables est qualifiée de frais d'acquisition sous IFRS 17. Ceux-ci sont étalés sur la durée de vie des contrats selon des critères qui reflètent l'écoulement du temps. BPCE Assurances retient un rythme d'amortissement des frais d'acquisition identique à celui de la CSM (unités de couverture identiques pour l'amortissement de la CSM et des frais d'acquisition). Au titre des groupes de contrats évalués en modèle PAA, les frais d'acquisition sont étalés sur la période de couverture des contrats, au même rythme que les primes.

BPCE Assurances n'a engagé aucun flux de trésorerie d'acquisition avant le début de la période de couverture des groupes de contrats (nommés « flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture »).

Présentation dans le compte de résultat

La norme IFRS 17 prévoit que les charges directement attribuables aux contrats d'assurance soient présentées au sein du poste « charges afférentes aux activités d'assurance ».

Les frais généraux non attribuables sont quant à eux présentés au sein du poste « Frais généraux de l'activité d'assurance non attribuables aux contrats d'assurance et de réassurance cédée ».

Les frais d'acquisition (en approche générale et en modèle VFA) ont une mécanique comptable spécifique via un ajustement permettant de réintégrer leur amortissement dans les postes « Produits des activités d'assurance » et « Charges afférentes aux activités d'assurance » du compte de résultat.



4.4.9. Impôt sur les résultats

Au titre de l'exercice 2025, le taux normal de l'impôt sur les sociétés pour les sociétés établies en France est fixé à 25 %.

L'impôt sur les sociétés pour l'exercice clos est calculé selon les dispositions fiscales en vigueur. La charge comptabilisée comprend la contribution sociale de 3,3 % instituée par la loi 99-1140 du 29 décembre 1999.

La loi de finances pour 2025 a instauré une Contribution Exceptionnelle sur les Bénéfices des Grandes Entreprises (surtaxe IS) dont l'assiette correspond à la moyenne de l'impôt sur les bénéfices dus au titre des exercices 2025 et 2024. La loi de finances pour 2026 n'ayant pas été adoptée à ce stade, seules les contributions instaurées par la loi de finances pour 2025 ont été constatées dans le cadre de cet arrêté.

Quant à la filiale luxembourgeoise, BPCE Life, le taux d'impôt s'établit à 23,87 % en 2025.

En application de la norme IAS 20 - Comptabilisation des subventions publiques, le crédit d'impôt de recherche est classé en « Frais généraux de l'activité d'assurance non attribuables aux contrats d'assurance et de réassurance cédée ».

Note relative à la société et au groupe dans le cadre des règles du modèle du Pilier 2 de l'OCDE :

Les règles du Pilier 2 de l'OCDE visant à la mise en place d'un taux d'imposition mondial minimum des sociétés fixé à 15 %, sont désormais applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024. Dans ce cadre, le Groupe BPCE, qui détient le contrôle du groupe BPCE Assurances, applique l'exemption de comptabilisation d'impôts différés prévues par l'amendement à la norme IAS 12 de mai 2023 moyennant la fourniture d'informations complémentaires. BPCE Assurances, étant sous le contrôle de BPCE, n'est pas assujéti à cette imposition complémentaire qui sera à la charge de BPCE, au regard des dispositions légales et conventionnelles à date.

À noter toutefois le cas particulier des juridictions où sont établies des entités dont la réglementation fiscale locale prévoit le paiement auprès de l'administration fiscale de l'éventuelle top-up tax due au titre de cette juridiction. Dans un tel cas, l'entité pourrait être amenée à acquitter, et donc comptabiliser, l'imposition complémentaire au titre de cette juridiction.

4.5. INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs d'activité présentés dans les comptes consolidés sont :

- L'activité Vie, Épargne et Retraite ;
- L'activité Prévoyance (comprenant l'activité Assurance des emprunteurs – ADE) ;
- L'activité Dommages (dommages aux biens, pertes pécuniaires, santé et garantie accidents de la vie).

Ils correspondent à des natures de produits et des environnements réglementaires différents et sont identiques à ceux utilisés dans les états de synthèse à destination du management.

Les secteurs géographiques de BPCE Assurances sont :

- La France ;
- Le Luxembourg (y compris la succursale française de la filiale luxembourgeoise).

4.6. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté sous le format de l'approche indirecte. Les flux sont présentés nets de réassurance.



5. Notes sur les instruments financiers

5.1. NOTES RELATIVES AUX MONTANTS COMPTABILISÉS EN COMPTE DE RÉSULTAT

5.1.1. Produits d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif

(en k€)	31/12/2025	31/12/2024
Prêts et créances	64 267	94 950
Actifs financiers au coût amorti	64 267	94 950
Obligations	930 149	811 057
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	930 149	811 057
Total des produits d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif	994 416	906 007

5.1.2. Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en k€)	31/12/2025	31/12/2024
Prêts et créances	-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-

5.1.3. Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en k€)	31/12/2025	31/12/2024
Obligations	(218)	(33 770)
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes	(218)	(33 770)
Actions et autres titres de capitaux propres	3 659	1 541
Titres de participation	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments de capitaux propres (dividendes)	3 659	1 541
Total des gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 441	(32 229)

5.1.4. Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en k€)	31/12/2025	31/12/2024
Résultats sur placements financiers hors placements financiers en UC	1 512 515	1 319 711
Résultats sur placements financiers en UC	1 378 183	1 220 428
Résultats sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat	2 890 698	2 540 139
Résultats sur instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat sur option	1	14
Résultats sur instruments dérivés	71 728	(38 808)
Résultats sur opérations de change	24 027	65 598
Total des gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 986 454	2 566 943

5.1.5. Produits des immeubles de placement

(en k€)	31/12/2025	31/12/2024
Produits des immeubles de placement au coût amorti	-	-
Produits des immeubles de placement à la juste valeur par résultat	64 450	64 089
Total des produits des immeubles de placement	64 450	64 089



5.1.6. Charges des placements

(en k€)	31/12/2025	31/12/2024
Charges des placements sur actifs financiers à la juste valeur par résultat	(24 439)	(21 623)
Charges des placements sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(70 623)	(57 842)
Charges des placements sur actifs financiers au coût amorti	-	-
Charges des placements sur immobilier de placement	(85 432)	(21 694)
Charges de financement	(59 494)	(56 223)
Frais de gestion des placements non ventilés	(17 764)	(17 877)
Total des charges des placements	(257 752)	(175 259)

5.2. NOTES RELATIVES AUX MONTANTS COMPTABILISÉS AU BILAN

5.2.1. Immobilier de placement

(en k€)	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeurs	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeurs	Valeur nette
Immeubles de placement au coût amorti	176 732	(16 564)	160 168	153 502	(16 399)	137 103
Immeubles de placement à la juste valeur par résultat	980 541	-	980 541	927 208	-	927 208
Immeubles de placement en UC	288 256	-	288 256	322 188	-	322 188
Total immobilier de placement⁽¹⁾	1 445 529	(16 564)	1 428 965	1 402 898	(16 399)	1 386 499

(1) La Juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 1 235 085 k€.

Les immeubles de placement sont classés en niveau 2 de hiérarchie de la juste valeur des placements (techniques de valorisation utilisant des données observables).

5.2.2. Placements évalués à la juste valeur par résultat

(en k€)	31/12/2025			31/12/2024		
	Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers à la juste valeur sur option	Total	Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers à la juste valeur sur option	Total
Instruments de dettes	23 203 213	-	23 203 213	19 045 423	-	19 045 423
Obligations	12 117 970	-	12 117 970	9 291 234	-	9 291 234
OPCVM	11 085 243	-	11 085 243	9 754 189	-	9 754 189
Instruments de capitaux propres	3 492 860	-	3 492 860	2 812 091	-	2 812 091
Actions et autres titres de capitaux propres	3 299 235	-	3 299 235	2 624 644	-	2 624 644
Titres de participation	193 625	-	193 625	187 447	-	187 447
Placements financiers en UC	45 766 659	-	45 766 659	38 028 985	-	38 028 985
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie versés	-	-	-	-	-	-
Total des placements évalués à la juste valeur par résultat	72 462 732	-	72 462 732	59 886 499	-	59 886 499

BPCE Assurances ne détient pas d'actifs financiers pouvant être classés en tant qu'actifs financiers relevant d'une activité de transaction.



5.2.3. Placements à la juste valeur par capitaux propres

(en k€)	31/12/2025			31/12/2024		
	Instruments financiers de dettes basiques détenus dans un modèle de collecte et de vente	Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres	Total	Instruments financiers de dettes basiques détenus dans un modèle de collecte et de vente	Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres	Total
Instruments de dettes	38 062 413	-	38 062 413	38 277 667	-	38 277 667
Obligations	38 062 413	-	38 062 413	38 277 667	-	38 277 667
OPCVM	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	132 931	132 931	-	73 954	73 954
Actions et autres titres de capitaux propres	-	123 808	123 808	-	65 220	65 220
Titres de participation	-	9 123	9 123	-	8 734	8 734
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total des placements à la juste valeur par capitaux propres	38 062 413	132 931	38 195 344	38 277 667	73 954	38 351 621

5.2.4. Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres

(en k€)	31/12/2025				
	Juste valeur	Dividendes comptabilisés sur la période		Décomptabilisation sur la période	
		Instruments de capitaux propres détenus au 31/12/2025	Instruments de capitaux propres décomptabilisés au cours de la période	Juste valeur à la date de cession	Profit ou perte cumulé à la date de cession
Actions et autres titres de capitaux propres	123 808	3 659	-	2 229	(14)
Titres de participation	9 123	-	-	-	-
Total des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres	132 931	3 659	0	2 229	(14)

(en k€)	31/12/2024				
	Juste valeur	Dividendes comptabilisés sur la période		Décomptabilisation sur la période	
		Instruments de capitaux propres détenus au 31/12/2024	Instruments de capitaux propres décomptabilisés au cours de la période	Juste valeur à la date de cession	Profit ou perte cumulé à la date de cession
Actions et autres titres de capitaux propres	65 220	3 039	43	-	(142)
Titres de participation	8 734	-	-	-	-
Total des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres	73 954	3 039	43	-	(142)



5.2.5. Placements évalués au coût amorti

(en k€)	31/12/2025	31/12/2024
Prêts et créances ⁽¹⁾	2 256 768	2 304 380
Total des placements évalués au coût amorti	2 256 768	2 304 380

(1) Dont dépréciations pour pertes de crédit attendues : - 15 398 k€.

5.2.6. Instruments financiers comptabilisés en juste valeur

Techniques utilisées pour déterminer la juste valeur

Concernant les principes fondamentaux de valorisation des placements, on se référera à la note 4.2.5.

BPCE Assurances applique la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur ».

Pour les instruments qui se négocient sur un marché actif faisant l'objet de prix de cotation, la juste valeur est égale au prix de cotation, correspondant au niveau 1 dans la hiérarchie des niveaux de juste valeur.

Pour les autres types d'instruments financiers, non cotés sur un marché actif, incluant notamment les prêts, les emprunts et les dérivés négociés sur les marchés de gré à gré, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques de valorisation privilégiant les modèles de place et les données observables, ce qui correspond au niveau 2 dans la hiérarchie des niveaux de juste valeur. A défaut, dans le cas où des données internes ou des modèles propriétaires sont utilisés (niveau 3 de juste valeur), des contrôles indépendants sont mis en place pour valider la valorisation.

Les trois niveaux utilisés pour classer les placements en fonction de leur méthode de valorisation sont définis comme suit :

Niveau 1 : Évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide

Le niveau 1 correspond aux placements dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs. Il comprend principalement les titres cotés sur une bourse ou échangés en continu sur d'autres marchés actifs, et les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative est calculée et communiquée quotidiennement.

Les placements en représentation des contrats en unités de compte sont majoritairement des OPCVM, dont la juste valeur est classée en niveau 1.

Niveau 2 : Évaluation utilisant des modèles et paramètres de marché observables

Le niveau 2 regroupe les placements suivants :

- les titres moins liquides que ceux classés en niveau 1, dont la juste valeur est déterminée à partir de prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marchés actifs, et qui sont régulièrement observables sans qu'ils soient pour autant nécessairement directement exécutables ;
- les titres non cotés sur un marché actif dont la juste valeur est déterminée sur la base de données de marché observables (exemple : utilisation de données de marché issues de sociétés comparables ou méthode des multiples issue de techniques utilisées couramment par les acteurs du marché) ;
- les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative n'est pas calculée et communiquée quotidiennement mais qui fait l'objet de publications régulières ou pour lesquelles on peut observer des transactions récentes.

À défaut du respect de ces critères, les titres sont classés en niveau 3 de juste valeur.

Niveau 3 : Évaluation utilisant des données non observables

Le niveau 3 regroupe les placements ne remplissant pas les critères des niveaux 1 et 2. Il s'agit principalement de placements immobiliers et dans des sociétés non cotées, ainsi que des placements dont la valorisation provient de teneurs de marchés en nombre insuffisant pour qu'ils soient classés en niveau 2.



5.2.6.1. Hiérarchie de la juste valeur des placements et passifs financiers évalués à la juste valeur

(en k€)	31/12/2025			
	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Total
Instruments de dettes	6 848 675	11 041 345	5 313 192	23 203 212
Obligations	154 266	10 397 297	1 566 407	12 117 970
OPCVM	6 694 409	644 048	3 746 785	11 085 242
Instruments de capitaux propres	1 811 217	65 408	1 616 235	3 492 860
Actions et autres titres de capitaux propres	1 811 217	65 408	1 422 610	3 299 235
Titres de participation	-	-	193 625	193 625
Placements financiers en UC	23 485 073	20 253 030	2 028 556	45 766 659
Prêts et créances	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	32 144 965	31 359 783	8 957 983	72 462 731
Instruments de dettes	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Sur option	-	-	-	-
Instruments de dettes	36 532 866	61 816	1 467 731	38 062 413
Obligations	36 532 866	61 816	1 467 731	38 062 413
Instruments de capitaux propres	123 808	-	9 123	132 931
Actions et autres titres de capitaux propres	123 808	-	-	123 808
Titres de participation	-	-	9 123	9 123
Prêts et créances	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ⁽²⁾	36 656 674	61 816	1 476 854	38 195 344
Instruments dérivés actifs	-	318 328	-	318 328
Total des placements des activités d'assurance à la juste valeur	68 801 639	31 739 927	10 434 837	110 976 403
Instruments dérivés passifs	-	141 684	-	141 684
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	-	141 684	-	141 684

(1) La Juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 25 697 605 k€ (hors placements UC).

(2) La Juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 35 284 678 k€.

(en k€)	31/12/2024			
	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Total
Instruments de dettes	5 922 542	3 611 460	9 511 421	19 045 423
Obligations	215 958	3 485 352	5 589 924	9 291 234
OPCVM	5 706 584	126 108	3 921 497	9 754 189
Instruments de capitaux propres	1 582 163	57 176	1 172 752	2 812 091
Actions et autres titres de capitaux propres	1 582 163	57 176	985 305	2 624 644
Titres de participation	-	-	187 447	187 447
Placements financiers en UC	20 084 199	15 718 702	2 226 084	38 028 985
Prêts et créances	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	27 588 904	19 387 338	12 910 257	59 886 499
Instruments de dettes	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Sur option	-	-	-	-
Instruments de dettes	35 298 249	657 160	2 322 258	38 277 667
Obligations	35 298 249	657 160	2 322 258	38 277 667
Instruments de capitaux propres	63 913	-	10 041	73 954
Actions et autres titres de capitaux propres	63 913	-	1 307	65 220
Titres de participation	-	-	8 734	8 734
Prêts et créances	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ⁽²⁾	35 362 162	657 160	2 332 299	38 351 621
Instruments dérivés actifs	-	81 755	-	81 755
Total des placements des activités d'assurance à la juste valeur	62 951 066	20 126 253	15 242 556	98 319 875
Instruments dérivés passifs	-	93 635	-	93 635
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	-	93 635	-	93 635

(1) La Juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 20 957 985 k€ (hors placements UC)

(2) La Juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 35 636 070 k€



5.2.6.2. Analyse des placements et passifs financiers classés en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur

	01/01/2025	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		En capitaux propres	Événements de gestion de la période		Transferts de la période		Autres variations	31/12/2025
		Au compte de résultat			Achats / Émissions	Ventes / Remboursements	Vers une autre catégorie comptable	De et vers un autre niveau		
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations sorties du bilan à la clôture							
(en k€)										
ACTIFS FINANCIERS										
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de dettes	9 511 421	79 081	(28 968)	-	1 456 010	(324 972)	(207 756)	(5 171 624)	-	5 313 192
Obligations	5 589 924	(2 705)	(22)	-	1 180 554	(216 925)	-	(4 984 419)	-	1 566 407
OPCVM	3 921 497	81 786	(28 946)	-	275 456	(108 047)	(207 756)	(187 205)	-	3 746 785
Instruments de capitaux propres	1 172 752	11 039	(17 572)	-	330 541	(88 281)	207 756	-	-	1 616 235
Actions et autres titres de capitaux propres	985 305	4 861	(17 572)	-	301 441	(59 181)	207 756	-	-	1 422 610
Titres de participation	187 447	6 178	-	-	29 100	(29 100)	-	-	-	193 625
Placements financiers en UC	2 226 084	-	-	-	464 355	(661 477)	-	(406)	-	2 028 556
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	12 910 257	90 120	(46 540)	-	2 250 906	(1 074 730)	-	(5 172 030)	-	8 957 983
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de dettes	2 322 258	(50 980)	(51)	15 391	51 977	(389 430)	-	(481 434)	-	1 467 731
Obligations	2 322 258	(50 980)	(51)	15 391	51 977	(389 430)	-	(481 434)	-	1 467 731
Instruments de capitaux propres	10 041	-	-	68	389	(1 375)	-	-	-	9 123
Actions et autres titres de capitaux propres	1 307	-	-	68	-	(1 375)	-	-	-	-
Titres de participation	8 734	-	-	-	389	-	-	-	-	9 123
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 332 299	(50 980)	(51)	15 459	52 366	(390 805)	-	(481 434)	-	1 476 854
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des placements des activités d'assurance à la juste valeur	15 242 556	39 140	(46 591)	15 459	2 303 272	(1 465 535)	-	(5 653 464)	-	10 434 837



Au 31 décembre 2025, les placements classés en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur comprennent :

- Des placements valorisés à une fréquence insuffisante pour être classés en niveau 2 :
 - Parts de fonds immobiliers (3,5 Mds€) ;
 - Parts de fonds commun de placement à risques (3,5 Mds€) ;
 - Obligations non cotées (0,4 Md€).
- Des placements dont la valorisation provient de teneurs de marchés en nombre insuffisant pour qu'ils soient classés en niveau 2 :
 - Repacks majoritairement composés d'obligations de l'état français et d'autres états de l'OCDE (1,0 Md€) ;
 - Obligations d'émetteurs institutionnels et obligations structurées (1,8 Mds€).

Les transferts intervenus en 2025, du niveau 3 vers le niveau 1 (744 M€), et du niveau 2 vers le niveau 1 (890 M€), sont essentiellement liés à une revue des sources utilisées par les fournisseurs de données. Les transferts du niveau 3 vers le niveau 2 (5 059 M€) correspondent à des titres dont la valorisation est communiquée par un nombre accru de teneurs de marché. Les transferts de niveau 1 vers le niveau 2 (724 M€) et le niveau 3 (92 M€) correspondent à des FCP dont la qualification a évolué.



	01/01/2024	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			Événements de gestion de la période		Transferts de la période		Autres variations	31/12/2024
		Au compte de résultat		En capitaux propres	Achats / Émissions	Ventes / Remboursements	Vers une autre catégorie comptable	De et vers un autre niveau		
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations sorties du bilan à la clôture							
ACTIFS FINANCIERS										
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de dettes	6 433 558	126 309	(41 401)	-	3 202 189	(264 856)	-	55 622	-	9 511 421
Obligations	2 809 162	59 866	737	-	2 781 600	(113 411)	(3 652)	55 622	-	5 589 924
OPCVM	3 624 396	66 443	(42 138)	-	420 589	(151 445)	3 652	-	-	3 921 497
Instruments de capitaux propres	1 233 452	(95 451)	(28 047)	-	172 226	(121 928)	-	-	12 500	1 172 752
Actions et autres titres de capitaux propres	1 056 709	(93 655)	(28 047)	-	172 226	(121 928)	-	-	-	985 305
Titres de participation	176 743	(1 796)	-	-	-	-	-	-	12 500	187 447
Placements financiers en UC	2 569 006	(28)	-	-	92 213	(301 195)	-	(133 912)	-	2 226 084
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	10 236 016	30 830	(69 448)	-	3 466 628	(687 979)	-	(78 290)	12 500	12 910 257
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de dettes	2 622 767	22 281	13 920	69 328	188 305	(235 055)	-	(359 288)	-	2 322 258
Obligations	2 622 767	22 281	13 920	69 328	188 305	(235 055)	-	(359 288)	-	2 322 258
Instruments de capitaux propres	10 728	-	-	(11)	1 370	(775)	-	(1 271)	-	10 041
Actions et autres titres de capitaux propres	1 994	-	-	(11)	1 370	(775)	-	(1 271)	-	1 307
Titres de participation	8 734	-	-	-	-	-	-	-	-	8 734
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 633 495	22 281	13 920	69 317	189 675	(235 830)	-	(360 559)	-	2 332 299
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des placements des activités d'assurance à la juste valeur	12 869 511	53 111	(55 528)	69 317	3 656 303	(923 809)	-	(438 849)	12 500	15 242 556



5.2.7. Juste valeur des placements évalués au coût amorti au bilan

(en k€)	31/12/2025				31/12/2024			
	Juste valeur	Cotation sur un marché actif (Niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (Niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (Niveau 3)	Juste valeur	Cotation sur un marché actif (Niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (Niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (Niveau 3)
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	2 256 768	-	2 256 768	-	2 304 380	0	2 304 380	-
Total des placements des activités d'assurance au coût amorti	2 256 768	-	2 256 768	-	2 304 380	0	2 304 380	-

La Juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 2 160 689 k€.

5.2.8. Instruments dérivés

5.2.8.1. Instruments dérivés non sujets à la comptabilité de couverture

(en k€)	31/12/2025			31/12/2024		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments de taux	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	237 661	116 798	21 261	237 227	37	86 353
Autres instruments	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes	237 661	116 798	21 261	237 227	37	86 353
Instruments de taux	1 000 000	90 942	28 401	1 000 000	163	-
Instruments sur actions	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	1 000 000	90 942	28 401	1 000 000	163	-
Total des instruments dérivés non sujets à la comptabilité de couverture	1 237 661	207 740	49 662	1 237 227	200	86 353

5.2.8.2. Instruments dérivés de couverture

(en k€)	31/12/2025			31/12/2024		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments de taux	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	1 409 540	110 588	92 022	1 409 540	81 555	7 282
Autres instruments	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes	1 409 540	110 588	92 022	1 409 540	81 555	7 282
Couverture de flux de trésorerie	1 409 540	110 588	92 022	1 409 540	81 555	7 282
Total des instruments dérivés de couverture	1 409 540	110 588	92 022	1 409 540	81 555	7 282



Échéancier du notionnel des instruments dérivés de couverture au 31/12/2025

(en k€)	Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Supérieur à 10 ans
Couverture du risque de change	28 427	848 172	517 691	15 250
Instruments de couverture de flux de trésorerie	28 427	848 172	517 691	15 250
Instruments de couverture de juste valeur	-	-	-	-
Total	28 427	848 172	517 691	15 250

Éléments couverts

Couverture de flux de trésorerie

(en k€)	31/12/2025				
	Juste valeur du dérivé de couverture	Dont partie efficace des couvertures non échues	Dont partie inefficace	Solde des couvertures échues restant à étaler	Juste valeur de l'élément couvert (dérivé hypothétique)
Couverture de risque de taux	-	-	-	-	-
Couverture de risque de change	18 566	(33 658)	-	-	33 658
Couverture des autres risques	-	-	-	-	-
Total Couverture de flux de trésorerie	18 566	(33 658)	-	-	33 658

(en k€)	31/12/2024				
	Juste valeur du dérivé de couverture	Dont partie efficace des couvertures non échues	Dont partie inefficace	Solde des couvertures échues restant à étaler	Juste valeur de l'élément couvert (dérivé hypothétique)
Couverture de risque de taux	-	-	-	-	-
Couverture de risque de change	74 273	22 048	-	-	(22 048)
Couverture des autres risques	-	-	-	-	-
Total Couverture de flux de trésorerie	74 273	22 048	-	-	(22 048)

(1) Reconnus en autres éléments comptabilisés en capitaux propres ou en résultat pour la partie recyclée en symétrie à l'élément couvert.
(2) Déqualification, fin de la relation de couverture.



5.3. PASSIFS FINANCIERS

5.3.1. Passifs financiers au coût amorti

(en k€)	31/12/2025	31/12/2024
Dettes subordonnées	1 212 564	1 385 366
Dettes de financement représentées par un titre	-	866
Autres dettes de financement	11 196	80 910
<i>dont Passifs locatifs IFRS 16</i>	<i>11 196</i>	<i>10 849</i>
Total des Passifs financiers au coût amorti	1 223 760	1 467 142

5.3.2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en k€)	31/12/2025		31/12/2024	
	Passifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Passifs financiers à la juste valeur sur option	Passifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Passifs financiers à la juste valeur sur option
Dettes subordonnées	-	-	-	-
Dettes de financement représentées par un titre	-	-	-	-
Autres dettes de financement	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs	141 684	-	93 635	-
Total des Passifs financiers à la juste valeur par résultat	141 684	-	93 635	-

5.3.3. Juste valeur des passifs financiers évalués au coût amorti au bilan

(en k€)	31/12/2025				31/12/2024			
	Juste valeur	Cotation sur un marché actif (Niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (Niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (Niveau 3)	Juste valeur	Cotation sur un marché actif (Niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (Niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (Niveau 3)
Dettes subordonnées	1 157 403	-	1 157 403	-	1 333 021	-	1 333 021	-
Dettes de financement représentées par un titre	-	-	-	-	866	-	866	-
Autres dettes de financement	11 196	-	-	11 196	80 910	-	70 061	10 849
<i>dont Passifs locatifs IFRS 16</i>	<i>11 196</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>11 196</i>	<i>10 849</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>10 849</i>
Total des Passifs financiers au coût amorti	1 168 599	-	1 157 403	11 196	1 414 797	-	1 403 948	10 849



5.4. COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

5.4.1. Compensation des actifs et passifs financiers – Actifs financiers

Effets de la compensation comptable sur actifs financiers au bilan liés aux accords de compensation

(en k€)	31/12/2025			31/12/2024		
	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montant net des actifs financiers présenté au bilan	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montant net des actifs financiers présenté au bilan
Instruments dérivés	-	-	318 328	163	-	81 755
Opérations de pensions de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	318 328	163	-	81 755

Effets des accords de compensation non pris en compte comptablement sur les actifs financiers

(en k€)	31/12/2025				31/12/2024			
	Montant net des actifs financiers présenté au bilan	Passifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Appels de marge reçus (cash collatéral)	Exposition nette	Montant net des actifs financiers présenté au bilan	Passifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Appels de marge reçus (cash collatéral)	Exposition nette
Instruments dérivés	318 328	-	-	318 328	81 755	-	-	81 755
Opérations de pensions de titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	318 328	-	-	318 328	81 755	-	-	81 755

5.4.2. Compensation des actifs et passifs financiers – Passifs financiers

Effets de la compensation comptable sur passifs financiers au bilan liés aux accords de compensation

(en k€)	31/12/2025			31/12/2024		
	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montant net des passifs financiers présenté au bilan	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montant net des passifs financiers présenté au bilan
Instruments dérivés	141 684	-	141 684	93 635	-	93 635
Opérations de pensions de titres	2 552 572	-	2 552 572	2 011 225	-	2 011 225
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total	2 694 256	-	2 694 256	2 104 860	-	2 104 860



Effets des accords de compensation non pris en compte comptablement sur les passifs financiers

(en k€)	31/12/2025				31/12/2024			
	Montant net des passifs financiers présenté au bilan	Passifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Appels de marge reçus (cash collatéral)	Exposition nette	Montant net des passifs financiers présenté au bilan	Passifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Appels de marge reçus (cash collatéral)	Exposition nette
Instruments dérivés	141 684	-	-	141 684	93 635	-	-	93 635
Opérations de pensions de titres	2 552 572	2 552 572	-	-	2 011 225	2 011 225	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 694 256	2 552 572	-	141 684	2 104 860	2 011 225	-	93 635

5.5. PRÊTS ET PENSIONS

(en k€)	Valeur nette comptable au 31/12/2025				
	Prêts de titres « secs »	Pensions	Actifs cédés ou affectés en garantie	Titrisations	Total au 31/12/2025
Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur sur option	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 178 846	2 552 572	-	-	3 731 418
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-
Total	1 178 846	2 552 572	-	-	3 731 418

(en k€)	Valeur nette comptable au 31/12/2024				
	Prêts de titres « secs »	Pensions	Actifs cédés ou affectés en garantie	Titrisations	Total au 31/12/2024
Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur sur option	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	981 551	2 011 225	-	-	2 992 776
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-
Total	981 551	2 011 225	-	-	2 992 776

5.6. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les tableaux suivants présentent les variations depuis le début de l'exercice des valeurs brutes comptables et des dépréciations pour pertes de crédit des instruments financiers soumis aux règles de dépréciation sous IFRS 9 (se référer à la note 5.2.5.2).



5.6.1. Variation des valeurs brutes comptables et des dépréciations pour pertes de crédit attendues des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en k€)	Statut 1		Statut 2		Statut 3		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition				Total	
	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	S2/POCI		S3/POCI		Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues
							Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues		
Solde au 01/01/2025	37 597 396	(13 266)	702 940	(9 514)	111	-	-	-	-	-	38 300 447	(22 780)
Production et acquisition	4 688 835	(391)	-	-	-	-	-	-	-	-	4 688 835	(391)
Décomptabilisation (remboursements, cessions et abandons de créances)	(4 078 907)	1084	(172 774)	609	(111)	-	-	-	-	-	(4 251 792)	1 693
Réduction de valeur (passage en pertes)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts d'actifs financiers	(46 551)	(39)	46 551	(281)	-	-	-	-	-	-	-	-320
Transferts vers S1	29 558	(94)	(29 558)	131	-	-	-	-	-	-	-	37
Transferts vers S2	(76 109)	55	76 109	(412)	-	-	-	-	-	-	-	(357)
Transferts vers S3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	(672 323)	8 770	6 261	4 013	-	-	-	-	-	-	(666 062)	12 783
Solde au 31/12/2025	37 488 450	(3 842)	582 978	(5 173)	-	-	-	-	-	-	38 071 428	(9 015)

5.6.2. Variation des dépréciations pour pertes de crédit sur prêts et créances au coût amorti

(en k€)	Statut 1		Statut 2		Statut 3		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition				Total	
	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	S2/POCI		S3/POCI		Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues
							Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues		
Solde au 01/01/2025	2 277 810	(396)	222	(2)	32 714	(5 968)	-	-	-	-	2 310 746	(6 366)
Production et acquisition	521 709	-	-	-	-	-	-	-	-	-	521 709	-
Décomptabilisation (remboursements, cessions et abandons de créances)	(509 012)	38	-	-	-	-	-	-	-	-	(509 012)	38
Réduction de valeur (passage en pertes)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts d'actifs financiers	(13 197)	-	-	-	13 197	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers S1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers S2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers S3	(13 197)	-	-	-	13 197	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	(51 055)	339	(222)	2	-	(9 411)	-	-	-	-	(51 277)	(9 070)
Solde au 31/12/2025	2 226 255	(19)	-	-	45 911	(15 379)	-	-	-	-	2 272 166	(15 398)



6. Notes sur les contrats d'assurance et de réassurance cédée

6.1. TABLEAUX DE VARIATION DES VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE CÉDÉE

en k€	31/12/2025									
	Vie, Épargne, Retraite			Prévoyance			Dommages			Total
	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	492 427	624	493 051	-	5 279	5 279	-	1 501	1 501	499 831
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	115 041 473	-	115 041 473	906 883	289 315	1 196 198	-	1 777 320	1 777 320	118 014 990
Total au titre des contrats d'assurance émis	114 549 046	(624)	114 548 422	906 883	284 036	1 190 919	-	1 775 819	1 775 819	117 515 159
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	8 678 271	-	8 678 271	6 290	9 620	15 910	-	350 108	350 108	9 044 289
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	70 934	1 957	72 891	4 396	3 450	7 846	-	-	-	80 737
Total au titre des contrats de réassurance cédée	8 607 337	(1 957)	8 605 380	1 894	6 170	8 064	-	350 108	350 108	8 963 552

en k€	31/12/2024									
	Vie, Épargne, Retraite			Prévoyance			Dommages			Total
	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	429 449	3 212	432 661	-	1 685	1 685	-	604	604	434 950
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	103 510 491	-	103 510 491	804 981	263 710	1 068 691	-	1 628 890	1 628 890	106 208 071
Total au titre des contrats d'assurance émis	103 081 042	(3 212)	103 077 830	804 981	262 025	1 067 006	-	1 628 286	1 628 286	105 773 121
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	8 835 761	71	8 835 832	4 239	5 126	9 365	-	333 617	333 617	9 178 814
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	69 648	5 614	75 262	6 194	5 525	11 719	-	-	-	86 981
Total au titre des contrats de réassurance cédée	8 766 113	(5 543)	8 760 570	(1 955)	(399)	(2 354)	-	333 617	333 617	9 091 833



6.1.1. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats d'assurance

6.1.1.1. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats d'assurance – par couverture

Secteur Vie, Épargne, Retraite	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
en k€						
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2025	102 892 010	185 819	-	-	-	103 077 829
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(432 662)	-	-	-	-	(432 662)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	103 324 672	185 819	-	-	-	103 510 491
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	102 892 010	185 819	-	-	-	103 077 829
Produits des activités d'assurance	(1 118 029)	-	-	-	-	(1 118 029)
Charges afférentes aux activités d'assurance	90 717	(17 640)	658 823	13 530	-	745 430
Prestations et charges encourues – survenance en cours	-	(16 719)	672 559	13 530	-	669 370
Charges d'acquisition	90 717	-	-	-	-	90 717
Prestations et charges encourues – survenances passées	-	-	(13 736)	-	-	(13 736)
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires	-	(921)	-	-	-	(921)
Résultat des activités d'assurance	(1 027 312)	(17 640)	658 823	13 530	-	(372 599)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	3 443 071	-	-	-	-	3 443 071
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	3 700 911	-	-	-	-	3 700 911
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	(257 840)	-	-	-	-	(257 840)
Écarts de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	2 415 759	(17 640)	658 823	13 530	-	3 070 472
Composantes investissement	(7 137 652)	-	7 137 652	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	16 166 601	-	(7 796 475)	(13 531)	-	8 356 595
Primes reçues	16 295 089	-	-	-	-	16 295 089
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(128 488)	-	-	-	-	(128 488)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	-	-	(7 796 475)	(13 531)	-	(7 810 006)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	43 523	-	-	-	-	43 523
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	114 380 241	168 179	-	(1)	-	114 548 419
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(493 052)	-	-	-	-	(493 052)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	114 873 293	168 179	-	-	-	115 041 472
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2025	114 380 241	168 179	-	-	-	114 548 420

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont 30,8 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 12,7 M€ au titre des autres mouvements.

La valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture au titre de la zone Luxembourg s'élève à 8 094 M€ et se décompose comme suit :

- passifs pour couverture future : 8 094 M€ ;
- passifs pour sinistres survenus (hors PAA) : 0 M€.



Secteur Vie, Épargne, Retraite

en k€

	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2024	92 190 366	191 410	-	-	-	92 381 776
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(427 964)	-	-	-	-	(427 964)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	92 618 330	191 410	-	-	-	92 809 740
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	92 190 366	191 410	-	-	-	92 381 776
Produits des activités d'assurance	(1 058 396)	-	-	-	-	(1 058 396)
Charges afférentes aux activités d'assurance	87 507	(5 592)	609 492	3 888	-	695 295
Prestations et charges encourues – survenance en cours	-	(18 222)	623 624	3 888	-	609 290
Charges d'acquisition	87 507	-	-	-	-	87 507
Prestations et charges encourues – survenances passées	-	-	(14 132)	-	-	(14 132)
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires	-	12 630	-	-	-	12 630
Résultat des activités d'assurance	(970 889)	(5 592)	609 492	3 888	-	(363 101)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	3 421 593	-	-	-	-	3 421 593
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	3 209 668	-	-	-	-	3 209 668
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	211 925	-	-	-	-	211 925
Écarts de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	2 450 704	(5 592)	609 492	3 888	-	3 058 492
Composantes investissement	(7 054 407)	-	7 054 407	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	15 071 468	-	(7 663 901)	(3 888)	-	7 403 679
Primes reçues	15 177 202	-	-	-	-	15 177 202
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(105 734)	-	-	-	-	(105 734)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	-	-	(7 663 901)	(3 888)	-	(7 667 789)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	233 879	-	-	-	-	233 879
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	102 892 010	185 818	(2)	-	-	103 077 826
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(432 656)	-	-	-	-	(432 656)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	103 324 672	185 819	-	-	-	103 510 491
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2024	102 892 010	185 819	-	-	-	103 077 829

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont 144,9 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 88,9 M€ au titre des autres mouvements.

La valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture au titre de la zone Luxembourg s'élève à 7 715 M€ et se décompose comme suit :

- passifs pour couverture future : 7 715 M€ ;
- passifs pour sinistres survenus (hors PAA) : 0 M€.



Secteur Prévoyance

en k€

	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2025	509 498	-	469 492	7 394	80 622	1 067 006
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(3 325)	-	-	1 640	-	(1 685)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	512 823	-	469 492	5 754	80 622	1 068 691
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	509 498	-	469 492	7 394	80 622	1 067 006
Produits des activités d'assurance	(1 344 806)	-	-	-	-	(1 344 806)
Charges afférentes aux activités d'assurance	76 958	-	842 280	141 441	7 366	1 068 045
Prestations et charges encourues – survenance en cours	-	-	985 884	118 366	5 898	1 110 148
Charges d'acquisition	76 958	-	-	-	-	76 958
Prestations et charges encourues – survenances passées	-	-	(143 604)	23 075	1 468	(119 061)
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires	-	-	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	(1 267 848)	-	842 280	141 441	7 366	(276 761)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(32 362)	-	(1 427)	35	-	(33 754)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	(2 054)	-	7 076	162	-	5 184
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	(30 308)	-	(8 503)	(127)	-	(38 938)
Écarts de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(1 300 210)	-	840 853	141 476	7 366	(310 515)
Composantes investissement	(31 440)	-	31 440	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	1 431 318	-	(855 936)	(129 144)	-	446 238
Primes reçues	1 509 998	-	-	-	-	1 509 998
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(78 680)	-	-	-	-	(78 680)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	-	-	(855 936)	(129 144)	-	(985 080)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	73 069	-	279	(85 158)	-	(11 810)
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	682 235	-	486 128	(65 432)	87 988	1 190 919
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(6 905)	-	-	1 626	-	(5 279)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	689 139	-	486 129	(67 059)	87 988	1 196 197
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2025	682 234	-	486 129	(65 433)	87 988	1 190 918

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont 11,8 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 2 K€ au titre des autres mouvements.



Secteur Prévoyance

en k€

	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2024	258 419	-	492 382	111 761	48 246	910 808
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	-	-	-	-	-	-
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	258 419	-	492 382	111 761	48 246	910 808
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	258 419	-	492 382	111 761	48 246	910 808
Produits des activités d'assurance	(1 295 894)	-	-	-	-	(1 295 894)
Charges afférentes aux activités d'assurance	71 864	-	789 941	108 833	32 749	1 003 387
Prestations et charges encourues – survenance en cours	-	-	966 328	113 598	14 878	1 094 804
Charges d'acquisition	71 864	-	-	-	-	71 864
Prestations et charges encourues – survenances passées	-	-	(176 387)	(4 765)	17 871	(163 281)
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires	-	-	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	(1 224 030)	-	789 941	108 833	32 749	(292 507)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(7 440)	-	7 685	247	-	492
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	(4 494)	-	5 287	247	(118)	922
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	(2 946)	-	2 398	-	118	(430)
Écarts de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(1 231 470)	-	797 626	109 080	32 749	(292 015)
Composantes investissement	(27 034)	-	27 034	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	1 364 945	-	(847 873)	(126 783)	-	390 289
Primes reçues	1 438 105	-	-	-	-	1 438 105
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(73 160)	-	-	-	-	(73 160)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	-	-	(847 873)	(126 783)	-	(974 656)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	144 639	-	324	(86 664)	(372)	57 927
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	509 498	-	469 492	7 394	80 622	1 067 006
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(3 325)	-	-	1 640	-	(1 685)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	512 823	-	469 492	5 754	80 622	1 068 691
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2024	509 498	-	469 492	7 394	80 622	1 067 006

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont 67 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et -9,5 M€ au titre des autres mouvements.



Secteur Dommages

en k€

	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus (PAA)	Ajustement au titre du risque non financier	Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires			
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2025	(51 197)	16 625	1 567 751	95 107	1 628 286
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(789)	-	185	-	(604)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	(50 408)	16 625	1 567 566	95 107	1 628 890
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(51 197)	16 625	1 567 751	95 107	1 628 286
Produits des activités d'assurance	(1 945 261)	-	-	-	(1 945 261)
Charges afférentes aux activités d'assurance	315 530	(16 625)	1 479 715	60 226	1 838 846
Prestations et charges encourues – survenance en cours	-	-	1 504 316	-	1 504 316
Charges d'acquisition	315 530	-	-	-	315 530
Prestations et charges encourues – survenances passées	-	-	(24 601)	60 226	35 625
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires	-	(16 625)	-	-	(16 625)
Résultat des activités d'assurance	(1 629 731)	(16 625)	1 479 715	60 226	(106 415)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	-	-	12 620	(1 046)	11 574
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	-	-	34 947	2 177	37 124
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(22 327)	(3 223)	(25 550)
Écarts de change	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(1 629 731)	(16 625)	1 492 335	59 180	(94 841)
Composantes investissement	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	1 744 709	-	(1 365 092)	-	379 617
Primes reçues	2 060 239	-	-	-	2 060 239
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(315 530)	-	-	-	(315 530)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	-	-	(1 365 092)	-	(1 365 092)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	(149 689)	-	12 446	-	(137 243)
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(85 908)	-	1 707 440	154 287	1 775 819
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(5 994)	-	2 546	1 947	(1 501)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	(79 914)	-	1 704 894	152 340	1 777 320
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2025	(85 908)	-	1 707 440	154 287	1 775 819

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont -137 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et -2 K€ au titre des autres mouvements.



Secteur Dommages

en k€

	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus (PAA)	Ajustement au titre du risque non financier	Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires			
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2024	(23 122)	25 359	1 322 191	112 657	1 437 085
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(7 559)	-	3 974	-	(3 585)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	(15 563)	25 359	1 318 217	112 657	1 440 670
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(23 122)	25 359	1 322 191	112 657	1 437 085
Produits des activités d'assurance	(1 725 526)	-	-	-	(1 725 526)
Charges afférentes aux activités d'assurance	294 188	(8 734)	1 501 098	(22 073)	1 764 479
Prestations et charges encourues – survenance en cours	-	-	1 386 895	4 024	1 390 919
Charges d'acquisition	294 188	-	-	-	294 188
Prestations et charges encourues – survenances passées	-	-	114 203	(26 097)	88 106
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires	-	(8 734)	-	-	(8 734)
Résultat des activités d'assurance	(1 431 338)	(8 734)	1 501 098	(22 073)	38 953
Produits financiers ou charges financières d'assurance	-	-	51 646	4 151	55 797
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	-	-	31 869	2 833	34 702
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	19 777	1 318	21 095
Écarts de change	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(1 431 338)	(8 734)	1 552 744	(17 922)	94 750
Composantes investissement	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	1 507 725	-	(1 325 524)	-	182 201
Primes reçues	1 801 913	-	-	-	1 801 913
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(294 188)	-	-	-	(294 188)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	-	-	(1 325 524)	-	(1 325 524)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	(104 462)	-	18 340	372	(85 750)
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(51 197)	16 625	1 567 751	95 107	1 628 286
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(789)	-	185	-	(604)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	(50 408)	16 625	1 567 566	95 107	1 628 890
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2024	(51 197)	16 625	1 567 751	95 107	1 628 286

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont -95 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 9,5 M€ au titre des autres mouvements.



6.1.1.2. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats d'assurance - par éléments

Secteur Vie, Épargne, Retraite en k€	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2025	98 686 946	1 121 307	3 272 788	103 081 041
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(498 521)	17 385	51 686	(429 450)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	99 185 467	1 103 922	3 221 102	103 510 491
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	98 686 946	1 121 307	3 272 788	103 081 041
Variations liées aux services rendus au cours de la période	32 293	(57 868)	(335 801)	(361 376)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	(335 801)	(335 801)
Reprise de l'ajustement au titre du risque non financier	-	(57 868)	-	(57 868)
Écarts d'expérience	32 293	-	-	32 293
Variations liées aux services futurs	(2 279 033)	942 767	1 335 345	(921)
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	(653 175)	148 238	485 884	(19 053)
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels ⁽³⁾	(1 637 938)	788 477	849 461	-
Effets des variations d'hypothèses entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	12 080	6 052	-	18 132
Variations liées aux services passés	(13 736)	-	-	(13 736)
Résultat des activités d'assurance	(2 260 476)	884 899	999 544	(376 033)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	3 514 202	2 176	(73 307)	3 443 071
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	3 772 042	2 176	(73 307)	3 700 911
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	(257 840)	-	-	(257 840)
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	1 253 726	887 075	926 237	3 067 038
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	8 369 040	-	-	8 369 040
Primes reçues	16 293 379	-	-	16 293 379
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(127 864)	-	-	(127 864)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	(7 796 475)	-	-	(7 796 475)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	31 927	1	(3)	31 925
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	108 341 639	2 008 383	4 199 022	114 549 044
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(611 805)	17 914	101 463	(492 428)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	108 953 444	1 990 469	4 097 559	115 041 472
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2025	108 341 639	2 008 383	4 199 022	114 549 044

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont 29 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 2,9 M€ au titre des autres mouvements.

(3) L'effet des variations d'hypothèses s'explique principalement par la mise à jour des lois de rachats des contrats épargne.

La réconciliation entre les montants figurant dans ce tableau (hors modèle simplifié - PAA) et le total par secteur d'activité peut être réalisé à l'aide du tableau présenté en section 7.1.

La valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture au titre de la zone Luxembourg s'élève à 8 094 M€.



Secteur Vie, Épargne, Retraite

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2024	89 366 364	896 433	2 121 729	92 384 526
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(550 956)	25 019	100 723	(425 214)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	89 917 320	871 414	2 021 006	92 809 740
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	89 366 364	896 433	2 121 729	92 384 526
Variations liées aux services rendus au cours de la période	43 215	(57 915)	(346 916)	(361 616)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	(346 916)	(346 916)
Reprise de l'ajustement au titre du risque non financier	-	(57 915)	-	(57 915)
Écarts d'expérience	43 215	-	-	43 215
Variations liées aux services futurs	(1 813 067)	281 261	1 544 436	12 630
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	(430 887)	109 183	294 542	(27 162)
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels ⁽³⁾	(1 433 698)	183 804	1 249 894	-
Effets des variations d'hypothèses entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	51 518	(11 726)	-	39 792
Variations liées aux services passés	(14 132)	-	-	(14 132)
Résultat des activités d'assurance	(1 783 984)	223 346	1 197 520	(363 118)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	3 466 531	1 525	(46 463)	3 421 593
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	3 254 606	1 525	(46 463)	3 209 668
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	211 925	-	-	211 925
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	1 682 547	224 871	1 151 057	3 058 475
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	7 406 397	-	-	7 406 397
Primes reçues	15 175 712	-	-	15 175 712
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(105 414)	-	-	(105 414)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	(7 663 901)	-	-	(7 663 901)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	231 638	-	-	231 638
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	98 686 946	1 121 304	3 272 786	103 081 036
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(498 521)	17 385	51 686	(429 454)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	99 185 467	1 103 922	3 221 102	103 510 491
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2024	98 686 946	1 121 307	3 272 788	103 081 041

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont 233,8 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et -2,2 M€ au titre des autres mouvements.

(3) L'effet des variations d'hypothèses s'explique principalement par la mise à jour des lois de rachats des contrats épargne.

La réconciliation entre les montants figurant dans ce tableau (hors modèle simplifié - PAA) et le total par secteur d'activité peut être réalisé à l'aide du tableau présenté en section 7.1.

La valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture au titre de la zone Luxembourg s'élève à 7 715 M€.



Secteur Prévoyance

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2025	(405 207)	483 559	726 629	804 981
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	-	-	-	-
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	(405 207)	483 559	726 629	804 981
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(405 207)	483 559	726 629	804 981
Variations liées aux services rendus au cours de la période	83 536	(7 803)	(153 087)	(77 354)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	(153 087)	(153 087)
Reprise de l'ajustement au titre du risque non financier	-	(62 101)	-	(62 101)
Écarts d'expérience	83 536	54 298	-	137 834
Variations liées aux services futurs	(189 682)	78 155	111 528	1
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	(174 217)	53 304	120 914	1
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	(15 465)	24 851	(9 386)	-
Effets des variations d'hypothèses entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	(85 515)	(58 089)	-	(143 604)
Résultat des activités d'assurance	(191 661)	12 263	(41 559)	(220 957)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(37 674)	(3 959)	7 844	(33 789)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	(5 665)	2 843	7 844	5 022
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	(32 009)	(6 802)	-	(38 811)
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(229 335)	8 304	(33 715)	(254 746)
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	366 601	-	-	366 601
Primes reçues	1 233 127	-	-	1 233 127
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(10 590)	-	-	(10 590)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	(855 936)	-	-	(855 936)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	(9 954)	2	-	(9 952)
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(277 895)	491 865	692 914	906 884
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	-	-	-	-
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	(277 893)	491 862	692 915	906 884
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2025	(277 893)	491 862	692 915	906 884

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont -10 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 0 M€ au titre des autres mouvements.

La réconciliation entre les montants figurant dans ce tableau (hors modèle simplifié - PAA) et le total par secteur d'activité peut être réalisé à l'aide du tableau présenté en section 7.1.



Secteur Prévoyance

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2024	(595 460)	519 532	732 343	656 415
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	-	-	-	-
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	(595 460)	519 532	732 343	656 415
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(595 460)	519 532	732 343	656 415
Variations liées aux services rendus au cours de la période	106 554	(10 437)	(162 772)	(66 655)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	(162 772)	(162 772)
Reprise de l'ajustement au titre du risque non financier	-	(63 189)	-	(63 189)
Écarts d'expérience	106 554	52 752	-	159 306
Variations liées aux services futurs	(192 913)	42 982	149 931	-
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	(134 809)	41 445	93 364	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	(58 104)	1 537	56 567	-
Effets des variations d'hypothèses entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	(96 101)	(80 286)	-	(176 387)
Résultat des activités d'assurance	(182 460)	(47 741)	(12 841)	(243 042)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(18 654)	11 771	7 128	245
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	(8 742)	2 407	7 128	793
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	(9 912)	9 364	-	(548)
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(201 114)	(35 970)	(5 713)	(242 797)
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	322 398	-	-	322 398
Primes reçues	1 179 637	-	-	1 179 637
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(9 366)	-	-	(9 366)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	(847 873)	-	-	(847 873)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	68 971	(3)	(1)	68 967
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(405 205)	483 559	726 629	804 983
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	-	-	-	-
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	(405 207)	483 559	726 629	804 981
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2024	(405 207)	483 559	726 629	804 981

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont 68,9 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 0 M€ au titre des autres mouvements.

La réconciliation entre les montants figurant dans ce tableau (hors modèle simplifié - PAA) et le total par secteur d'activité peut être réalisé à l'aide du tableau présenté en section 7.1.



6.1.2. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats de réassurance cédée

6.1.2.1. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats de réassurance cédée – par couverture ⁽¹⁾

Secteur Vie, Épargne, Retraite en k€	Passifs pour couverture future	Passifs pour sinistres survenus (hors PAA)	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
			Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2025	20 167 703	(1 190 209)	(10 216 924)	-	8 760 570
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	10 021 746	(1 185 913)	(1)	-	8 835 832
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	10 145 957	(4 296)	(10 216 923)	-	(75 262)
Produits des cessions	-	263 151	1 606 954	-	1 870 105
Produits des cessions – survénance en cours	-	276 887	1 606 954	-	1 883 841
Produits des cessions – survénances passées	-	(13 736)	-	-	(13 736)
Produits des cessions – effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires	-	-	-	-	-
Charges des cessions	(1 880 377)	-	-	-	(1 880 377)
dont effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(1 880 377)	263 151	1 606 954	-	(10 272)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	120 403	-	-	-	120 403
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	120 403	-	-	-	120 403
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-
Écarts de change	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(1 759 974)	263 151	1 606 954	-	110 131
Composantes investissement	(887 006)	887 006	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽²⁾	2 850 993	(1 150 157)	(1 606 954)	-	93 882
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	2 850 993	-	-	-	2 850 993
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	-	(1 150 157)	(1 606 954)	-	(2 757 111)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽³⁾	(115 779)	(110 444)	(132 980)	-	(359 203)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2025	20 255 937	(1 300 653)	(10 349 904)	-	8 605 380
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	9 969 378	(1 291 107)	-	-	8 678 271
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	10 286 560	(9 546)	(10 349 904)	-	(72 890)

(1) BPCE Assurances n'a comptabilisé aucune composante de recouvrement de pertes (se référer à la section 5.2.7.6).

(2) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(3) Dont -359 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

La valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée à la clôture au titre de la zone Luxembourg s'élève à 0 k€.

À noter qu'en 2025, les flux d'arbitrage entrants - sortants ont été présentés sur 2 lignes différentes.



Secteur Vie, Épargne, Retraite

en k€

	Passifs pour couverture future	Passifs pour sinistres survenus (hors PAA)	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
			Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2024	19 917 132	(870 999)	(10 045 336)	-	9 000 797
<i>Actifs liés à des contrats de réassurance cédée</i>	9 944 702	(867 959)	(19)	-	9 076 724
<i>Passifs liés à des contrats de réassurance cédée</i>	9 972 430	(3 040)	(10 045 317)	-	(75 927)
Produits des cessions	-	223 265	323 356	-	546 621
Produits des cessions – survenance en cours	-	237 435	323 362	-	560 797
Produits des cessions – survenances passées	-	(14 170)	(6)	-	(14 176)
Produits des cessions – effet des contrats d’assurance sous-jacents déficitaires	-	-	-	-	-
Charges des cessions	(548 416)	-	-	-	(548 416)
<i>dont effet de l’évolution du risque de non-exécution de la part de l’émetteur des traités de réassurance cédée</i>	-	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(548 416)	223 265	323 356	-	(1 795)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	72 430	-	-	-	72 430
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	72 430	-	-	-	72 430
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-
Écarts de change	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(475 986)	223 265	323 356	-	70 635
Composantes investissement	(853 824)	853 824	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	1 622 075	(1 077 090)	(323 355)	-	221 630
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	1 622 075	-	-	-	1 622 075
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	-	(1 077 090)	(323 355)	-	(1 400 445)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	(41 695)	(319 210)	(171 588)	-	(532 493)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2024	20 167 702	(1 190 210)	(10 216 923)	-	8 760 569
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	10 021 746	(1 185 913)	(1)	-	8 835 832
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	10 145 957	(4 296)	(10 216 923)	-	(75 262)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont -532 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

La valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée à la clôture au titre de la zone Luxembourg s’élève à 70 k€ et se décompose comme suit :

- Passifs pour couverture future : 71 k€ ;
- Passifs pour sinistres survenus (PAA) : -1 k€.



Secteur Prévoyance

en k€

	Passifs pour couverture future	Passifs pour sinistres survenus (hors PAA)	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
			Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2025	67 730	(55 564)	(29 855)	15 335	(2 354)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	2 382	4 211	(8 014)	10 786	9 365
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	65 348	(59 775)	(21 841)	4 549	(11 719)
Produits des cessions	-	29 658	218 918	(1 206)	247 370
Produits des cessions – survenance en cours	-	37 649	208 045	350	246 044
Produits des cessions – survenances passées	-	(7 991)	10 873	(1 556)	1 326
Produits des cessions – effet des contrats d’assurance sous-jacents déficitaires	-	-	-	-	-
Charges des cessions	(269 208)	-	-	-	(269 208)
<i>dont effet de l’évolution du risque de non-exécution de la part de l’émetteur des traités de réassurance cédée</i>	-	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(269 208)	29 658	218 918	(1 206)	(21 838)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	-	-	21	-	21
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	-	88	-	88
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(67)	-	(67)
Écarts de change	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(269 208)	29 658	218 939	(1 206)	(21 817)
Composantes investissement	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	268 666	(26 515)	(308 802)	-	(66 651)
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	268 666	-	-	-	268 666
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	-	(26 515)	(308 802)	-	(335 317)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	84 976	(1 692)	15 601	-	98 885
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2025	152 164	(54 113)	(104 117)	14 129	8 063
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	4 756	6 290	(9 266)	14 130	15 910
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	147 408	(60 399)	(94 851)	-	(7 842)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont 98,9 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et 0 M€ au titre des dettes nées des autres mouvements.



Secteur Prévoyance

en k€

	Passifs pour couverture future	Passifs pour sinistres survenus (hors PAA)	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
			Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2024	60 532	(69 173)	(20 555)	17 800	(11 396)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	55 837	(54 838)	(3 913)	10 885	7 971
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	4 695	(14 335)	(16 642)	6 915	(19 367)
Produits des cessions	-	30 618	254 307	(2 464)	282 461
Produits des cessions – survenance en cours	-	33 903	237 461	(12 438)	258 926
Produits des cessions – survenances passées	-	(3 285)	16 846	9 974	23 535
Produits des cessions – effet des contrats d’assurance sous-jacents déficitaires	-	-	-	-	-
Charges des cessions	(313 008)	-	-	-	(313 008)
<i>dont effet de l’évolution du risque de non-exécution de la part de l’émetteur des traités de réassurance cédée</i>	-	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(313 008)	30 618	254 307	(2 464)	(30 547)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	-	-	43	-	43
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	-	19	-	19
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	24	-	24
Écarts de change	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(313 008)	30 618	254 350	(2 464)	(30 504)
Composantes investissement	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	311 540	(26 597)	(265 616)	-	19 327
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	311 540	-	-	-	311 540
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	-	(26 597)	(265 616)	-	(292 213)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	8 666	9 588	1 966	(1)	20 219
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2024	67 730	(55 564)	(29 855)	15 335	(2 354)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	2 382	4 211	(8 014)	10 786	9 365
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	65 348	(59 775)	(21 841)	4 549	(11 719)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont 22 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et -1,8 M€ au titre des autres mouvements.



Secteur Dommages

en k€

	Passifs pour couverture future	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2025	(16 213)	336 477	13 353	333 617
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	(16 213)	336 477	13 353	333 617
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits des cessions	-	97 580	5 290	102 870
Produits des cessions – survenance en cours	-	102 188	6 162	108 350
Produits des cessions – survenances passées	-	(4 608)	(872)	(5 480)
Produits des cessions – effet des contrats d’assurance sous-jacents déficitaires	-	-	-	-
Charges des cessions	(153 665)	-	-	(153 665)
<i>dont effet de l’évolution du risque de non-exécution de la part de l’émetteur des traités de réassurance cédée</i>	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(153 665)	97 580	5 290	(50 795)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	-	2 366	(146)	2 220
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	5 814	338	6 152
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	(3 448)	(484)	(3 932)
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(153 665)	99 946	5 144	(48 575)
Composantes investissement	-	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	166 938	(102 724)	-	64 214
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	166 938	-	-	166 938
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	-	(102 724)	-	(102 724)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	(33 427)	34 279	-	852
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2025	(36 367)	367 978	18 497	350 108
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	(36 367)	367 978	18 497	350 108
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	-	-	-	-

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont +0,9 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et 0 M€ au titre des autres mouvements.



Secteur Dommages

en k€

	Passifs pour couverture future	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2024	(47 823)	373 880	17 624	343 681
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	(47 687)	373 768	17 624	343 705
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(136)	112	-	(24)
Produits des cessions	-	(36)	-	(36)
Produits des cessions – survenance en cours	-	61 144	-	61 144
Produits des cessions – survenances passées	-	61 305	(5 026)	56 279
Produits des cessions – effet des contrats d’assurance sous-jacents déficitaires	-	-	-	-
Charges des cessions	(129 008)	-	-	(129 008)
<i>dont effet de l’évolution du risque de non-exécution de la part de l’émetteur des traités de réassurance cédée</i>	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(129 008)	122 449	(5 026)	(11 585)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	-	9 821	756	10 577
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	5 148	444	5 592
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	4 673	312	4 985
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(129 008)	132 270	(4 270)	(1 008)
Composantes investissement	-	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	129 659	(94 021)	-	35 638
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	129 659	-	-	129 659
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	-	(94 021)	-	(94 021)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	30 959	(75 652)	(1)	(44 694)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2024	(16 213)	336 477	13 353	333 617
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	(16 213)	336 477	13 353	333 617
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	-	-	-	-

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont -46,5 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et 1,8 M€ au titre des autres mouvements.



6.1.2.2. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats de réassurance cédée – par éléments

La réconciliation entre les montants figurant dans ces tableaux (hors modèle simplifié - PAA) et le total par secteur d'activité peut être réalisée à l'aide du tableau présenté en section 7.1.

La valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture au titre de la zone Luxembourg est non significative.

Secteur Vie, Épargne, Retraite en k€	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2025	8 733 007	-	33 105	8 766 112
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	8 840 443	-	(4 682)	8 835 761
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(107 436)	-	37 788	(69 648)
Variations liées aux services reçus au cours de la période	23 217	-	(13 051)	10 166
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	(13 051)	(13 051)
Reprise de l'ajustement au titre du risque non financier	-	-	-	-
Écarts d'expérience	23 217	-	-	23 217
Variations liées aux services futurs	(105 670)	-	105 670	-
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	(105 670)	-	105 670	-
Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires – hors impact des nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	(13 736)	-	-	(13 736)
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(96 189)	-	92 619	(3 570)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	120 156	-	247	120 403
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	120 156	-	247	120 403
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	23 967	-	92 866	116 833
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	(49 384)	-	-	(49 384)
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	1 100 773	-	-	1 100 773
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	(1 150 157)	-	-	(1 150 157)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	(226 224)	-	1	(226 223)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2025	8 481 366	-	125 972	8 607 338
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	8 650 058	-	28 213	8 678 271
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(168 691)	-	97 757	(70 934)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont -226 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.



Secteur Vie, Épargne, Retraite

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2024	8 993 268	-	13 982	9 007 250
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	9 075 112	-	1 481	9 076 593
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(81 844)	-	12 501	(69 343)
Variations liées aux services reçus au cours de la période	22 060	-	(3 231)	18 829
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	(3 231)	(3 231)
Reprise de l'ajustement au titre du risque non financier	-	-	-	-
Écarts d'expérience	22 060	-	-	22 060
Variations liées aux services futurs	(22 405)	-	22 405	-
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	(22 405)	-	22 405	-
Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires – hors impact des nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	(14 170)	-	-	(14 170)
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(14 515)	-	19 174	4 659
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	72 480	-	(50)	72 430
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	72 480	-	(50)	72 430
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	57 965	-	19 124	77 089
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	42 653	-	-	42 653
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	1 119 743	-	-	1 119 743
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	(1 077 090)	-	-	(1 077 090)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	(360 880)	-	-	(360 880)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2024	8 733 006	-	33 106	8 766 112
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	8 840 443	-	(4 682)	8 835 761
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(107 436)	-	37 788	(69 648)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont -361 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.



Secteur Prévoyance

(en k€)

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2025	(1 956)	-	-	(1 956)
<i>Actifs liés à des contrats de réassurance cédée</i>	4 239	-	-	4 239
<i>Passifs liés à des contrats de réassurance cédée</i>	(6 194)	-	-	(6 194)
Variations liées aux services reçus au cours de la période	(8 061)	-	-	(8 061)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Reprise de l'ajustement au titre du risque non financier	-	-	-	-
Écarts d'expérience	(8 061)	-	-	(8 061)
Variations liées aux services futurs	-	-	-	-
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires – hors impact des nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	(7 991)	-	-	(7 991)
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(16 052)	-	-	(16 052)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(16 052)	-	-	(16 052)
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	21 609	-	-	21 609
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	48 124	-	-	48 124
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	(26 515)	-	-	(26 515)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	(1 709)	-	-	(1 709)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2025	1 893	-	-	1 893
<i>Actifs liés à des contrats de réassurance cédée</i>	6 290	-	-	6 290
<i>Passifs liés à des contrats de réassurance cédée</i>	(4 392)	-	-	(4 392)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont -1,7 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.



Secteur Prévoyance

(en k€)

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2024	(14 082)	-	-	(14 082)
<i>Actifs liés à des contrats de réassurance cédée</i>	177	-	-	177
<i>Passifs liés à des contrats de réassurance cédée</i>	(14 259)	-	-	(14 259)
Variations liées aux services reçus au cours de la période	(16 320)	-	-	(16 320)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Reprise de l'ajustement au titre du risque non financier	-	-	-	-
Écarts d'expérience	(16 320)	-	-	(16 320)
Variations liées aux services futurs	-	-	-	-
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires – hors impact des nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	(3 285)	-	-	(3 285)
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(19 605)	-	-	(19 605)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(19 605)	-	-	(19 605)
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	22 158	-	-	22 158
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	48 755	-	-	48 755
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	(26 597)	-	-	(26 597)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	9 573	-	-	9 573
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2024	(1 956)	-	-	(1 956)
<i>Actifs liés à des contrats de réassurance cédée</i>	4 239	-	-	4 239
<i>Passifs liés à des contrats de réassurance cédée</i>	(6 194)	-	-	(6 194)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont 9,6 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.



6.2. EFFET DES NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCE COMPTABILISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

31/12/2025 (en k€)	Vie, Épargne, Retraite				Prévoyance				Total général
	Contrats d'assurance émis profitables	Contrats d'assurance émis déficitaires	Contrats d'assurance acquis	Total	Contrats d'assurance émis profitables	Contrats d'assurance émis déficitaires	Contrats d'assurance acquis	Total	
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(20 639 165)	(925 329)	-	(21 564 494)	(819 340)	-	-	(819 340)	(22 383 834)
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	20 011 388	899 931	-	20 911 319	645 123	-	-	645 123	21 556 442
<i>dont flux de trésorerie d'acquisition</i>	54 517	5 938	-	60 455	6 610	-	-	6 610	67 065
<i>dont montant estimé de prestations et charges</i>	19 956 871	893 993	-	20 850 864	638 513	-	-	638 513	21 489 377
Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	(627 777)	(25 398)	-	(653 175)	(174 217)	-	-	(174 217)	(827 392)
Ajustement au titre du risque non financier	141 893	6 345	-	148 238	53 304	-	-	53 304	201 542
Marge sur services contractuels	485 884		-	485 884	120 913		-	120 913	606 797
Pertes sur contrats déficitaires		19 053	-	19 053		-	-	-	19 053
Total de l'effet des nouveaux contrats d'assurance comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-

31/12/2024 (en k€)	Vie, Épargne, Retraite				Prévoyance				Total général
	Contrats d'assurance émis profitables	Contrats d'assurance émis déficitaires	Contrats d'assurance acquis	Total	Contrats d'assurance émis profitables	Contrats d'assurance émis déficitaires	Contrats d'assurance acquis	Total	
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(16 075 525)	(1 487 743)	-	(17 563 268)	(611 850)	-	-	(611 850)	(18 175 118)
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	15 683 572	1 448 809	-	17 132 381	477 041	-	-	477 041	17 609 422
<i>dont flux de trésorerie d'acquisition</i>	44 515	8 331	-	52 846	5 624	-	-	5 624	58 470
<i>dont montant estimé de prestations et charges</i>	15 639 057	1 440 478	-	17 079 535	471 416	-	-	471 416	17 550 951
Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	(391 953)	(38 934)	-	(430 887)	(134 809)	-	-	(134 809)	(565 696)
Ajustement au titre du risque non financier	97 411	11 772	-	109 183	41 445	-	-	41 445	150 628
Marge sur services contractuels	294 542		-	294 542	93 364		-	93 364	387 906
Pertes sur contrats déficitaires		27 162	-	27 162		-	-	-	27 162
Total de l'effet des nouveaux contrats d'assurance comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-



6.3. PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

(en k€)	Vie, Épargne, Retraite	Prévoyance	Domages	Total
Relâchement des prestations et charges estimées de la période	625 183	786 701	-	1 411 884
Reprise de l'ajustement au titre du risque non financier	56 232	62 101	-	118 333
Amortissement de la marge sur services contractuels	335 801	153 087	-	488 888
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	90 093	8 868	-	98 961
Autres éléments du revenu	-	61 349	-	61 349
Produits des activités d'assurance – Hors modèle PAA	1 107 309	1 072 106	-	2 179 415
Produits des activités d'assurance – PAA	10 720	272 700	1 945 261	2 228 681
Produits des activités d'assurance au 31/12/2025	1 118 029	1 344 806	1 945 261	4 408 096

(en k€)	Vie, Épargne, Retraite	Prévoyance	Domages	Total
Relâchement des prestations et charges estimées de la période	564 150	774 429	-	1 338 579
Reprise de l'ajustement au titre du risque non financier	55 952	63 189	-	119 141
Amortissement de la marge sur services contractuels	346 916	162 772	-	509 688
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	-	32 593	-	32 593
Autres éléments du revenu	87 187	8 070	-	95 257
Produits des activités d'assurance – Hors modèle PAA	1 054 205	1 041 053	-	2 095 258
Produits des activités d'assurance – PAA	4 191	254 841	1 725 526	1 984 558
Produits des activités d'assurance au 31/12/2024	1 058 396	1 295 894	1 725 526	4 079 816

6.4. RECONNAISSANCE DE LA MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS DES CONTRATS D'ASSURANCE EN RÉSULTAT

Au 31/12/2025 (en k€)	de 1 à 5 ans	de 6 à 10 ans	> 10 ans	Total
Vie, Épargne, Retraite	1 012 890	845 278	2 340 854	4 199 022
Prévoyance	448 280	164 618	80 016	692 914
Total au titre des contrats d'assurance	1 461 170	1 009 896	2 420 870	4 891 936

Au 31/12/2024 en k€	de 1 à 5 ans	de 6 à 10 ans	> 10 ans	Total
Vie, Épargne, Retraite	802 522	667 189	1 803 077	3 272 788
Prévoyance	475 161	171 868	79 600	726 629
Total au titre des contrats d'assurance	1 277 683	839 057	1 882 677	3 999 417

L'écoulement de CSM du secteur Vie, Épargne, Retraite présenté dans ce tableau est fondé sur le stock de CSM comptabilisé au bilan en date de clôture. Cet écoulement reflète le profil de reconnaissance de la CSM au titre des exercices futurs, basé sur les unités de couverture relatives aux variations des encours des contrats d'épargne des assurés, hors effet dit « bow-wave » (se référer à la section 4.2.7.3). Ainsi, les données présentées ci-dessus ne reflètent pas nécessairement le montant attendu de CSM qui sera comptabilisé au compte de résultat au titre de ces contrats dans les années futures.



6.5. RÉCONCILIATION DES PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES ET DES PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE CÉDÉE

(en k€)	31/12/2025	31/12/2024
Produits des placements des activités d'assurance nets de charges		
Produits d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif	994 416	906 007
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 441	(32 229)
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 986 454	2 566 943
Variation des dépréciations sur placements au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres	4 691	21 277
Charges des placements ⁽¹⁾	(257 752)	(175 259)
Total des produits des placements des activités d'assurance comptabilisés en résultat nets de charges	3 731 250	3 286 739
Produits des placements des activités d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	(3 001 137)	(2 749 284)
Total des produits des placements des activités d'assurance comptabilisés en résultat et capitaux propres nets de charges	730 113	537 455
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance		
Effet de désactualisation	(24 557)	(8 714)
Changement de taux et d'environnement économique comptabilisé en résultat net	129 315	(17 687)
Produits financiers ou charges financières d'assurance pour les contrats avec participation directe	(3 599 600)	(3 498 648)
Effet de l'option de l'atténuation des risques	54 940	23 627
Reclassement des éléments comptabilisés en résultat net vers les capitaux propres	(322 328)	232 590
Autres mouvements	19 011	23 540
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance comptabilisés en résultat net	(3 743 219)	(3 245 292)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en capitaux propres	322 329	(232 118)
Total des produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance comptabilisés en résultat et capitaux propres	(3 420 890)	(3 477 410)
Effet de désactualisation	665	(367)
Changement de taux et d'environnement économique comptabilisé en résultat net	121 979	83 417
Reclassement des éléments comptabilisés en résultat net vers les capitaux propres	3 999	(5 009)
Autres mouvements		
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance cédée comptabilisés en résultat net	126 643	78 041
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance cédée comptabilisés en capitaux propres	(4 000)	5 009
Total des produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance cédée comptabilisés en résultat et capitaux propres	122 643	83 050
Total général	(3 298 247)	(3 394 360)

(1) Dont 59 M€ au titre des charges de financement.



6.6. DÉROULÉ DES SINISTRES – SECTEUR DOMMAGES

Conformément à IFRS 17.C28, BPCE Assurances n'est pas tenue de présenter des informations non publiées auparavant sur le déroulé des sinistres survenus plus de 5 ans avant la fin de l'exercice pour lequel IFRS 17 est appliqué pour la première fois.

Déroulé des sinistres bruts de réassurance

Exercices de survenance (en k€)	2021	2022	2023	2024	2025	Total
À la fin de l'exercice de survenance	365 310 842	465 511 220	508 012 198	561 877 533	592 064 798	
1 an plus tard	213 694 780	298 125 671	331 611 700	315 533 719		
2 ans plus tard	48 943 071	74 797 635	69 628 143			
3 ans plus tard	24 419 787	46 208 459				
4 ans plus tard	19 077 777					
Règlements bruts de réassurance, cumulés	671 446 257	884 642 985	909 252 041	877 411 252	592 064 798	
Passifs pour sinistres survenus bruts de réassurance - exercices de survenance de 2021 à 2025	69 460 049	224 822 502	192 890 689	281 988 456	740 709 981	1 509 871 678
Passifs pour sinistres survenus brut de réassurance - exercices de survenance avant 2021						345 524 062
Effet de l'actualisation						(163 026 750)
Effet de l'ajustement au titre du risque non-financier						154 286 902
Passifs pour sinistres survenus bruts de réassurance						1 846 655 892

Déroulé des sinistres nets de réassurance

Exercices de survenance (en k€)	2021	2022	2023	2024	2025	Total
À la fin de l'exercice de survenance	277 700 623	349 372 167	444 956 220	456 899 741	500 557 350	
1 an plus tard	148 881 870	200 529 977	247 954 510	326 966 627		
2 ans plus tard	36 628 133	46 737 512	63 439 026			
3 ans plus tard	19 778 448	23 500 517				
4 ans plus tard	12 717 453					
Règlements nets de réassurance, cumulés	495 706 527	620 140 173	756 349 755	783 866 368	500 557 350	
Passifs pour sinistres survenus nets de réassurance - exercices de survenance de 2021 à 2025	61 048 723	143 370 906	163 031 762	257 813 293	685 285 702	1 310 550 387
Passifs pour sinistres survenus nets de réassurance - exercices de survenance avant 2021						237 501 144
Effet de l'actualisation						(135 998 464)
Effet de l'ajustement au titre du risque non-financier						135 789 566
Passifs pour sinistres survenus nets de réassurance						1 547 842 633



7. Gestion des risques

7.1. RISQUES FINANCIERS

7.1.1. Méthode de gestion des risques

En assurance vie, l'étude des engagements constatés au passif du bilan permet de déterminer les différentes contraintes de la compagnie et de définir l'allocation d'actif par rapport aux risques identifiés sur les contrats. L'objectif poursuivi par les compagnies est d'optimiser leur allocation d'actif, en particulier vers des instruments à rendement régulier et compatible avec les engagements pris sur le passif, dans un objectif de maintien de la solvabilité des compagnies.

Une des méthodes appliquées est d'imposer au portefeuille d'instruments de taux des contraintes en matière de notation et de duration permettant de respecter les engagements de l'assureur dans des situations extrêmes de marché et de rachat.

Les actifs « actions et immobilier » permettent d'assurer une diversification du portefeuille et d'améliorer son rendement sur une longue période. Mais la proportion de tels actifs dans le portefeuille est également limitée à court terme par la contrainte de provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (dans les comptes individuels) et par les exigences commerciales, contractuelles ou réglementaires induites par les taux de rémunération des contrats de la clientèle.

Les investissements effectués par BPCE Assurances intègrent une prise en compte des enjeux « environnement, social et gouvernance » (ESG). La démarche d'intégration de

l'investissement responsable ainsi que la gouvernance mise en œuvre autour de ces enjeux sont décrites dans le rapport ESG de BPCE Assurances (<https://www.assurances.groupebpce.com/ntx-publication/>)

Le choix de la répartition entre placements relevant de l'article R. 343-9 et R. 343-10 du Code des assurances découle de la prise en compte de :

- La marge disponible en termes de diversification ;
- Du risque comptable maximum compatible avec une préoccupation de protection des capitaux propres et du résultat comptable.

7.1.2. Risque de crédit

Le suivi et la gestion du risque de contrepartie sont réalisés dans le respect des normes et limites internes au Groupe BPCE, telles que déterminées par le comité des risques, ainsi que des contraintes réglementaires imposées aux compagnies d'assurances. Ce suivi est effectué par Ostrum Asset Management qui s'occupe de la gestion du portefeuille et en assure le reporting auprès du comité financier. Un comité de crédit se tient par ailleurs trimestriellement entre BPCE Assurances et Ostrum Asset Management.

Les informations et données chiffrées concernant les dépréciations des actifs financiers au titre du risque de crédit sous IFRS 9 sont présentées en partie 5.2.5.2.



Ventilation des actifs financiers exposés à un risque de crédit par nature et par secteur d'activité

Décomposition des obligations (en k€)	Secteurs d'activité au 31/12/2025					Secteurs d'activité au 31/12/2024				
	Effets publics	Parapublic	Privé – secteur financier ⁽²⁾	Privé – autres secteurs	Total	Effets publics	Parapublic	Privé – secteur financier ⁽²⁾	Privé – autres secteurs	Total
Obligations évaluées à la juste valeur par capitaux propres – recyclables	12 422 616	408 528	14 429 393	10 801 877	38 062 350	11 178 674	978 596	13 640 006	12 480 391	38 277 667
Obligations évaluées à la juste valeur par résultat	-	9 234	11 749 396	359 340	12 117 970	-	15 458	8 787 763	488 014	9 291 234
Total obligations	422 616	417 762	26 178 789	11 161 216	50 180 320	11 178 674	994 053	22 427 769	12 968 405	47 568 901
% N	25%	1%	52%	22%	100%	23%	2%	47%	27%	100%
dont échéance < 1 an ⁽¹⁾	352 751	53 680	1 030 273	931 453	2 368 157	576 665	18 856	823 874	1 011 222	2 430 618
dont échéance de 1 à 5 ans ⁽¹⁾	2 592 360	219 521	7 877 256	4 529 867	15 219 005	3 036 641	135 461	7 207 491	4 810 766	15 190 359
dont échéance > 5 ans ⁽¹⁾	9 477 505	144 561	17 271 260	5 699 896	32 593 159	7 565 368	839 736	14 396 403	7 146 417	29 947 924

(1) Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.

(2) Dont 81% notés A ou AA ou AAA (2024 : 85%).

Ventilation des actifs financiers exposés à un risque de crédit par nature et par notation de crédit

Décomposition des obligations (en k€)	Notations au 31/12/2025											12/2024	
	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	CC	C	D	sans notation ⁽²⁾	Total	Total
Obligations évaluées à la juste valeur par capitaux propres – recyclables	2 564 643	4 080 789	23 316 679	7 324 081	169 482	-	-	-	-	-	606 739	38 062 413	38 277 667
dont montants en Statut 1 au titre de l'ECL	2 564 643	4 080 789	23 316 679	7 324 081	35 691	-	-	-	-	-	162 726	37 484 609	37 584 129
dont montants en Statut 2 au titre de l'ECL	-	-	-	-	133 791	-	-	-	-	-	444 013	577 804	693 427
dont montants en Statut 3 au titre de l'ECL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	111
dont montants soumis à une dépréciation dès leur origination ou leur acquisition (POCI au titre de l'ECL)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations évaluées à la juste valeur par résultat	1 484 309	4 101 421	3 199 624	731 109	-	82 050	-	-	-	-	2 519 456	12 117 974	9 291 234
Total obligations	4 048 953	8 182 210	26 516 303	8 055 190	169 482	82 050	-	-	-	-	3 126 195	50 180 383	47 568 901
% N	8 %	16 %	53 %	16 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	6 %	100 %	100 %
% N-1	5 %	26 %	43 %	19 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	7 %	100 %	100 %
dont échéance < 1 an ⁽¹⁾	14 924	102 580	1 235 369	888 726	73 704	-	-	-	-	-	52 853	2 368 157	2 430 618
dont échéance de 1 à 5 ans ⁽¹⁾	101 221	1 001 550	9 171 593	3 138 445	94 221	-	-	-	-	-	1 711 975	15 219 005	15 190 359
dont échéance > 5 ans ⁽¹⁾	3 932 807	7 078 080	16 109 342	4 028 018	1 557	82 050	-	-	-	-	1 361 367	32 593 222	29 947 924

(1) Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.

(2) Les principaux titres sans notation sont des FCT, des obligations « senior » émises notamment par les groupes Artemis, Peugeot Freres SA, Single Platform ou encore Publigaz.

Les statuts 1, 2, 3 et les actifs soumis à une dépréciation dès leur origination ou leur acquisition sont définis en partie 5.2.5.2.



Valeur comptables des titres de dettes souveraines

Dettes souveraines (en k€)	Pays	Valeur au bilan ⁽¹⁾	
		2025	2024
Titres évalués à la juste valeur par capitaux propres – recyclables	Allemagne	573 358	567 514
	Autriche	150 799	78 085
	Belgique	890 152	1 814 502
	Chili	95 321	93 413
	Côte d'Ivoire	18 442	21 714
	Espagne	937 977	858 739
	États Unis Amérique	252 095	272 523
	Europe	1 204 231	-
	Finlande	73 453	-
	France	6 525 585	6 175 064
	Italie	538 719	341 759
	Luxembourg	362 364	384 780
	Pays-Bas	101 650	32 668
	Philippines	93 488	105 869
	Pologne	120 232	35 568
	Portugal	303 685	309 358
	Royaume-Uni	38 664	45 907
	Slovaquie	29 785	29 669
	Slovénie	2 102	2 042
	Suisse	9 883	7 582
Danemark	2 416	1 918	
Norvège	81 042	-	
Irlande	17 173	-	
Total		12 422 616	11 178 674
Total des dettes souveraines		12 422 616	11 178 674

Risque de crédit lié aux actifs des contrats de réassurance cédée

(en k€)	31/12/2025						
	AA	AA-	A+	A	A-	NR	Total
Contrats de réassurance détenus – Actif	98 702	17 312	8 768 250	14 181	123	145 720	9 044 289

(en k€)	31/12/2024						
	AA	AA-	A+	A	A-	NR	Total
Contrats de réassurance détenus – Actif	137 176	7 790	8 908 859	6 838	116	118 036	9 178 814

7.1.3. Risque de liquidité

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir céder des titres en vue d'honorer les engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles, ou de les céder avec une décote. Les principales expositions au risque de liquidité sont mesurées par des tests évaluant au moins annuellement la capacité à un choc de liquidité.

Conformément au principe de la « personne prudente », tous les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille. Les actifs détenus aux fins de la couverture des provisions techniques sont par ailleurs investis d'une façon adaptée à la nature et à la durée des engagements.

La politique de gestion des investissements et du risque ALM de BPCE Assurances et l'allocation stratégique d'actifs

de chacune de ses filiales assurent la gestion du risque de liquidité. En effet, la liquidité est garantie par la diversification générale des actifs (nature, maturité, zone géographique), la qualité de crédit du portefeuille, la définition d'une poche de trésorerie ainsi qu'un programme de mises en pension de titres contre espèces, assurant la conservation en portefeuille de liquidités importantes. De plus, des conventions cadre de prêts entre entités du groupe ont été signées pour permettre à une filiale d'emprunter des liquidités rapidement à une autre filiale en cas de survenance du risque.

Le risque de liquidité est suivi par des études récurrentes d'échéanciers des entrées et sorties de trésorerie. Le test de liquidité permet de mesurer la capacité de la compagnie à faire face à une situation de rachats massifs des assurés sur l'activité d'épargne. Ces études permettent également de s'assurer de l'efficacité des mesures de gestion du risque de liquidité.



Échéancement des flux de trésorerie actualisés des passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance cédée et ventilation des dettes financières par échéance contractuelle

(en k€)	31/12/2025							Total
	inf. à 1 an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Valeur au bilan des passifs au titre des contrats d'assurance – secteur Vie, Épargne, Retraite	4 728 633	4 421 097	4 410 033	4 361 584	4 283 936	86 746 793		108 952 076
Valeur au bilan des passifs au titre des contrats d'assurance – secteurs Prévoyance et Dommages	652 486	441 117	140 568	88 655	65 262	161 694		1 549 782
Total au titre des contrats d'assurance	5 381 119	4 862 214	4 550 601	4 450 239	4 349 198	86 908 487		110 501 858
Valeur au bilan des passifs au titre des contrats de réassurance cédée	178 494	-	-	-	-	-		178 494
Emprunts subordonnés souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE ⁽²⁾	67 052	-	30 000	30 000	350 000	83 000	251 500	811 552
Emprunts subordonnés souscrits à l'extérieur du groupe ⁽³⁾	1 012	-	-	-	-	-	400 000	401 012
Total Dettes subordonnées	68 064	-	30 000	30 000	350 000	83 000	651 500	1 212 564
Autres dettes de financement souscrites auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes de financement souscrites à l'extérieur du groupe	1 750	1 222	1 155	1 155	1 155	4 760	-	11 196
Total autres dettes financements	1 750	1 222	1 155	1 155	1 155	4 760	-	11 196
Passifs d'assurance, de réassurance cédée et financiers ⁽¹⁾ par échéance contractuelle	5 629 427	4 863 436	4 581 756	4 481 394	4 700 353	86 996 247	651 500	111 904 111

- (1) Les dettes à court terme sont supposées à moins d'un an.
(2) Emprunts avec call tous les ans (1re date de call dépassée).
(3) Emprunts à durée déterminée avec call à 10 ans (400 M€ à fin 2035).

(en k€)	31/12/2024							Total
	inf. à 1 an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Valeur au bilan des passifs au titre des contrats d'assurance – secteur Vie, Épargne, Retraite	4 794 312	4 567 870	4 568 586	4 517 733	4 417 070	76 318 548	-	99 184 119
Valeur au bilan des passifs au titre des contrats d'assurance – secteurs Prévoyance et Dommages	686 341	381 481	114 642	66 981	49 722	13 845	-	1 313 012
Total au titre des contrats d'assurance	5 480 653	4 949 351	4 683 228	4 584 714	4 466 792	76 332 393	-	100 497 131
Valeur au bilan des passifs au titre des contrats de réassurance cédée	180 903	(11 792)	(7 607)	(5 679)	(4 546)	(21 961)	-	129 318
Emprunts subordonnés souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE ⁽²⁾	302 797	65 000	30 000	30 000	350 000	83 000	273 500	1 134 297
Emprunts subordonnés souscrits à l'extérieur du groupe ⁽³⁾	69	-	-	-	-	-	251 000	251 069
Total Dettes subordonnées	302 866	65 000	30 000	30 000	350 000	83 000	524 500	1 385 366
Autres dettes de financement souscrites auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE	70 060	-	-	-	-	-	-	70 060
Autres dettes de financement souscrites à l'extérieur du groupe	2 190	1 467	1 426	1 426	1 426	2 914	-	10 850
Total autres dettes financements	72 250	1 467	1 426	1 426	1 426	2 914	-	80 910
Passifs d'assurance, de réassurance cédée et financiers ⁽¹⁾ par échéance contractuelle	6 036 672	5 004 026	4 707 047	4 610 461	4 813 672	76 396 346	524 500	102 092 725

- (1) Les dettes à court terme sont supposées à moins d'un an.
(2) Emprunts à durée indéterminée avec call à 10 ans (22 M€ à fin 2024) ; autres emprunts : call tous les ans (1re date de call dépassée).
(3) Emprunts à durée indéterminée avec call à 11 ans (251 M€ à fin 2025).

La valeur au bilan des passifs présente pour l'ensemble des contrats d'assurance émis et de réassurance cédée, l'échéancier prévisionnel de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (Best Estimate).

Les montants payables à vue correspondent au total des encours des contrats d'assurance, en phase de constitution, pour lesquels les assurés disposent d'une option de rachat ou qui sont transférables à un assureur tiers, ainsi que la valeur des comptes de créances et dettes relatifs à ces contrats. Les contrats concernés correspondent aux contrats d'épargne-retraite ainsi qu'aux contrats obsèques.

Au 31/12/2025, les montants payables à vue au titre de ces contrats s'élèvent à 125 734 M€, en hausse par rapport à 2024 (113 544 M€). La valeur nette comptable IFRS des contrats auxquels ces montants payables à vue se rapportent s'élève à 115 107 M€ en 2025, également en progression en comparaison à 2024 (103 514 M€).



7.1.4. Risques de marché

Les informations suivantes présentent l'exposition de BPCE Assurances aux différents risques de marché (risque actions, risque immobilier et risque de change).

Exposition au risque actions par zone géographique

Valeur comptable 31/12/2025 (en k€)	Actions			OPCVM non consolidés (détaillés dans le tableau ci-dessous)	Total
	Zone euro	Europe hors zone euro	International		
Actions et OPCVM évalués à la juste valeur par résultat	3 111 595	187 641	-	11 085 241	14 384 478
Titres de participation évalués à la juste valeur par résultat	193 625	-	-	-	193 625
Actions évaluées à la juste valeur par capitaux propres – non recyclables	123 808	-	-	-	123 808
Titres de participation évalués à la juste valeur par capitaux propres – non recyclables	9 123	-	-	-	9 123
Total Actions et OPCVM	3 438 151	187 641	0	11 085 241	14 711 033
% N	23 %	1 %	0 %	75 %	100 %
% N-1	22 %	1 %	0 %	77 %	100 %

Valeur comptable 31/12/2024 (en k€)	Actions			OPCVM non consolidés (détaillés dans le tableau ci-dessous)	Total
	Zone euro	Europe hors zone euro	International		
Actions et OPCVM évalués à la juste valeur par résultat	2 467 659	156 552	433	9 754 189	12 378 833
Titres de participation évalués à la juste valeur par résultat	187 447	-	-	-	187 447
Actions évaluées à la juste valeur par capitaux propres – non recyclables	65 220	-	-	-	65 220
Titres de participation évalués à la juste valeur par capitaux propres – non recyclables	8 734	-	-	-	8 734
Total Actions et OPCVM	2 729 060	156 552	433	9 754 189	12 640 234
% N	22 %	1 %	0 %	77 %	100 %
% N-1	22 %	1 %	0 %	77 %	100 %



Classification AMF des OPCVM diversifiés non consolidés

Valeur comptable 31/12/2025 (en k€)	Actions zone euro	Actions internationales	Obligations	Monétaires	Fonds alternatifs & diversifiés	Fonds communs à risque	Parts de FCT et fonds de prêts	Fonds immobiliers	Total OPCVM non consolidés 12/2025
OPCVM évalués à la juste valeur par résultat	4 289 790	722 822	1 414 444	1 222 162	1 747 871	1 401 353	205 435	81 361	11 085 238
Total OPCVM	4 289 790	722 822	1 414 444	1 222 162	1 747 871	1 401 353	205 435	81 361	11 085 238
% N	39 %	7 %	13 %	11 %	16 %	13 %	2 %	1 %	100 %
% N-1	40 %	5 %	12 %	12 %	11 %	15 %	2 %	2 %	100 %

Valeur comptable 31/12/2024 (en k€)	Actions zone euro	Actions internationales	Obligations	Monétaires	Fonds alternatifs & diversifiés	Fonds communs à risque	Parts de FCT et fonds de prêts	Fonds immobiliers	Total OPCVM non consolidés 12/2024
OPCVM évalués à la juste valeur par résultat	3 894 774	501 298	1 182 525	1 209 973	1 115 809	1 460 487	159 317	230 005	9 754 189
Total OPCVM	3 894 774	501 298	1 182 525	1 209 973	1 115 809	1 460 487	159 317	230 005	9 754 189
% N	40 %	5 %	12 %	12 %	11 %	15 %	2 %	2 %	100 %
% N-1	36 %	5 %	10 %	21 %	9 %	13 %	1 %	3 %	100 %

Exposition au risque immobilier par zone géographique et par destination

Ventilation de l'immobilier de placement par zone géographique (en k€)	Région parisienne		Autres zones géographiques		Total	
	12/2025	12/2024	12/2025	12/2024	12/2025	12/2024
Bureaux en juste valeur par résultat	842 540	830 907	80 861	84 680	923 401	915 587
Autres destinations en juste valeur par résultat	92 470	90 080	246 341	236 541	338 811	326 621
Trésorerie de l'immobilier*	6 586	7 188			6 586	7 188
Immobilier en juste valeur par résultat	941 595	928 175	327 202	321 221	1 268 797	1 249 396
Bureaux au coût amorti	136 106	112 972	24 062	24 131	160 168	137 103
Total Immobilier de placement	1 077 701	1 041 147	351 264	345 352	1 428 965	1 386 499

* Trésorerie des fonds immobiliers relatifs à des contrats en UC.

Risque de change

Ventilation des actifs et passifs financiers par devise (en k€)	12/2025		12/2024	
	Valeur comptable	% du total	Valeur comptable	% du total
Actifs financiers libellés en EUR	107 081 335	93%	99 789 540	98 %
Actifs financiers libellés en USD ⁽¹⁾	6 893 090	6%	2 117 762	2 %
Actifs financiers libellés en CHF	57 922	0%	49 415	0 %
Actifs financiers libellés en GBP	5 137	0%	42 139	0 %
Actifs financiers libellés en autres devises	624 654	1%	11 898	0 %
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	114 662 137	100%	102 010 754	100 %
Passifs financiers libellés en EUR	1 365 444	100%	1 560 777	100 %
Passifs financiers libellés en USD	0	0%	0	0 %
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS ⁽²⁾	1 365 444	100%	1 560 777	100 %

(1) Dont 1 604 M€ couverts par des swaps de change.

(2) Au titres des postes du bilan suivants : « Dettes de financement » et « Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés ».



7.1.5. Risque de taux

Les informations suivantes présentent l'exposition de BPCE Assurances au risque de taux d'intérêt.

Nature des actifs financiers ⁽¹⁾ (en k€)	Répartition de la valeur comptable au 31/12/2025 par échéance ⁽³⁾			Valeur comptable 12/2025	Valeur comptable 12/2024
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		
Obligations évaluées à la juste valeur par capitaux propres – recyclables	2 222 349	12 923 307	22 916 758	38 062 413	38 277 667
Obligations évaluées à la juste valeur par résultat	145 808	2 295 698	9 676 464	12 117 970	9 291 234
Obligations	2 368 157	15 219 005	32 593 222	50 180 383	47 568 901
Prêts et créances	895 205	1 325 840	35 723	2 256 768	2 304 380
Autres actifs nets financiers exposés au risque de juste valeur ⁽²⁾	4 309	162 142	151 876	318 328	81 755
ACTIFS FINANCIERS EXPOSÉS AU RISQUE DE TAUX	3 267 671	16 706 987	32 780 821	52 755 479	49 955 036

(1) Les créances à court terme sont supposées à moins d'un an.

(2) Juste valeur des caps et des swaps de devise.

(3) Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.

7.1.6. Sensibilité des actifs et passifs aux risques de marché et de taux

L'ensemble des données chiffrées relatives aux sensibilités sont présentées nettes d'impôts différés.

Sensibilité aux risques de marché

Marché actions

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation du marché actions de 10 % au titre des actifs financiers et des contrats d'assurance directe.

Elle a été effectuée ligne par ligne sur le portefeuille d'actifs financiers de BPCE Assurances. Le périmètre des actifs financiers étudié inclut les actions, les OPCVM porteurs d'un risque action, les produits structurés et les obligations convertibles.

Le périmètre des contrats d'assurance étudié porte sur les contrats d'assurance directe d'épargne-retraite.

Marché immobilier

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation du marché immobilier de 10 % sur les actifs financiers de BPCE Assurances et les contrats d'assurance directe d'épargne-retraite.

Sensibilité des actifs financiers et des passifs d'assurance aux risques de marché

Sensibilité des actifs financiers et passifs d'assurance aux risques de marché (en k€)	Impact sur le résultat net			Impact sur les capitaux propres ⁽¹⁾		
	Au titre des contrats d'assurance	Au titre des actifs financiers	Impact net sur le résultat	Au titre des contrats d'assurance	Au titre des actifs financiers	Impact net sur le résultat
Sensibilité au marché actions	-	-	-	-	-	-
Variation de +10 % du marché actions	(1 561 932)	1 586 000	24 069	(1 561 932)	1 595 876	33 944
Variation de -10 % du marché actions	1 562 591	(1 585 893)	(23 302)	1 562 591	(1 595 769)	(33 178)
Sensibilité au marché immobilier	-	-	-	-	-	-
Variation de +10 % du marché immobilier	(485 148)	502 614	17 466	(485 148)	502 614	17 466
Variation de -10 % du marché immobilier	485 238	(502 507)	(17 269)	485 238	(502 507)	(17 269)

(1) Y compris impact sur le résultat net.



Risque de taux

Sensibilité des actifs financiers et des passifs d'assurance au risque de taux

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation des taux d'intérêts de 100 bp sur les actifs financiers et les contrats d'assurance directe des périmètres épargne-retraite, Assurance des emprunteurs et dommages.

Sensibilité des actifs financiers et passifs d'assurance au risque de taux (en k€)	Impact sur le résultat net			Impact sur les capitaux propres ⁽¹⁾		
	Au titre des contrats d'assurance	Au titre des actifs financiers	Impact net sur le résultat	Au titre des contrats d'assurance	Au titre des actifs financiers	Impact net sur les capitaux propres
Sensibilité aux taux d'intérêts						
Variation de +100 bp des taux d'intérêts	1 743 328	(1 820 78)	(77 458)	3 450 093	(3 600 717)	(87 754)
Variation de -100 bp des taux d'intérêts	(1 967 964)	2 055 896	87 932	(3 902 875)	4 070 569	98 134

(1) Y compris impact sur le résultat net.

7.2. RISQUES D'ASSURANCE

7.2.1. Principales hypothèses

Les principales hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation des contrats d'assurance pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2025 sont détaillées en partie 5.2.7.7.

Il s'agit notamment des hypothèses de mortalité et de rachat retenues dans l'évaluation des passifs d'assurance sous IFRS 17.

7.2.2. Présentation de la politique de gestion des risques d'assurance

La politique de gestion des risques afférents aux contrats d'épargne et d'assurance vie est présentée avec la politique de gestion des risques financiers en partie 8.1. Ces contrats sont principalement soumis à des risques de nature financière.

Les contrats de prévoyance et dommages couvrent les risques suivants :

- le décès par accident ou maladie, l'arrêt de travail, l'invalidité, la perte d'emploi et la perte d'autonomie ;

- l'automobile, la MRH, la santé, les accidents de la vie, la protection juridique, la perte ou le vol des moyens de paiement et diverses garanties dommages ;

- la responsabilité civile automobile et vie privée.

BPCE Assurances a recours à la réassurance afin de limiter son exposition aux différents risques exposés ci-dessus.

Les principales informations au titre de la concentration des risques des contrats d'assurance, par secteur d'activité et par zone géographique, sont fournies dans les notes sur les contrats d'assurance et de réassurance cédée (se référer à la note 7.1.1).

Il convient de noter que BPCE Assurances a une très faible concentration liée à la dispersion géographique de ses assurés, inhérente à la distribution des contrats dans deux réseaux bancaires implantés sur l'ensemble du territoire français. Le programme de réassurance permet par ailleurs de limiter la concentration des risques.

7.2.3. Sensibilités des contrats d'assurance aux risques d'assurance

Sensibilités des contrats d'assurance aux risques d'assurance au 31/12/2025

Sensibilités des contrats d'assurance aux risques d'assurance (en k€)	Variations d'hypothèses	Impact sur le résultat net		Impact sur les capitaux propres ⁽¹⁾	
		Brut de réassurance cédée	Net de réassurance cédée	Brut de réassurance cédée	Net de réassurance cédée
Secteurs Vie, Épargne, Retraite et Prévoyance					
Rachat	10 %	(11 832)	(11 832)	(15 903)	(15 903)
Rachat	- 10 %	13 525	13 525	16 984	16 984
Mortalité	10 %	(21 731)	(21 731)	(10 547)	(10 547)
Mortalité	- 10 %	22 114	22 114	10 891	10 891
Secteur Dommages					
Charge de sinistre ultime	5 %	(43 885)	(43 885)	(43 520)	(43 520)
Charge de sinistre ultime	- 5 %	43 899	43 899	43 520	43 520

1) Y compris impact sur le résultat net.



Ces informations sont présentées :

- selon une segmentation entre secteur Dommages et hors Dommages (Vie, Épargne, Retraite et Prévoyance) afin de matérialiser les risques portés par chacune des activités de BPCE Assurances ;
- au titre des contrats d'assurance directe d'épargne-retraite, Assurance des emprunteurs et dommages pour la partie brute de réassurance cédée ;
- nettes d'impôts différés.

7.2.4. Impact des risques liés au changement climatique sur les contrats d'assurance

L'impact éventuel des risques liés au changement climatique porte notamment sur l'assurance Dommages. Les engagements pris par BPCE Assurances en assurance Dommages sont annuels : leur valorisation au passif du bilan n'est donc pas sensible à court terme aux risques liés au changement climatique.

Une augmentation de la sinistralité pourrait être compensée par un ajustement des cotisations, les conditions contractuelles étant révisables annuellement.

8. Autres notes

8.1. ÉCARTS D'ACQUISITION

Répartition des écarts d'acquisition par entité consolidée (en k€)	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
BPCE Vie	16 412	-	16 412	16 412	-	16 412
BPCE Life	1 235	(1 235)	-	1 235	(1 235)	-
Total	17 647	(1 235)	16 412	17 647	(1 235)	16 412

8.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en k€)	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisation corporelles	38 154	(15 665)	22 489	51 837	(28 925)	22 912
Terrains et constructions	1 566	(954)	612	1 566	(922)	644
Droits d'utilisation au titre de contrats de location preneurs	19 040	(8 189)	10 851	18 005	(7 545)	10 460
<i>Dont biens immobiliers</i>	19 040	(8 189)	10 851	18 005	(7 545)	10 460
<i>Dont biens mobiliers</i>	-	-	-	-	-	-
Autres	17 548	(6 522)	11 026	32 266	(20 458)	11 808
Immobilisation incorporelles	522 045	(419 819)	102 226	500 272	(398 189)	102 083
Droit au bail	-	-	-	-	-	-
Logiciels	516 682	(414 496)	102 186	494 909	(394 910)	99 999
Autres	5 363	(5 323)	40	5 363	(3 279)	2 084
Total	560 199	(435 484)	124 715	552 109	(427 114)	124 995



8.3. ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU COURS DE L'EXERCICE

(en k€)	Valeur brute au 31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Autres variations	Actifs non courant destinées	Valeur brute au 31/12/2025
Immobilisation corporelles	51 837	3 414	(15 572)	(1 525)	-	38 154
Terrains et constructions	1 566	-	-	-	-	1 566
Droits d'utilisation au titre de contrats de location preneurs	18 005	2 560	-	(1 525)	-	19 040
<i>Dont biens immobiliers</i>	18 005	2 560	-	(1 525)	-	19 040
<i>Dont biens mobiliers</i>	-	-	-	-	-	-
Autres	32 266	854	(15 572)	-	-	17 548
Immobilisation incorporelles	500 272	21 773	-	-	-	522 045
Droit au bail	-	-	-	-	-	-
Logiciels	494 909	21 773	-	-	-	516 682
Autres	5 363	-	-	-	-	5 363
Total	552 109	25 187	(15 572)	(1 525)	-	560 199

Les autres variations sont liées au changement d'outil de comptabilisation des contrats de location IFRS16 (Kshuttle).

8.4 VENTILATION DES PASSIFS LOCATIFS PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

(en k€)	31/12/2025				
	< 6 mois	De 6 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs locatifs des contrats de location immobilière	965	785	4 686	4 760	11 196

8.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

8.5.1. Détail des provisions pour risques et charges

Détail des provisions pour risques et charges (en k€)	31/12/2025	31/12/2024
Provision pour litiges	11 321	12 273
Provision pour pensions et obligations similaires	33 091	32 115
Autres provisions	-	113
Total Provisions pour risques et charges	44 412	44 501



8.5.2. Détail des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et des autres avantages à long terme

(en k€)	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies		Autres avantages à long terme		Exercice 2025	Exercice 2024
	Complément de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres avantages ⁽¹⁾		
Dette actuarielle en début de période	-	14 238	7 108	14 542	35 888	33 438
Coût des services rendus	-	1 076	692	528	2 296	2 278
Coût des services passés	-	-	-	-	-	-
Coût financier	-	532	253	165	950	874
Prestations versées	-	(593)	(495)	(273)	(1 361)	(948)
Autres éléments enregistrés en résultat	-	367	(322)	140	185	1 562
Variations comptabilisées en résultat	-	1 382	128	560	2 070	3 766
Écart de réévaluation – Hypothèses démographiques	-	(60)	-	-	(60)	(137)
Écart de réévaluation – Hypothèses financières	-	(1 034)	-	-	(1 034)	(659)
Écart de réévaluation – Effets d'expérience	-	(725)	-	-	(725)	(520)
Variations comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables	-	(1 819)	-	-	(1 819)	(1 316)
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-
Variations liées aux actifs non courant destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	830	830	-
Dette actuarielle en fin de période	-	13 801	7 236	15 932	36 969	35 888

(1) Les « Autres avantages » regroupent les provisions pour congés anniversaire et les provisions compte épargne-temps (CET).

8.6. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements (en k€)	31/12/2025	31/12/2024
Caution de BPCE sur les opérations de prêt de titres	3 000 000	3 000 000
Autres cautions reçues	444 428	668 637
Découvert autorisé auprès de Natixis	5 000	5 000
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	9 289 423	9 365 068
Engagements reçus	12 738 851	13 038 705
Investissement restant à libérer (FCPR et FCT)	2 120 517	2 706 765
Engagement de souscription emprunt BPCE	-	-
Cautions et avals donnés	37	15 084
Engagements donnés	2 120 554	2 721 849



8.7. COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

(en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance et ADE		Dommages		Total	
	12/2025	12/2024	12/2025	12/2024	12/2025	12/2024	12/2025	12/2024
Résultat des activités d'assurance brut de réassurance	372 599	363 139	276 761	297 941	106 415	(44 387)	755 775	616 693
Résultat des activités d'assurance net de réassurance	362 327	361 344	254 923	266 557	55 620	(55 135)	672 870	572 766
Résultat financier	-	-	-	-	-	-	114 674	119 450
Résultat opérationnel	-	-	-	-	-	-	645 259	558 463
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-	-	-	-	13 602	15 471
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	-	-	(196 199)	(125 172)
Résultat après impôt des activités discontinues	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	-	-	-	-	-	-	462 662	448 762
<i>dont résultat opérationnel zone France</i>	-	-	-	-	-	-	647 177	562 229
<i>dont résultat opérationnel zone Luxembourg</i>	-	-	-	-	-	-	(1 918)	(3 766)

8.8. FRAIS GÉNÉRAUX PAR NATURE ET PAR DESTINATION

Ventilation des frais généraux par nature (en k€)	31/12/2025	31/12/2024
Charges de personnel	233 157	217 746
Impôts, taxes et contributions réglementaires	60 146	52 141
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	281 017	270 107
Autres frais administratifs	194	-133
Commissions	1 447 553	1 357 918
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	24 895	32 778
Montants attribués aux frais d'acquisition nets d'amortissement	(10 262)	(12 793)
Total des frais généraux des activités d'assurance par nature	2 036 700	1 917 764

Ventilation des frais généraux par destination (en k€)	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'acquisition attribuables	1 067 711	1 012 974
<i>dont commissions</i>	941 261	903 837
Frais de gestion des sinistres attribuables	152 526	146 750
Frais d'administration attribuables	639 408	583 993
<i>dont commissions</i>	506 292	454 081
Frais de gestion financière attribuables	16 423	16 732
Autres frais généraux attribuables	12 606	13 728
Frais généraux non attribuables	148 026	143 587
Total des frais généraux des activités d'assurance par destination	2 036 700	1 917 764

Les charges relatives aux prestations de service et aux contrats de location établis avec le Groupe BPCE s'élèvent à 183 M€. Sur les 1 448 M€ de commissions, 1 312 M€ sont versées aux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.



8.9. CONTRATS DE LOCATION – PRENEUR

Charges de location – preneur (en k€)	31/12/2025
Charges d'intérêts sur passifs locatifs	294
Dotations aux amortissements au titre de droits d'utilisation	2 039
Paiements locatifs variables non pris en compte dans l'évaluation des passifs locatifs	-
Charges de location relatives aux contrats de location reconnus au bilan	2 333

Charges de location – exemption (en k€)	31/12/2025
Charges de location au titre de contrats de courte durée	2 973
Charges de location portant sur des actifs de faible valeur	1 908
Charges de location relatives aux contrats de location reconnus au bilan	4 881

Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation

BPCE Assurances ne dispose pas de produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation au 31 décembre 2025.

8.10. CHARGE D'IMPÔT

Décomposition de la charge d'impôt (en k€)	31/12/2025	31/12/2024
Charge d'impôt exigible ⁽¹⁾	(156 475)	(78 096)
Charge d'impôt différé afférent aux différences temporelles	(39 724)	(47 076)
Sous-total	(196 199)	(125 172)

(1) Dont 44 M€ au titre de la contribution exceptionnelle et 6 M€ d'impôts liés aux exercices antérieurs.

8.11. RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT TOTALE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

(en k€)	31/12/2025	31/12/2024
+ Résultat net – part du groupe	462 677	448 762
+ Résultat net – part des minoritaires	(15)	(1)
+ Impôt de l'exercice	196 199	125 172
- Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(13 602)	(15 471)
= Résultat comptable consolidé avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	645 259	558 463
+/- Différences permanentes	(6 164)	(11 593)
= Résultat fiscal consolidé	639 095	546 870
x Taux d'impôt théorique	-	-
= Impôt théorique	(165 078)	(141 257)
+ Crédits d'impôt et avoirs fiscaux	4 412	3 586
+ Impôt au taux réduit	-	-
+ Différences de taux d'impôt sur filiales étrangères	22	(2)
+ Effets des différences permanentes	-	-
+ Impôt sur exercices antérieurs et autres éléments	(35 554)	12 501
= Charge d'impôt de l'exercice	(196 199)	(125 172)
Dont Impôt exigible	(156 475)	(78 096)
Impôt différé	(39 724)	(47 076)

La loi de finances 2026 ayant été adoptée postérieurement à la clôture de l'exercice, la quote-part de cette contribution fondée sur le montant de l'impôt sur les bénéfices 2025 sera enregistrée uniquement dans les comptes de l'exercice 2026. Cette quote-part, s'élevant à 25 M€, est estimée sur la base du niveau de chiffres d'affaires, qui est supérieur à 3 milliards d'euros ainsi que d'un taux de contribution exceptionnelle de 41,20%.



8.12. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Sources d'impôts différés ⁽¹⁾ (en k€)	31/12/2025			31/12/2024		
	Base	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Base	Impôt différé actif	Impôt différé passif
Provision pour passifs sociaux	9 490			8 345		
Autres provisions non déduites	93 400			109 395		
Autres sources d'impôts différés par résultat	367 832			540 881		
Total des sources d'impôts différés par résultat	470 722	122 158	3 963	658 621	207 932	50 968
Sources d'impôts différés sur OCI recyclables	(86 742)	(23 718)	(1 213)	(75 868)	(35 388)	(15 777)
Sources d'impôts différés sur OCI non recyclables	(17 500)	(4 520)	-	(2 402)	283	903
Total des sources d'impôts différés	366 480	93 919	2 750	580 351	172 828	36 094

(1) Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont signées avec un signe positif, celles engendrant des impôts différés passifs avec un signe négatif

8.13. AUTRES INFORMATIONS

8.13.1. Effectif du personnel

L'effectif moyen présenté ci-dessous correspond aux CDI et CDD en équivalents temps plein (ETP).

Statut du personnel	31/12/2025			31/12/2024		
	Développement	Back-office	Autres	Développement	Back-office	Autres
Direction	10	3	34	9	2	34
Cadres	241	270	661	243	247	591
Non-cadres	64	1121	348	66	1 092	336
Sous-total	315	1394	1043	318	1341	961
Total	2 752			2 620		

L'effectif de fin de période net de refacturations et d'absences longue durée est de 2 599 ETP à fin 2025 contre 2 454 ETP à fin 2024.

8.13.2. Actionnariat – consolidation – intégration fiscale

BPCE Assurances est intégralement détenue par le Groupe BPCE, dont le siège social est sis au 7, promenade Germaine Sablon à Paris, 13^e arrondissement. Ses comptes et ceux de ses filiales sont consolidés par intégration globale dans les comptes de son actionnaire.

Le capital social est composé de 4 226 013 461 actions ordinaires. Il n'existe pas d'actions potentielles dilutives.

BPCE Assurances et ses filiales françaises détenues directement et indirectement à plus de 95 % par le Groupe BPCE sont membres depuis le 1^{er} janvier 2022 du groupe fiscal institué par le Groupe BPCE en application des articles 223-A et suivants du CGI. La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein du Groupe BPCE est fondée sur le principe

de la neutralité, selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration.

BPCE Assurances a par ailleurs mis en œuvre au 1^{er} janvier 2022 un sous-groupe contractuel d'intégration fiscale constitué de ses filiales françaises détenues à plus de 95 %.

BPCE SA s'engage par ailleurs à indemniser les déficits fiscaux de BPCE Vie et de BPCE Assurances IARD, la convention d'intégration fiscale prévoit ainsi qu'en cas de déficit fiscal, les filiales recevront à titre définitif de la société mère une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés réalisée par le groupe d'intégration fiscale.

L'économie d'impôt générée par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisée par la société mère BPCE SA.



8.13.3. Informations sur la gestion du capital

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Solvabilité 2 applicable aux groupes d'assurance, BPCE Assurances est soumise aux exigences de couverture du capital de solvabilité requis (SCR). De la même façon, chaque entité d'assurance européenne de BPCE Assurances est soumise aux exigences de couverture du capital de solvabilité requis individuel.

Au 31 décembre 2025, BPCE Assurances et ses filiales sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables. BPCE Assurances remplit ses obligations qui sont publiées dans le SFCR.

Le suivi de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par BPCE Assurances et par chacune des compagnies. BPCE Assurances effectue des prévisions de son exigence de capital de solvabilité requis et de ses besoins de financement futurs notamment dans le cadre de l'exercice ORSA.

Les titres subordonnés, y compris les TSSDI de 280 M€, admis en couverture de la marge de solvabilité, dont la valeur nette comptable s'établit à 1 497,8 M€, ont une juste valeur de 1 435,6 M€, dont 905,5 M€ à durée déterminée et 530,1 M€ à durée indéterminée.

La politique suivie en matière de dividendes consiste à distribuer 100 % du résultat dans la limite du respect des obligations en matière de couverture du capital de solvabilité requis.

8.13.4. Rémunération des organes d'administration – engagements

Des jetons de présence d'un montant global de 116 k€ ont été versés aux administrateurs non-salariés du Groupe BPCE, au titre de réunions tenues au cours de l'exercice 2025.

Aucune avance ou crédit n'a été accordé à un membre des organes d'administration.

Il n'y a pas d'engagement reçu ou donné à l'égard des dirigeants des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

8.13.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires au titre des missions réalisées par les commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'établit à 2 329 k€ (TTC) et se décompose comme suit :

(en k€)	DELOITTE	PWC	MAZARS	Total
Honoraires de certification des CAC	741	1 230	285	2 256
Services autres que la certification des comptes – autorisés par nature – SACC 1	11	37	4	52
Services autres que la certification des comptes – pré-autorisés par nature – SACC 2	-	9	12	21
Services autres que la certification des comptes – soumis à autorisation préalable – SACC 3	-	-	-	-
Total des honoraires versées aux commissaires aux comptes au 31/12/2025	752	1 276	301	2 329

Les services autres que la certification des comptes et des informations en matière de durabilité SACC 1 correspondent au contrôle du rapport financier annuel et les SACC 2 à l'audit des comptes des sociétés BPCE Assurances et BPCE Life.

8.14. EVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

L'instabilité croissante de la situation au Proche et Moyen-Orient s'est muée en opération militaire américano-israélienne en Iran à partir du 28 février 2026. Cette opération a déjà eu des impacts significatifs, notamment sur les prix du baril de Brent et du gaz. Les marchés intègrent surtout une incertitude brutalement accrue, avec une chute des indices boursiers et une hausse des taux longs. Il est toutefois trop tôt pour évoquer un éventuel choc d'offre en raison des productions

alternatives et du niveau des stocks. L'impact économique sera fonction de la durée et de l'intensité du conflit.

Les perspectives économiques et financières sont notamment soumises à l'aléa de l'évolution du conflit au Proche et au Moyen-Orient et s'appuient sur l'hypothèse d'un conflit d'une durée courte, d'au plus quelques semaines, et sur des prévisions d'inflation qui ne seraient revues que légèrement à la hausse. Sous cette hypothèse, le groupe BPCE Assurances n'anticipe pas d'impact significatif sur les états financiers 2026.



3

États financiers sociaux



Comptes sociaux

Bilan

ACTIF (en k€)	2025			2024
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net	Net
Capital souscrit - non appelé	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations financières ⁽¹⁾	3 081 775	-	3 081 775	2 916 594
Participations	1 497 534	-	1 497 534	1 497 534
Créances rattachées à des participations	1 584 241	-	1 584 241	1 419 060
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total de l'actif immobilisé	3 081 775	-	3 081 775	2 916 594
Stocks et en-cours	-	-	0	754
Matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production	-	-	-	-
Produits finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	754
Créances ⁽¹⁾	47 422	-	47 422	31 559
Créances clients et comptes rattachés	-	-	(0)	-
Autres créances	47 073	-	47 073	31 311
Charges constatées d'avance	349	-	349	248
Capital souscrit - appelé, non versé	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	57 537	-	57 537	177 859
Actions propres	-	-	-	-
Autres titres	-	-	-	-
Instruments financiers à terme et jetons détenus	-	-	-	-
Disponibilités	57 537	-	57 537	177 859
Total de l'actif circulant	104 959	-	104 959	210 172
Frais d'émission des emprunts	4 846	-	4 846	-
Primes de remboursement des emprunts	3 377	-	3 377	-
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif	-	-	-	-
Impôts différés actifs	1 130	-	1 130	939
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	3 196 088	-	3 196 088	3 127 705

(1) Dont à moins d'un an



Bilan

PASSIF (en k€)	2025	2024
	Brut	Brut
Capital (dont versé)	1 267 807	1 267 807
Primes d'émission, de fusion, d'apport	229 741	229 741
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	49 126	28 726
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	26	38
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	336 834	407 999
Résultat en instance d'affectation	-	-
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres	1 883 534	1 934 310
Fonds non remboursables	280 000	-
Avances conditionnées	-	-
Droits du concédant	-	-
Total des autres fonds propres	280 000	-
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	1 262	1 206
Total des provisions	1 262	1 206
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	403 164	251 069
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	559 661	882 341
Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	21 099	18 012
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 035	6 032
Dettes fiscales et sociales	3 836	3 908
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	38 496	30 827
Produits constatés d'avance		
Total des dettes ⁽¹⁾	1 031 292	1 192 189
Écarts de conversion et différences d'évaluation	-	-
TOTAL GENERAL DU PASSIF	3 196 088	3 127 705

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs



Compte de résultat

(en k€)	2025	2024
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	-	3 485
Production vendue (bien et services)	10 441	-
Montant net du chiffre d'affaires dont à l'exportation	-	3 485
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	23	-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Autres produits	-	60
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	10 464	3 545
Charges d'exploitation	-	-
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	20 860	13 742
Impôts, taxes et versements assimilés	713	668
Salaires et traitements	4 413	4 005
Charges sociales	2 169	2 088
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	-	-
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	-	-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	-
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	-	-
Dotations aux provisions	79	121
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-	-
Autres charges	-	20
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	28 233	20 643
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(17 770)	(17 098)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	-	-
Bénéfice ou perte transféré	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré	-	-
Produits financiers	-	-
De participation ⁽²⁾	393 531	449 888
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé ⁽²⁾	-	-
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾	6 328	14 693
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	399 858	464 582
CHARGES FINANCIÈRES	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	122	-
Intérêts et charges assimilées ⁽³⁾	52 646	38 639
Différences négatives de change	-	-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	52 768	38 639
RÉSULTAT FINANCIER	347 090	425 943
RÉSULTAT COURANT avant impôts	329 321	408 845
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
Participations des salariés aux résultats	505	537
Impôts sur les bénéfices	(8 019)	309
TOTAL DES PRODUITS	410 322	468 126
TOTAL DES CHARGES	73 488	60 127
BÉNÉFICE OU PERTE	336 834	407 999

(1) Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier

(2) Dont produits concernant les entités liées

(3) Dont intérêts concernant les entités liées



1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. FINANCEMENT

En 2025, BPCE Assurances a émis deux emprunts sur le marché Euronext Growth d'un montant total de 680 millions d'euros :

- Un emprunt subordonné d'un montant de 400 millions

d'euros émis le 22/10/2025 au taux fixe de 4,125% pour une durée de 10 ans, remboursable le 22/10/2035 ;

- Un emprunt dit « super subordonné » d'un montant de 280 millions d'euros émis le 22/10/2025 au taux fixe de 5,75% pour une durée indéterminée.

2. Principes et méthodes comptables

Afin de donner une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de l'exercice, les comptes ont été établis conformément aux principes comptables français résultant notamment des dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général (règlement ANC n° 2014-03, comprenant notamment les modifications apportées par le règlement ANC 2022-06).

2.1. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

BPCE Assurances a procédé à un changement de méthodes comptables obligatoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le règlement ANC N° 2014-03 a été modifié par le règlement ANC N°2022-06 applicable de façon prospective pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2025. Ce règlement introduit notamment, une nouvelle présentation des informations en annexe. Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable. Il n'a toutefois pas d'impacts significatifs sur les comptes au 31 décembre 2025, ni sur la présentation des états financiers.

Par ailleurs, BPCE Assurances a choisi d'appliquer par anticipation l'amendement du PCG par le règlement ANC n°2024-07 homologué le 26/12/2025, à compter de l'exercice 2025, conformément à la possibilité offerte par ce dernier.

Les règles et méthodes prescrites ont été appliquées dans le respect des principes généraux énoncés dans le Code de Commerce, et, en particulier ceux de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices, d'enregistrement des éléments en comptabilité au coût historique, de prudence et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Ces textes regroupent l'ensemble des règles et forment un tout indissociable pour la préparation des comptes annuels.

2.2. RÈGLES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

2.2.1. Immobilisations financières

Les placements dans les participations et les créances rattachées à des participations sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Frais d'acquisition

La société a opté pour la comptabilisation en charge des frais d'acquisition engagés pour l'acquisition des titres de participation.

Dépréciation

À chaque clôture annuelle, des tests de dépréciation sont réalisés afin de vérifier que la valeur comptable n'est pas supérieure à la juste valeur des titres détenus. Cette juste valeur est évaluée selon l'appréciation de la situation nette comptable réévaluée. Celle-ci se base notamment sur la dernière situation de fonds propres des participations détenues disponibles en date de clôture.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est enregistrée à hauteur de la différence entre la valeur comptable et la juste valeur estimée.

2.3. RÈGLES D'ÉVALUATION DES PASSIFS

2.3.1 Comptabilisation des frais et primes d'émission des emprunts

BPCE Assurances a opté pour l'activation au bilan des frais d'émission des emprunts émis et l'amortissement des frais et primes d'émission desdits emprunts.

2.3.2. Comptabilisation des fonds non remboursables

Conformément à l'amendement du PCG par le règlement ANC n°2024-07 appliqué par anticipation, les fonds non remboursables sont présentés dans le poste « Autres fonds propres » au passif du bilan.

2.4. COMPTE DE RÉSULTAT

2.4.1. Production vendue

La production vendue correspondent aux diverses refacturations aux filiales.

2.4.2 Charges d'exploitation

Les charges sont constituées principalement par les frais de personnel des collaborateurs intervenant sur les fonctions centrales du pôle Assurances.

2.4.3. Résultat exceptionnel

Il n'existe pas de résultat exceptionnel pour cet exercice.

2.4.4. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés est calculé selon les dispositions fiscales en vigueur.

BPCE Assurances est la tête du sous-groupe de l'intégration fiscale en application des articles 223-A et suivants du CGI. La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein de BPCE SA est fondée sur le principe de la neutralité, selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration. L'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisé par la société BPCE Assurances.

Au titre de l'exercice 2025, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est fixé à 25% hors contributions.

Sauf indication contraire, les montants figurant dans les commentaires sur les comptes sont indiqués en milliers d'euros.



3. Information sur les postes du bilan

3.1. INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIF

3.1.1. Actif immobilisé

BPCE Assurances ne possède pas d'immobilisations incorporelles ni d'immobilisations corporelles. Elle possède des immobilisations financières détaillées dans le tableau suivant :

Immobilisations incorporelles (en k€)					
Rubrique	Situations et mouvements	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations financières		-	-	-	-
Participations		1 497 534	-	-	1 497 534
Créances rattachées à des participations		1 419 059	669 180	(503 999)	1 584 241
<i>Dont prêts subordonnés</i>		1 093 840	604 180	(499 909)	1 198 112
<i>Dont prêts seniors</i>		325 219	65 000	(4 090)	386 129
Total		2 916 594	669 180	(503 999)	3 081 775

Les titres de participations détenus donnent droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions à chaque membre de l'Assemblée.

Les créances rattachées à des participations correspondent aux prêts consentis aux entités détenues directement ou indirectement par BPCE Assurances.

Immobilisations financières (en k€)	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Créances rattachées à des participations	-	-	669 180	-	-
<i>Dont prêts subordonnés</i>	-	-	669 180	-	-
<i>Dont prêts seniors</i>	-	-	65 000	-	-

Immobilisations financières (en k€)	Ventilation des diminutions				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Créances rattachées à des participations	-	-	(30 490)	-	(473 509)
<i>Dont prêts subordonnés</i>	-	-	(30 490)	-	(473 509)
<i>Dont prêts seniors</i>	-	-	-	-	-



3.1.2. Filiales et participations

Filiales et participations Renseignements détaillés (en k€)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice/perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1. Renseignements détaillés concernant pour chaque filiale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FILIALES (détenues à plus de 50 %)				Brute	Nette					
NA 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS N° SIREN : 313 243 800	1 245 951	40 681	100 %	1 497 533	1 497 533	384 000	Néant	-	347 136	337 347
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A. TOTAL DES FILIALES	1 245 951	40 681	100 %	1 497 533	1 497 533	384 000	Néant	-	347 136	337 347
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)				Brute	Nette					
1. Renseignements détaillés concernant pour chaque participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. TOTAL DES PARTICIPATIONS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
C. TOTAL DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS (A+B)	1 245 951	40 681	100 %	1 497 533	1 497 533	384 000	Néant	-	347 136	337 347

BPCE Assurances détient par ailleurs 48 titres de l'entité BPCE Achats et Services pour une valeur de 1k€.



3.1.3. Créances

3.1.3.1 Etat des échéances des créances

L'état des échéances des créances de BPCE Assurances au 31/12/2025 est détaillé dans le tableau ci-après :

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Créances (en k€)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	1 584 241	422 241	1 162 000
Créances rattachées à des participations	1 584 241	422 241	1 162 000
Créances de l'actif circulant	47 073	47 073	-
Autres créances	47 073	47 073	-
Charges constatées d'avance	349	349	-
Total	1 631 664	469 664	1 162 000

Le poste *Autres créances* est principalement composé des créances d'intégration fiscale au titre des impôts dus par les filiales.

Le poste *Charges constatées d'avance* est constitué de loyers immobiliers et prestations diverses au titre des montants qui ne concernent pas l'exercice 2025. Celles-ci sont ainsi contrepassées le premier jour de l'exercice suivant.

3.1.4. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des nouveaux emprunts contractés par BPCE Assurances sont inscrits à l'actif du bilan puis amortis actuariellement jusqu'à la date de remboursement. À la clôture de l'exercice, des charges d'amortissement sont ainsi constatées en résultat, présentées dans le poste *Dotations aux amortissements et dépréciations des Charges financières*.

3.1.5. Primes de remboursement des emprunts

Les primes d'émission des nouveaux emprunts contractés par BPCE Assurances sont inscrites à l'actif du bilan puis amortis actuariellement jusqu'à la date de remboursement. A la clôture de l'exercice, des charges d'amortissement sont ainsi constatées en résultat, présentées dans le poste *Dotations aux amortissements et dépréciations des Charges financières*.

3.2. INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

3.2.1. Capital

Le capital de la société est composé de 4 226 023 461 actions de 0,30 euro de valeur nominale, chacune entièrement libérée et de même catégorie.

Au cours l'exercice 2025, aucune augmentation ou diminution du capital de la société BPCE Assurances n'a été constatée.

3.2.2. Capitaux propres

Variations (en k€)	31/12/2024	Affectation du résultat	Mouvements de la période	31/12/2025
Créances de l'actif immobilisé	1 267 807	-	-	1 267 807
Créances rattachées à des participations	229 741	-	-	229 741
Créances de l'actif circulant	28 726	20 400	-	49 126
Autres créances	-	-	-	-
Autres créances	38	(12)	-	26
Autres créances	-	387 611	(387 611)	-
Charges constatées d'avance	407 999	(407 999)	336 834	336 834
Total	1 934 310	-	(50 777)	1 883 534



3.2.3. Autres fonds propres

En application de l'amendement du PCG par le règlement ANC n°2024-07, appliqué par anticipation, une partie des emprunts émis par BPCE Assurances d'un montant de 280 M€, a été comptabilisée en *Fonds non remboursables*. Il s'agit d'un emprunt dit « super subordonné » à durée indéterminée (emprunt perpétuel) émis sur le marché Euronext Growth au taux annuel de 5,75%. Les intérêts sont payés semestriellement. Les intérêts courus non échus de ces emprunts sont rattachés au poste *Emprunts et dettes financières diverses*, conformément à ce nouveau règlement. Cet emprunt peut être remboursé à partir du 22/04/2032.

3.2.4. Provisions pour risques et charges

BPCE Assurances emploie des collaborateurs et à ce titre elle constitue dans ces comptes des provisions dans le cadre des Indemnités de Fin de Carrière (IFC), des médailles du travail et des comptes épargne temps.

Tableau des provisions

Rubriques (en k€)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provisions pour charges	1 206	79	(23)	-	1 262
Médaille du travail	190	-	(23)	-	167
Indemnité de fin de carrière	679	5	-	-	684
Compte Epargne Temps (CET)	337	74	-	-	411
Total	1 206	79	(23)	-	1 262

3.2.5. Dettes

3.2.5.1 Détail des emprunts et dettes assimilées

Dettes (en k€)	Montant à l'ouverture	Entrées	Sorties	Montant à la clôture	ICNE	Total
Emprunts et dettes assimilées	1 149 000	400 000	(573 000)	976 000	7 924	983 924
Emprunts obligataires	251 000	400 000	(251 000)	400 000	3 164	403 164
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	880 000	-	(322 000)	558 000	1 661	559 661
Emprunts et dettes financières diverses	18 000	-	-	18 000	3 099	21 099

3.2.5.2 Etat des échéances des dettes

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes (en k€)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	983 924	72 924	428 000	483 000
Emprunts obligataires	403 164	3 164	-	400 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	559 661	66 661	410 000	83 000
Emprunts et dettes financières diverses	21 099	3 099	18 000	-
Fournisseurs et comptes rattachés	5 035	5 035	-	-
Autres dettes	42 332	42 332	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 836	3 836	-	-
Créditeurs divers	38 496	38 496	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total	1 031 292	120 292	428 000	483 000

- Le poste *Fournisseurs et comptes rattachés* est composé de factures fournisseurs en attente de paiement pour un montant de 14 K€ et de factures non parvenues pour un montant de 5 021 K€.
- Le poste *Dettes fiscales et sociales* est constitué de charges de personnel et de taxes dues à la fin de l'exercice
- Le poste *Créditeurs divers* est constitué principalement de refacturations attendues des entreprises liées du groupe.

4. Informations sur les postes du compte de résultat

4.1. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste comprend les refacturations aux filiales à hauteur de 10 441 K€ prévues contractuellement dans les conventions de services mises en place.

4.2. CHARGES D'EXPLOITATION

4.2.1. Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes s'établissent à 20 860 K€ incluant les refacturations du groupe BPCE pour les fonctions centralisées, le détachement de collaborateurs et les actions de communication.

4.2.2. Impôts, taxes et versements assimilés

Ce poste est composé principalement des taxes liées aux frais de personnel pour 713 K€.

4.2.3. Dotations aux amortissements et provisions et reprises de provisions

La société n'a pas constaté de dotations aux amortissements au cours de l'exercice 2025 au titre des immobilisations.

La société a constaté les dotations aux provisions ci-dessous :

- Provision pour indemnité de fin de carrière : 5 K€ ;
- Provision pour Compte Epargne Temps : 74 K€.

Elle a par ailleurs constaté une reprise de provision pour médaille du travail de 23 K€.

4.2.4. Honoraires des commissaires aux comptes

La charge d'honoraires comptabilisée sur l'exercice 2025 s'élève à 559 K€ et se décompose comme suit :

Honoraires (en k€)	PWC	MAZARS
Honoraires afférents à la certification des comptes	111	99
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	194	155
Total	305	254

Ces honoraires sont afférents au contrôle légal des comptes et sont exprimés TTC. Ils incluent également des honoraires de certification du rapport CSRD pour un montant de 288 K€ TTC.

4.3. RÉSULTAT FINANCIER

4.3.1. Produits financiers

Les produits financiers correspondent aux revenus des titres de participation et aux intérêts des prêts consentis aux filiales.

Produits financiers (en k€)	12/2024		12/2025	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Revenus des titres de participation	394 962	-	337 347	-
Intérêts créditeurs comptes courants	-	6 942	-	4 742
Revenus des prêts	47 985	-	51 442	-
Produits nets / cession VMP	14 693	-	6 328	-
Variation de provision dépréciation durable	-	-	-	-
Total Produits financiers	457 640	6 942	395 116	4 742



4.3.2. Charges financières

Les charges financières correspondent aux éléments suivants :

Charges financières (en k€)	12/2024		12/2025	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Intérêts des emprunts et dettes assimilées	37 541	-	47 884	-
Intérêts débiteurs des comptes courants	-	1	-	-
Honoraires de gestion	-	-	-	15
Dotations aux amortissements et provisions	1 097	-	4 869	-
Charges nettes sur cession de VMP	-	-	-	-
Total Charges financières	38 638	1	52 753	15

5. Informations relatives à la fiscalité

Crédits d'impôts	Montant (K€)
Crédit d'impôt recherche	-
Autres crédits d'impôts - dons	22
Total	22

Compte tenu de l'activité de holding de la société, les produits sont essentiellement constitués de dividendes relevant du régime mère-fille.

BPCE Assurances est la tête du sous-groupe d'intégration fiscale.

Le résultat de l'ensemble intégré est centralisé et imposé au niveau de BPCE Assurances. BPCE Assurances constate ensuite :

- une créance d'impôt envers les sociétés qui ont un résultat bénéficiaire ;
- une dette d'impôt envers celles présentant un résultat déficitaire.

Le poste « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat correspond aux éléments suivants :

- charge/produit d'impôt différé sur différences temporaires ;
- charge/produit de liquidation de l'IS de l'exercice précédent ;
- perte/gain au titre de l'intégration fiscale, BPCE Assurances étant chargé de centraliser l'IS puis de le verser auprès de BPCE SA.

Au titre de l'exercice 2025, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est fixé à 25%. A cela s'ajoute la contribution sociale de 3,3% sur la part de l'IS qui excède 763 k€. Egalement, le sous-groupe d'intégration fiscale est soumis à la surtaxe au titre de l'exercice 2025.

L'IS a été imputé sur le résultat courant, BPCE Assurances n'ayant pas enregistré de résultat exceptionnel sur 2025.

Il n'existe pas de déficit reportable en 2025.

Charge totale d'impôt

(en milliers d'euros)	12/2024	12/2025
Charge d'impôt exigible	(1 608)	(7 828)
Produit (-) / Charge (+) d'impôt différé	1 916	(191)
Charge totale d'impôt	309	(8 019)
<i>dont exceptionnels</i>	-	-
<i>dont afférent aux exercices antérieurs</i>	(195)	(99)



Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et l'impôt réel

	12/2024	12/2025
Résultat comptable avant impôt	408 308	328 815
Charge d'impôt théorique	102 077	82 204
Incidences sur l'impôt théorique des :	(101 768)	(90 223)
- écart liquidation sur exercices antérieurs	(195)	(99)
- dividendes soumis au régime mère-fille	(97 753)	(83 493)
- différences permanentes	17	12
- charge/produit d'IS intégration fiscale	(1 413)	(7 729)
- IS individuel non comptabilisé	(2 453)	1 114
- dons	(33)	(22)
- autres éléments	62	(6)
Charge d'impôt réelle	309	(8 019)

6. Informations relatives à l'effectif

Répartition des effectifs par catégoriel

Catégories de salariés	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Employés	1
Cadres et ingénieurs	29
Total	30

7. Engagements hors-bilan

Aucun engagement hors bilan n'existe à la date de clôture.

8. Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

	Nom	BPCE
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Siège	7, Promenade Germaine Sablon, 75013 Paris
	N° d'identification	493 455 042
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	7, Promenade Germaine Sablon, 75013 Paris
	Nom	BPCE ASSURANCE
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Siège	7, Promenade Germaine Sablon, 75013 Paris
	N° d'identification	880 039 243
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	7, Promenade Germaine Sablon, 75013 Paris

9. Résultats de la société au cours des cinq dernières années

	2021	2022	2023	2024	2025
Capital en fin d'exercice (en k€)					
Capital social	10	1 267 807	1 267 807	1 267 807	1 267 807
Nombre d'actions ordinaires existantes	10 000	4 226 023 461	4 226 023 461	4 226 023 461	4 226 023 461
Résultat avant impôt et dotation aux provisions et amortissement	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt et dotation aux provisions et amortissement	-	-	-	-	-
Opérations & résultats de l'exercice (en k€)					
Chiffre d'affaires HT	0	5 236	5 707	3 485	10 441
Résultat avant impôt et dotation aux provisions et amortissement	(4)	281 641	292 643	408 429	328 994
Impôt sur les bénéfices	0	2 387	-2 544	309	-8 019
Résultat après impôt et dotation aux provisions et amortissements	0	279 333	295 187	407 999	336 834
Résultat distribué	0	265 352	280 397	387 611	319 994
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôt mais avant dotation aux provisions & amortissements ⁽¹⁾	(0,4)	0,07	0,07	0,10	0,08
Résultat après impôt et dotation aux provisions et amortissements ⁽¹⁾	(0,4)	0,07	0,07	0,10	0,08
Dividende attribué à chaque action	-	0,06	0,07	0,09	0,08
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	-	23	25	29	30
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	3 152	3 923	4 657	4 997
Montant versé au titre des avantages sociaux (sécurité sociale et œuvres sociales)	-	1 854	1 585	2 093	2 169

(1) Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, calculé en application de l'avis OEC (Ordre des experts comptables) n°27.



Rapport des commissaires aux comptes

4

BPCE ASSURANCES

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

FORVIS MAZARS SA
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale
BPCE ASSURANCES
7 Promenade Germaine Sablon
75013 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BPCE ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC 2022-06 et 2024-07 exposées dans la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des titres de participations

Risque identifié :

Les titres de participations, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant de 1 498 M€, représentent un des postes les plus importants de l'actif.

Ils sont comptabilisés à l'origine à leur coût historique d'acquisition. Les frais d'acquisition engagés pour l'acquisition des titres de participations sont comptabilisés en charge.

Une provision pour dépréciation est éventuellement enregistrée à hauteur de la différence entre la valeur comptable et la juste valeur estimée.

Comme indiqué dans la note « 2.2.1. Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, la juste valeur est évaluée selon l'appréciation de la situation nette comptable réévaluée se basant notamment sur dernière situation de fonds propres des participations détenues disponibles en date de clôture.

En raison du caractère significatif des titres de participations, nous avons considéré la correcte évaluation des titres de participations comme un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des titres de

participations détenus par BPCE Assurances, nos travaux ont notamment consisté, avec l'aide de nos experts, à analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des filiales notamment :

- apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées et de notre connaissance des entités ;
- apprécier les taux d'actualisation avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes
- contrôler la concordance entre les données des situations nettes comptables utilisées pour déterminer la juste valeur et celles des comptes annuels des entités ;
- apprécier la correcte application des règles de provisionnement pour dépréciation.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié de l'information communiquée dans les notes de l'annexe aux comptes annuels

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BPCE ASSURANCES par votre assemblée générale du 21 septembre 2021 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 30 juin 2022 pour le cabinet Forvis Mazars SA.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars SA dans la 4^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une

anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 17 avril 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

FORVIS MAZARS SA

Kevin AUTHIER

Maxime SIMOEN

BPCE ASSURANCES

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

FORVIS MAZARS SA

45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés****(Exercice clos le 31 décembre 2025)**

A l'assemblée générale

BPCE ASSURANCES

7 Promenade Germaine Sablon
75013 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BPCE ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des passifs liés aux contrats d'assurance du secteur « vie, épargne et retraite » évalués en modèle Variable Fee Approach (VFA)

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, les passifs nets liés aux contrats d'assurance du secteur « vie, épargne et retraite » évalués en modèle Variable Fee Approach (VFA) s'élèvent à 115,0 milliards d'euros et, comme indiqué dans la note 6.1.1.2 de l'annexe aux états financiers consolidés du groupe, se décomposent comme suit :

- la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs (BE) s'élève à 109,0 milliards d'euros ;
- l'ajustement au titre du risque non financier (RA) s'élève à 2,0 milliards d'euros ;
- la marge sur services contractuels (CSM) s'élève à 4,1 milliards d'euros.

La détermination de ces passifs repose sur des estimations qui requièrent des jugements importants sur les données et hypothèses utilisées :

- l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs relative à ces contrats long terme évalués selon le modèle VFA repose sur des jugements significatifs, tel qu'exposé dans la note « 4.2.7. Évaluation des actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance cédée » de l'annexe aux états financiers consolidés, pour définir :
 - les techniques d'estimation qui reposent sur des modèles complexes de projections de flux de trésorerie futurs qui intègrent des composantes clés des états financiers statutaires ;
 - les hypothèses techniques, notamment le comportement des assurés, les pourcentages de participation et les taux crédités ainsi que les frais généraux ;
 - les hypothèses financières courantes, en particulier la détermination de la courbe des taux d'actualisation ;

- l'évaluation du RA repose sur les hypothèses concernant le niveau de confiance retenu par le groupe par rapport aux facteurs de risque associés aux provisions techniques, et sur une approche du type valeur à risque, qui est la perte maximale au sein du niveau de confiance défini ;
- enfin, l'amortissement de la CSM, correspondant à la fraction de CSM comptabilisée en produits des activités d'assurance de l'exercice, est déterminée sur la base d'unités de couverture. Ces unités de couverture sont ajustées afin de prendre en compte le rendement attendu des éléments sous-jacents résultant d'hypothèses dites en « monde réel ».

En raison de la sensibilité de l'évaluation de ces passifs à ces jugements et hypothèses clés, nous avons considéré l'évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance du secteur « vie épargne et retraite » évalués en modèle Variable Fee Approach (VFA) comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin de couvrir le risque d'évaluation de ces passifs liés aux contrats d'assurance du secteur « vie épargne et retraite » évalués en modèle Variable Fee Approach (VFA), nous avons mis en œuvre les procédures d'audit suivantes avec le concours de nos spécialistes en actuariat et en systèmes d'informations :

- nous avons apprécié la méthodologie d'évaluation des flux de trésorerie, du RA et de la CSM liés à ces contrats et leur conformité aux normes comptables en vigueur ;
- nous avons évalué l'environnement de contrôle interne des systèmes d'information intervenant dans le traitement des données techniques, les calculs et leur déversement en comptabilité ;
- nous avons évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles clés mis en place par le groupe. En particulier, nous avons évalué les contrôles afférents à la validation du modèle de projection des flux de trésorerie futurs ;
- nous avons apprécié la pertinence des jugements et des hypothèses clés formulées par la direction financière ;
- nous avons testé par sondage et selon notre évaluation du risque, les modèles de calcul utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs, l'ajustement au titre du risque non financier et de la CSM, ainsi que, le cas échéant, tout changement significatif apporté aux modèles de calcul ;
- nous avons mis en œuvre des procédures visant à tester par sondage la fiabilité des données servant de base aux estimations ;
- nous avons testé par sondage les unités de couvertures et les principales hypothèses dites en « monde réel » retenues pour la reconnaissance de la CSM en résultat ;
- nous avons réalisé des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser, le cas échéant, toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative ;
- enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes afférentes de l'annexe aux états financiers consolidés.

Evaluation des passifs liés aux contrats d'assurance du secteur « prévoyance » selon le modèle général

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, les passifs liés aux contrats d'assurance du secteur « prévoyance » s'élèvent à une valeur comptable nette de 906,9 millions d'euros, comme présenté en note 6.1.1.2 de l'annexe aux états financiers consolidés du groupe, dont -277,9 millions d'euros au titre de la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs (BE), 491,9 millions d'euros au titre de l'ajustement du risque non financier (RA) et 692,9 millions d'euros au titre de la marge sur services contractuels (CSM).

La détermination de ces passifs repose sur des jugements importants concernant les données utilisées, les hypothèses relatives aux périodes futures, et résulte de techniques d'estimation :

- l'estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs relative à ces contrats long terme évalués selon le modèle général repose sur des jugements significatifs, tel qu'exposé dans la note « 4.2.7. Évaluation des actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance cédée » de l'annexe aux états financiers consolidés, pour définir :
 - les techniques d'estimation qui reposent sur des modèles complexes de projections des flux de trésorerie futurs ;
 - les hypothèses techniques ;
 - la détermination de la courbe des taux d'actualisation ;
- l'évaluation du RA sur les hypothèses concernant le niveau de confiance retenu par le groupe par rapport aux facteurs de risque associés aux provisions techniques, et sur une approche du type valeur à risque, qui est la perte maximale au sein du niveau de confiance défini.

En raison de la sensibilité de l'évaluation de ces passifs à ces jugements et hypothèses clés, nous avons considéré l'évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance du secteur « prévoyance » selon le modèle général, comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin de couvrir le risque de l'évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance du secteur « prévoyance » selon le modèle général, nous avons mis en œuvre les procédures d'audit suivantes avec le concours de nos spécialistes en actuariat et en systèmes d'informations :

- nous avons pris connaissance de la méthodologie d'évaluation des flux de trésorerie et du RA liés à ces contrats et vérifié leur conformité aux normes comptables en vigueur ;
- nous avons évalué l'environnement de contrôle interne des systèmes d'information intervenant dans le traitement des données techniques, les calculs et leur déversement en comptabilité ;
- nous avons évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles clés mis en place par le groupe. En particulier, nous avons évalué les contrôles afférents à la validation du modèle de projection des flux de trésorerie futurs ;
- nous avons apprécié la pertinence des jugements et des hypothèses clés formulées par la direction financière ;
- nous avons mis en œuvre des procédures visant à tester par sondages la fiabilité des données servant de base aux estimations ;
- nous avons testé par sondages et selon notre évaluation du risque, les modèles de calcul utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement au risque non financier, ainsi que, le cas échéant, tout changement significatif apporté aux modèles de calcul ;
- nous avons réalisé des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser, le cas échéant, toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative ;

- enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes afférentes de l'annexe aux états financiers consolidés.

Evaluation des passifs liés aux contrats d'assurance du secteur « dommages » évalués selon le modèle d'allocation des primes

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, les passifs liés aux contrats d'assurance du secteur « dommages » s'élèvent à une valeur comptable nette de 1 777,3 millions d'euros, comme présenté en note 6.1.1.1 de l'annexe aux états financiers consolidés du groupe, dont 1 704,9 millions d'euros au titre de l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE) et 152,3 millions d'euros au titre de l'ajustement du risque non financier (RA).

Comme indiqué dans la note 4.2.7 de l'annexe aux états financiers consolidés, ces passifs liés à ces contrats d'assurance se composent de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et de l'ajustement au titre du risque non financier (« RA »).

La détermination de ces passifs repose sur des jugements importants concernant les données utilisées, les hypothèses relatives aux périodes futures, et résulte de techniques d'estimation :

- l'estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs relative à ces contrats repose sur des jugements importants, tel qu'exposé dans la note « 4.2.7. Évaluation des actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance cédée » de l'annexe aux états financiers consolidés, pour définir :
 - L'estimation des flux de trésorerie futurs des groupes de contrats, à partir des modèles de projections actuarielles, reflétant les caractéristiques clés des contrats, sur la base des données statistiques observées, et l'application d'hypothèses actuarielles pertinentes ;
 - Les hypothèses financières courantes, en particulier la détermination de la courbe des taux d'actualisation ;
- l'évaluation du RA repose sur les hypothèses concernant le niveau de confiance retenu pour le groupe par rapport aux facteurs de risque associés aux provisions techniques, et sur une approche du type valeur à risque, qui est la perte maximale au sein du niveau de confiance défini.

Du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments pris en compte pour procéder aux estimations, nous avons considéré que l'évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance du secteur « dommages » évalués selon le modèle d'allocation des primes constituait un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin de couvrir le risque de l'évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance du secteur « dommages » évalués selon le modèle d'allocation des primes, nous avons mis en œuvre l'approche d'audit suivante avec nos spécialistes en actuariat et en systèmes d'informations :

- nous avons apprécié la méthodologie d'évaluation des flux de trésorerie et du RA liés à ces contrats et leur conformité aux normes comptables en vigueur ;
- nous avons évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles clés mis en place

par le groupe, liés :

- à la gestion des sinistres et en particulier à l'évaluation des provisions dossier par dossier ;
- à la détermination du coût ultime des sinistres (hypothèses, jugements, données, méthodologies, conformité avec les normes applicables) ;
- aux systèmes d'information contribuant au traitement des données techniques et à leur déversement en comptabilité ;
- à la documentation et aux contrats relatifs aux jugements et hypothèses clés formulées par la direction financière ;
- nous avons analysé le dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces estimations mis en œuvre par la direction ;
- nous avons apprécié la pertinence des paramètres actuariels utilisés ainsi que des hypothèses retenues par la direction, au regard des pratiques de marché et du contexte économique et financier propre au groupe ;
- nous avons réalisé, pour certaines catégories de risques d'assurance, une évaluation indépendante de ces passifs ;
- enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes afférentes de l'annexe aux états financiers consolidés.

Placements – Evaluation des actifs financiers classés en niveau 2 et 3

Risque identifié

Les modalités de classification et d'évaluation des actifs financiers et les modalités de détermination des dépréciations à la clôture de l'exercice sont précisées dans les notes 4.2.5.6. « Principes fondamentaux de valorisation des placements » et 4.2.5.2. « Dépréciation » de l'annexe aux états financiers consolidés. Les placements financiers évalués à la juste valeur sont présentés suivant la hiérarchie définie par la norme IFRS 13.

Au 31 décembre 2025, les placements des activités d'assurance de BPCE ASSURANCES totalisent 114,7 milliards d'euros.

La note 5.2.6. « Instruments financiers comptabilisés en juste valeur » de l'annexe aux états financiers consolidés indique les niveaux utilisés pour classer les placements en fonction de leur méthode de valorisation, notamment :

- niveau 2 : la valeur correspond d'une part aux titres dont le prix est calculé sur la base de la valeur de paramètres de marché à la date d'évaluation, pour des titres similaires, et d'autre part, aux titres à revenu fixe dont les cours correspondent à des prix évalués par 2 à 4 contributeurs du marché ;
- niveau 3 : la valeur correspond d'une part aux titres à revenu fixe dont les cours sont évalués par un seul contributeur du marché, et d'autre part, en l'absence de prix de marché directement observable, aux titres dont le prix est calculé sur la base d'hypothèses que les intervenants de marché seraient susceptibles d'utiliser pour valoriser un titre similaire.

Comme indiqué dans la note 5.2.6. « Instruments financiers comptabilisés en juste valeur » de l'annexe

des comptes consolidés :

- 31,7 milliards d'euros des actifs financiers sont classés en niveau 2 ;
- 10,4 milliards d'euros des actifs financiers sont classés en niveau 3.

Les techniques utilisées par la direction pour procéder à la valorisation de ces actifs comportent donc un degré de subjectivité et de jugement important quant aux choix des méthodologies retenues, des hypothèses et des données utilisées. Ces valorisations tiennent également compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie, le cas échéant.

Compte tenu de l'incertitude de l'environnement économique, de l'importance du jugement exercé par la direction et de la variété et complexité des méthodes mises en œuvre pour déterminer la valeur de marché des actifs financiers non cotés, nous avons considéré l'évaluation des placements financiers classés en niveau 2 et niveau 3 comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Notre approche d'audit détaillée ci-après inclut, lorsque nécessaire, l'intervention d'experts en valorisation et de spécialistes en systèmes d'information. Les principales procédures d'audit mises en œuvre sont :

- nous avons examiné le dispositif de contrôle interne associé au processus de valorisation des actifs non cotés, notamment la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles pertinents pour l'audit ;
- nous avons examiné les contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements financiers, et procéder à des tests sur les contrôles embarqués et les états pertinents pour l'audit produit par l'outil de gestion des placements financiers ;
- selon la nature de l'actif financier classés en niveau 2 et 3 dans la hiérarchie de juste valeur selon la norme IFRS 13, nous avons comparé, sur base d'échantillons, la valeur retenue avec la valeur liquidative de la société de gestion, les dernières transactions observées sur le marché pour le titre étudié, un comparable quand cela était possible ou les valorisations communiquées par les contreparties ;
- nous avons apprécié la correcte application des règles de provisionnement pour dépréciation ;
- enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes afférentes de l'annexe aux états financiers consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BPCE ASSURANCES par votre assemblée générale du 21 septembre 2021 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 30 juin 2022 pour le cabinet Forvis Mazars SA.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars SA dans la 4^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus

importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit remplissant les fonctions de comité d'audit pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 17 avril 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

FORVIS MAZARS SA

Kevin AUTHIER

Maxime SIMOEN

5

Éléments juridiques



BPCE ASSURANCES
Société Anonyme
au capital de 1 267 807 038,30 euros
Siège social : 7 promenade Germaine Sablon – 75013 Paris
880 039 243 RCS Paris

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 19 MAI 2026**

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.
2. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
4. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
6. Approbation des comptes consolidés.
7. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
8. Pouvoirs pour les formalités.

BPCE ASSURANCES
Société Anonyme
au capital de 1 267 807 038,30 euros
Siège social : 7 promenade Germaine Sablon – 75013 Paris
880 039 243 RCS Paris

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 19 MAI 2026**

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Première résolution :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 approuve les comptes sociaux de l'exercice 2025, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 336 834 098,38 €.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, suivant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la somme distribuable constituée :

. du bénéfice de l'exercice	336 834 098,38 €
. majoré du report à nouveau	25 807,86 €
soit un total de	336 859 906,27 €

de la façon suivante :

. dividende de	319 994 496,47 €
. réserve légale	16 841 704,92 €
. report à nouveau	23 704,88 €
soit un total réparti de	336 859 906,27 €

L'assemblée générale constate que le dividende net est de 0,07572 € (*) pour chacune des 4 226 023 461 actions formant le capital social.

Le paiement du dividende sera effectué à compter de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	2022	2023	2024
Dividendes distribués par action	0,06279 €	0,06635 €	0,09172 €
Montant global du dividende distribué	265 352 013,12 €	280 396 656,64 €	387 610 871,84 €



(*) Les dividendes sont éligibles à l'abattement en application des dispositions de l'article 158-3 2° du CGI

Troisième résolution :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir :

- pris connaissance du compte rendu des opérations réalisées par la holding BPCE Assurances et des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice,
- entendu le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui sont présentés.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

Cinquième résolution :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs à :

- la société LEXTENSO, La Grande Arche , Paroi nord, 1, Parvis de la Défense 92044 Paris La Défense

à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité ou de dépôt partout où besoin sera et notamment pour effectuer toutes modifications ou inscriptions aux registres et signer toutes déclarations, requêtes et tous documents, effectuer toutes démarches, produire toutes pièces justificatives, élire domicile et en général, faire tout ce qui est nécessaire, y compris par voie dématérialisée avec signature électronique.



BPCE
ASSURANCES

BPCE Assurances

7, promenade Germaine Sablon

75013 Paris

www.assurances.groupebpce.com

 **GROUPE BPCE**